



RAPPORT FINAL

Evaluation finale de la phase programme du Programme concerté de renforcement des capacités des organisations de la société civile et de la jeunesse guinéennes (PROJEG) 2008-2012

Agnès LAMBERT

Alpha Amadou Bano BARRY

Octobre 2012

iram

• **iram Paris** (siège social)

49, rue de la Glacière 75013 Paris France

Tél. : 33 (0)1 44 08 67 67 • Fax : 33 (0)1 43 31 66 31

iram@iram-fr.org • www.iram-fr.org

• **iram Montpellier**

Parc scientifique Agropolis Bâtiment 3 •

34980 Montferrier sur Lez France

Tél. : 33 (0)4 99 23 24 67 • Fax : 33 (0)4 99 23 24 68

Glossaire

AACG	Association des animateurs communautaires de Guinée
ACOD	Association Conseil pour le développement
ACAT	Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
ADREMGUI	Association pour le Développement Rural et l'Entraide Mutuelle de Guinée
ARSYF	Association des Ressortissants et Sympathisants de Fria
AFD	Agence Française de Développement
AG	Assemblée Générale
AGEPI	Association Guinéenne des Editeurs de la Presse Indépendante
AGT	Association Guinéenne pour la Transparence
AISCHA	Appui aux Initiatives de la Société Civile pour des Capacités Humaines Accrues
ANCG	Association nationale des communes de Guinée
APE	Accords de Partenariat Economiques
APEK	Association des Producteurs Economiques de Kindia
AVIPA	Association des Parents et Amis des Victimes du 28 septembre 2009
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CECI	Centre d'étude et de Coopération Internationale
CECIDE	Centre du Commerce International pour le Développement
CEDEAO	Communauté Économique pour le Développement des États de l'Afrique de l'Ouest
CEGUIFED	Centre Guinéen de Formation et de Développement
CENAFOD	Centre Africain de Formation pour le Développement
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CGT	Confédération Générale du Travail
CNOP	Confédération nationale des organisations paysannes
CNOSCG	Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne
CNTG	Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée
CODDH	Coordination des organisations de défense des Droits Humains
CONAG-DCF	Coalition Nationale de Guinée-Droits et Citoyennetés des Femmes
CONASOC	Coalition Nationale des Organisations de la Société Civile
COFIL	Comité de pilotage
CROSC	Conseil régional des organisations de la société civile
CR	Collège Régional
CR	Commune Rurale (remplace CRD)
DSRP	Document stratégique de réduction de la pauvreté
FDH	Fédération des Droits de l'Homme
FIDH	Fédération Internationale des Droits de l'Homme

FOGUIRED	Fonds guinéo-italien de reconversion de la dette
FSP	Fonds de Solidarité Prioritaire
GAT	Groupe d'Appui Technique
GDV	Groupe des Volontaires et du Développement
GRET	Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques
IFES	International Fondation for Election System
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
INADER	Institut National pour l'appui au développement rural
MATD	Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation
MDT	Même droit pour tous
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OGDH	Organisation guinéenne des Droits de l'Homme
ONSLG	Organisation Nationale des Syndicats Libres de Guinée
OSC	Organisation de la Société Civile
OSI	Organisation de Solidarité Internationale
OSIWA	Open Society Institute of West Africa
PACV	Programme d'Appui aux Communautés Villageoises
PCPA	Programme Concerté Pluri-Acteurs
PCQVP	Publiez Ce Que Vous Payez
PCRB	Projet de Renforcement des capacités des Communautés à la base en préfecture de Boké
PCUD	Plateforme nationale des Citoyens Unis pour le Développement
PMA	Pays les Moins Avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés
PROJEG	Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéennes
RADDHO	Rencontre africaine pour la défense des Droits de l'Homme
RAJGUI	Réseau Afrique Jeunesse de Guinée
REFMAP	Réseau des Femmes du Fleuve Mano pour la Paix
RELAIS	Renforcement Local des Associations et des Initiatives Sociales
RWI	Revenue Watch Institute
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SERRACO	Service régional d'appui aux collectivités et coordination des interventions dans la coopération et les ONG
SOGUIPAH	Société guinéenne de palmier à huile et d'hévéa
UDTG	Union Démocratique des Travailleurs de Guinée
UFM	Union du Fleuve Mano
UNICEF	United Nations of International Children's Emergency Fund
USAID	United States Agency for International Development
USTG	Union Syndicale des Travailleurs de Guinée

Sommaire

GLOSSAIRE	3
1. RESUME	7
2. CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS	15
2.1. Le Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéennes (PROJEG)	15
2.1.1. Contexte du Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéennes (PROJEG)	15
2.1.2. Principale étapes de mise en œuvre du Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéennes (PROJEG)	15
2.1.3. Objectifs dans la phase actuelle	16
2.2. Objectifs de l'évaluation	17
2.2.1. Enjeux de l'évaluation	17
2.2.2. Objectifs, questions évaluatives et résultats attendus de l'évaluation	17
2.3. Méthode de l'évaluation	18
2.3.1. Préalables conceptuels	18
2.3.2. Méthode et outils	19
2.3.3. Les étapes	20
3. RESULTATS DE L'EVALUATION	20
3.1. Des dynamiques collectives de la société civile dans des contextes de crise	20
3.2. Les dynamiques collectives en fonction des quatre enjeux	21
3.2.1. Le rôle du PROJEG au niveau des dynamiques collectives autour des enjeux miniers	21
3.2.2. Le rôle du PROJEG au niveau des dynamiques collectives autour de la défense des Droits de l'Homme	28
3.2.3. Le rôle du PROJEG en appui à la concertation nationale et locale autour du mouvement social	35
3.2.4. Les collèges régionaux, espace de construction de dynamiques collectives	39
3.3. Analyse transversale	42
3.3.1. Impact des Collèges régionaux et espaces à investir	42

3.3.2. Le rôle du PROJEG en appui à une action collective des organisations de la société civile	44
3.3.3. La concertation un élément de la dynamique et de l'action collective	45
3.3.4. Articulation des dynamiques locales/nationales/internationales	47
3.3.5. Quelle visibilité et valorisation des acquis ?	48
3.3.6. Les autres projets et programmes d'appui à la société civile et les éventuelles synergies avec le PROJEG	49
3.3.7. Des actions limitées avec les acteurs du nord	55

4. RECOMMANDATIONS 56

4.1. Quel nouveau rôle pour le PROJEG 2 pour la durabilité des dynamiques collectives face à ces 3 enjeux	56
4.1.1. Quel rôle pour le PROJEG pour la durabilité des dynamiques collectives face aux enjeux miniers	58
4.1.2. Quel rôle du PROJEG pour la durabilité des dynamiques collectives concernant la lutte contre la violation des droits	59
4.1.3. Quel rôle du PROJEG pour la durabilité des dynamiques collectives autour du mouvement social ?	60
4.1.4. Pour les principaux enjeux, renforcer les complémentarités avec les autres Projets/programmes faisant de l'appui institutionnel	61
4.2. Faire entrer les OSC et Plate-forme dans un processus d'exemplarité comportant plusieurs étapes	63
4.2.1. Animer un débat assemblée générale et collège pour une appropriation de la notion d'exemplarité	63
4.2.2. Construire collectivement des mécanismes progressifs et de règles pour aller vers l'exemplarité	64
4.2.3. Mobiliser des outils pour les organisations de la société civile volontaires	64
4.3. Définition stratégie de valorisation, capitalisation, communication	65
4.3.1. Les enjeux d'une telle stratégie	65
4.3.2. Ce qui est déjà prévu.	66
4.3.3. Capitaliser sur les processus accompagnant les dynamiques collectives	66
4.4. Les propositions opérationnelles en termes de pérennité des dynamiques collectives	67
4.4.1. Pour la pérennité des collèges régionaux	67
4.4.2. Pour une articulation locale/nationale	68

1. Résumé

Le Programme concerté de renforcement des capacités des organisations de la société civile et de la jeunesse guinéennes (PROJEG) 1 a été conçu et mis en œuvre de 2008 à 2012 dans un contexte de crise mais également et de très forte mobilisation de la société civile qui a conduit aux premières élections libres du pays en 2010.

L'objectif du PROJEG est que la société civile guinéenne, et notamment les organisations de jeunes dans le cadre d'un partenariat pluri-acteurs, pèse sur la définition et la mise en œuvre des politiques publiques devant contribuer au développement durable et à la réduction des inégalités et de la pauvreté. L'évaluation intermédiaire de 2010 a conduit à une reformulation des objectifs spécifiques : (1) Amener la société civile à contribuer à l'évolution des politiques et des gestions publiques les plus stratégiques au niveau national, régional et local (2) Appuyer la Société Civile dans la consolidation de la démocratie et de la paix pour favoriser le débat public et la mise en œuvre efficace des politiques publiques dans l'apaisement et la consolidation de l'unité nationale, la défense des droits humains et la lutte contre l'impunité.

La présente évaluation permettra d'analyser en quoi le PROJEG 1 a su accompagner et renforcer les organisations de la société civile dans un contexte de crise jusqu'en 2010 par rapport aux 4 principaux enjeux que l'évaluation a priorisés : l'environnement minier, la défense des Droits de l'Homme, l'unité du mouvement social et les collègues régionaux. Les dynamiques collectives sont analysées en fonction de ces quatre enjeux à travers, d'une part, la manière dont les acteurs collectifs se sont structurés et, d'autre part, le rôle qu'a joué le PROJEG pour les appuyer, au niveau national, régional et local.

□ Les enjeux miniers

Concernant les enjeux miniers, les appuis du PROJEG à la plate-forme nationale Publiez ce que vous payez (PCQVP) regroupant des OSC engagées sur l'environnement minier ont consisté à organiser des ateliers de travail et d'échanges avec le gouvernement pour la révision du code minier. Les améliorations que comporte le nouveau code minier adopté le 9 septembre 2011 concernent une meilleure transparence, à travers la diffusion publique des contrats miniers, une meilleure prise en compte de la dimension environnementale et de développement local, une répartition des taxes un peu plus favorable aux communautés. L'enjeu aujourd'hui pour PCQVP qui est membre du Comité national consultatif de la révision des contrats miniers est d'avoir la capacité et les outils, donc des appuis adaptés, pour assurer le suivi effectif des conventions minières. Le processus d'élargissement de la base sociale de la plate-forme à travers la modification de sa gouvernance interne est en

cours. L'assemblée générale organisée en juillet 2011 avec appui du PROJEG et d'Open Society Institute of West Arica (OSIWA), constitue un acquis, mais son degré d'ouverture laisse encore à désirer.

Au niveau local, un dispositif appel à projets puis d'appel à candidatures a été mis en œuvre par les consortia d'organisations de la société civile (OSC). De 2009 à 2012, ce sont un grand nombre d'organisations de la société civile organisées en consortium qui ont mené, au niveau de l'environnement minier, 12 projets et au niveau de la fiscalité locale, 13 projets. La mise en place des consortia a obligé les OSC à transcender leur particularisme pour échanger des informations, la méthodologie de travail et les ressources ; définir, co-construire et organiser un projet commun ; partager les responsabilités dans sa mise en œuvre. Le cadre des consortia a eu des effets sur le renforcement de leurs capacités et la diffusion de leur savoir-faire dans le domaine de l'environnement minier. Enfin les projets en consortia ont contribué à renforcer la gouvernance dans les zones minières : une meilleure information sur les avantages et les risques des revenus miniers, la vulgarisation du code minier, le renforcement des structures de gestion des revenus miniers, un meilleur dialogue entre acteurs avec une meilleure compréhension du rôle et des responsabilités de chacun, une meilleure mobilisation des ressources minières. Le passage de l'appel à projet à des appels à candidatures a contribué à structurer des dynamiques régionales en permettant à plusieurs consortia engagés sur cette thématique d'échanger et d'alimenter une réflexion au niveau national.

□ La défense des Droits de l'Homme

L'histoire politique de la Guinée est depuis longtemps marquée par la violation des Droits Humains et par la culture de l'impunité pour les forces de défense et de l'ordre. Mais la société civile s'est mobilisée pour refuser la culture de l'impunité. Malgré d'importants changements, depuis 1984 et surtout depuis 2010 avec la première élection libre du président de la République en Guinée, les pratiques en matière de violations des droits restent toujours d'actualité. Le PROJEG est intervenu à plusieurs niveaux dans ce domaine. A l'échelle nationale, face aux répressions de septembre 2009, il a appuyé les OSC comme l'Organisation guinéenne des droits de l'Homme (OGDH), l'USTG et le CNOSC-G qui ont conduit un travail de recensement des données sur les victimes des massacres au stade de Conakry. Il a également mis en relation l'OGDH, Mémes Droits pour Tous (MDT) et l'Association des Parents et Amis des Victimes du 28 septembre 2009 (AVIPA) avec l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) pour la réalisation d'un état des lieux de la torture en Guinée dans le cadre d'un projet européen visant à faire le point de la situation de la torture dans plusieurs pays. Le rapport réalisé a conclu à la définition d'une position commune des OSC pour dénoncer la torture et à une proposition de loi pour la criminaliser.

Au niveau régional, le PROJEG est intervenu suite à la répression de septembre 2009 pour développer des actions de sensibilisation et de concertations locales pour la prévention des conflits. Dans le cas de la Guinée forestière, en 2011, suite à deux conflits liés à l'abattage de batail laissant des éleveurs sans ressources et à la destruction des plantations et à l'expulsion de planteurs par la SOGUIPAH, le PROJEG à travers les collèges régionaux a favorisé la mobilisation des OSC de la Guinée Forestière. Celles-ci ont pu se constituer en alliance de 83 organisations pour la reconnaissance des droits des victimes et pour la résolution des conflits. Dans le cas de la Basse Guinée, grâce à l'appui du PROJEG, la capacité de mobilisation des OSC, comme l'antenne régionale de l'OGDH, a été renforcée en accompagnant les victimes et en portant plainte devant les tribunaux pour violations des droits de l'Homme.

□ Le mouvement social

Les grands acteurs du mouvement social sont le CNOSC-G et les syndicats comme la Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée (CNTG) et l'Union Syndicale des Travailleurs de Guinée (USTG). L'inter-centrale constituée de la CNTG et de l'USTG élargie aux autres syndicats, est devenue lors d'une première série de grèves générales entre février et juin 2006, la principale force porteuse de changement. Les grèves de janvier et février 2007 ont été suivies par toutes les composantes de la société civile. Au cours de l'année 2009, le PROJEG a appuyé la redynamisation du mouvement social : la concertation entre le CNOSC-G et les centrales syndicales pour la constitution d'une plate-forme pour faire des propositions pour gérer la transition ; la consultation à la base dans le cadre d'un dialogue citoyen pour un nouveau contrat social ; enfin l'organisation d'un atelier stratégique du mouvement social pour contribuer au processus de sortie de crise. Enfin en mars 2011, il a appuyé l'organisation d'un atelier de construction et de partage du cahier de propositions citoyennes aux nouvelles autorités. Le PROJEG a été ainsi un « Outil d'accompagnement du changement » sans se substituer aux acteurs du changement eux-mêmes.

Dans le contexte actuel, le mouvement social connaît une situation d'effritement et de méfiance entre les acteurs liée en partie au départ de certains de leurs leaders au sein du gouvernement. En même temps le contexte politique se durcit à nouveau marqué par une ethnicisation du discours par les responsables politiques et au niveau économique par une inflation croissante. Les instances du PROJEG ont mis en avant la nécessité dans un tel contexte de trouver les moyens d'accompagner la reprise du dialogue entre les syndicats et le CNOSC-G. Enfin le CNOSC G est en train de revoir sa gouvernance, mais le processus n'est pas abouti.

□ Les collèges régionaux

A l'issue de la phase pilote et au démarrage de la phase programme, les acteurs du PROJEG ont décidé de modifier la première organisation territoriale du programme basée sur des assemblées régionales qui élisaient leurs représentants au COPIL. Mais ce mode de

gouvernance induisait une logique de défense des intérêts. La mise en place, à partir de juillet 2008, de collèges régionaux, comme espaces ouverts aux organisations non membres, à l'administration, aux élus et aux projets a connu un fort engouement, comme le démontre le nombre de participants croissants aux 4 sessions tenues annuellement entre 2009 et 2012. La réussite des collèges régionaux en termes de dynamique collective a dépassé toutes les attentes. Les collèges régionaux permettent d'informer et d'échanger sur les activités passées et futures du PROJEG, sur les réunions des instances AG et COPIL du programme. Ils permettent également de débattre des enjeux régionaux pouvant ou non être pris en compte dans le PROJEG. Les collèges régionaux sont des espaces d'apprentissage démocratique avec des effets sur le développement d'une culture de l'échange nouvelle en Guinée ; sur la création d'une plus grande confiance et de liens sociaux entre familles d'acteurs dont les relations sont habituellement empruntées de méfiance. Enfin ils contribuent à remettre en cause le modèle régionaliste et communautaire comme la logique pyramidale des OSC ayant vocation nationale ou régionale grâce à la présence d'une grande diversité d'organisations.

□ Le rôle du PROJEG en appui à ces dynamiques collectives

Les principaux rôles et fonctions qu'a joués le PROJEG et que mobilise un PCPA peuvent être regroupés de cette manière : (1) la coordination, la mise en relation et la mise disposition de ressources (2) l'information et la mobilisation (3) l'analyse stratégique pour être capable d'identifier les enjeux prioritaires et savoir se positionner pour appuyer les dynamiques collectives en fonction de l'évolution du contexte (4) la facilitation, l'animation, la médiation notamment entre famille d'acteurs (5) l'appui, l'accompagnement, le suivi avec des outils adaptés mais également l'apprentissage avec la capitalisation. Il faut préciser que ces fonctions concernent les 4 enjeux, mais aussi les différentes échelles d'intervention.

□ L'Articulation des dynamiques locales aux dynamiques nationales

L'articulation entre le niveau national et local des dynamiques collectives ne va pas toujours de soi comme l'illustre la difficulté de PCQVP à élargir sa base sociale en faisant des organisations de la société civile locales et régionales des membres à part entière de la Plate-Forme. De manière plus générale, la déconnexion habituelle entre la gouvernance interne et la reconnaissance externe, sont deux dynamiques qui vont rarement de pair. Seuls les leaders des plates-formes nationales sont connus des acteurs nord, mais ces derniers se préoccupent peu de la gouvernance interne de leurs partenaires.

□ La capitalisation et la valorisation des acquis

Les nombreux acquis du PROJEG ne semblent pas avoir fait l'objet de capitalisation, de valorisation et de communication. Il n'existe pas de publication, de film, voire de site à jour. L'expérience des collèges régionaux, leurs processus de mise en place et de fonctionnement

fécond et enrichissant, ne sont pas suffisamment valorisés par des documents écrits, audio ou vidéo. Il existe un risque de déperdition si le PROJEG s'arrête. La politique de communication externe du PROJEG reste à construire. La visibilité est un élément de la condition de la pérennité des acquis en termes de dynamiques collectives.

- Les synergies avec les autres programmes d'appui à la société civile

Il existe de nombreux programmes et interventions d'appui à la société civile en Guinée. Les collaborations ont été variables selon les programmes.

La collaboration du PROJEG est étroite avec la coopération française à travers la mise en œuvre du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) « Sortie de crise » pour lequel 4 chantiers ont été mis en œuvre, notamment celui sur la décentralisation. Les synthèses des échanges multi-acteurs proposant des pistes de réflexion et des hypothèses de travail ont été présentées dans le cadre des collèges régionaux du PROJEG. Réciproquement des structures appuyées par la Coopération française comme la Maison de la Presse à Conakry peuvent relayer la mobilisation des acteurs du PROJEG comme ce fut le cas pour l'Alliance des OSC de Guinée Forestière.

Les collaborations avec les autres programmes d'appui à la société civiles sont restées limitées : le programme d' « Appui aux Initiatives de la Société Civile pour des Capacités Humaines Accrues » (AISCHA) de l'Union Européenne a adopté une approche différente, mais prévoit, pour le prochain programme, une plus grande synergie avec les autres programmes d'appui à la société civile ; le programme conjoint du PNUD en Guinée Forestière de 2007 à 2012 en vue faire converger les projets des différentes agences des Nations-Unies sera suivi d'un autre programme sur la période 2013 à 2017 ; le programme « Faisons ensemble » de l'USAID a appuyé de 2007 à 2010 la bonne gouvernance au niveau de la société civile, des élus et des services de l'Etat. La seconde phase a démarré en 2011 jusqu'en 2013. Un cadre de concertation avait été prévu en Guinée Forestière entre USAID, Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV) et PROJEG, mais celui-ci n'a pas vraiment fonctionné faute de leadership.

- Des actions limitées avec les acteurs du nord

Concernant les 3 domaines pris en compte par l'évaluation et sachant que pour d'autres thématiques comme la politique jeunesse ou la plate-forme dette des collaborations ont été développées, les actions avec les acteurs du nord sont restées limitées. Elles ont toutefois joué un rôle important comme la constitution d'une mallette pédagogique sur l'éducation aux Droits et à la citoyenneté mobilisant en France la LDH et en Guinée l'OGDH ; l'appui de la CGT et la CFDT en France à la reprise du dialogue entre l'Inter-centrale et le CNOSC-G pour l'unité du mouvement social en Guinée ; la mobilisation en France par rapport à la crise sous la présidence de Daddis, à travers une journée d'action à l'Assemblée nationale, des réunions publiques et des rencontres avec des députés européens.

□ Les recommandations

Aujourd'hui la société civile n'occupe plus la même place et se trouve confrontée à de nouveaux défis. Quel sera le rôle du PROJEG pour aider les organisations de la société civile à se positionner ? Les recommandations qui suivent vont tenter sur la base des nouveaux enjeux qui se posent aujourd'hui autour de l'environnement minier, de la lutte contre la violation des droits en Guinée, la pérennité des collèges et de l'unité du mouvement social, d'analyser et de faire des propositions par rapport à ces 4 défis. Les propositions qui suivent s'inscrivent à différents niveaux, national, régional, local, voire international. Elles devront également être conçues et mises en œuvre en complémentarité avec les autres intervenants qui appuient les organisations de la société civile.

- Le rôle du PROJEG pour la durabilité des dynamiques collectives face aux 3 enjeux prioritaires

Le code minier ayant été révisé, l'enjeu actuel est sa mise en œuvre effective à travers la capacité de la Plate-Forme à remplir son rôle comme membre du Comité national consultatif de révision des contrats miniers. Le rôle du PROJEG 2 pourrait être complémentaire aux autres appuis reçus par PCQVP, tout en restant dans la continuité. Le PROJEG pourrait contribuer à assurer un ancrage local et une transparence vis-à-vis des acteurs locaux sur le processus actuel. Il pourrait faciliter cette connexion entre la Commission nationale de révision des contrats miniers et les acteurs locaux. Pour accompagner ce processus, le PROJEG pourrait amener ses membres, organisations de la société civile comme la Plate-forme à entrer dans une dynamique d'exemplarité. Au niveau local, les appels à candidatures pourraient être poursuivis. Des actions d'envergure préfectorale et régionale, voire inter-régionale, pourraient être développées impliquant les organisations de la société civile, les Communes, les sociétés minières et l'administration. Des systèmes d'échange entre régions confrontées aux mêmes problèmes pourraient être mis en place afin d'éviter la régionalisation des dynamiques. Le PROJEG pourrait appuyer ces concertations. Enfin les modalités d'articulation entre la Commission nationale de révision des contrats miniers et les acteurs locaux et régionaux pourraient être un domaine d'appui du PROJEG 2, notamment en valorisant les remontées des expériences locales et régionales à l'échelle de la Plate-forme.

Concernant la lutte contre la violation des droits, une proposition de loi pour criminaliser la torture a été élaborée. L'enjeu est aujourd'hui de la faire voter et de la faire appliquer. Pour que le processus ne soit pas seulement porté par les acteurs nationaux, le rôle du PROJEG pourrait être en premier lieu de faciliter l'implication des acteurs de la société civile locaux et régionaux aux différentes étapes. A plus court terme, face aux fréquentes violations des droits qui perdurent, le rôle du PROJEG s'inscrit dans la continuité en appuyant sur le mode de la réactivité, en appuyant l'organisation de missions de collecte d'information et la rédaction d'un rapport et de sa diffusion. Pour accompagner la résolution des problèmes, le PROJEG peut veiller à l'opérationnalité des recommandations faites dans ce rapport. Enfin

le rôle du PROJEG peut être de contribuer à la diffusion de la mallette éducation aux Droits Humains

Concernant le mouvement social, les relations sont de nouveaux au point mort entre le CNOSCG et les syndicats, dans un contexte de la non-tenu des élections législatives et de dérive ethnique des partis politiques et du pouvoir. Le PROJEG pourrait alors faciliter la reprise du dialogue entre les deux familles d'acteurs. Il pourrait également inciter CNOSC-G et syndicats à interpeller les acteurs politiques au regard de la crise économique qui touche le pays. Enfin le rôle du PROJEG serait d'inciter ces grands acteurs membres du PROJEG à rentrer à leur tour dans un processus d'exemplarité qui contribuerait à renforcer leur légitimité.

La complémentarité avec les autres programmes d'appui à la société civile quels qu'en soient les enjeux (mines, droits de l'Homme, mouvement social, collèges régionaux) est à développer. En amont, il est important de mettre en place un groupe thématique sur la société civile impliquant les partenaires techniques et financiers des projets et les acteurs publics. Un chef de file de ce groupe thématique serait à désigner avec la responsabilité de faire avancer une dynamique conjointe. L'objectif serait d'avoir un débat sur la stratégie à adopter pour faire converger les modes d'intervention. La collaboration avec les autres projets et programmes pourrait se développer au niveau national, notamment avec le futur programme AISCHA, mais également au niveau local en appui à la gouvernance en complémentarité avec d'autres intervenants comme le PACV et Faisons ensemble.

- Faire entrer les OSC et Plate-forme dans un processus d'exemplarité comportant plusieurs étapes

En premier lieu, il s'agira d'animer un débat en assemblée générale et avec les collèges régionaux pour une appropriation de la notion d'exemplarité. Le rôle du PROJEG serait de faciliter l'animation des échanges et de permettre aux différentes familles d'acteurs et d'OSC de s'exprimer sur ces valeurs porteuses d'enjeux forts. En second lieu, il conviendra de construire collectivement des mécanismes progressifs et de règles pour aller vers l'exemplarité. En amont et en accord avec la vision de l'exemplarité des acteurs du PROJEG, il est recommandé de définir de manière concertée des critères qui seraient appliqués : aux nouveaux entrants, dès leur demande et aux anciens, progressivement, avec un délai de mise en œuvre de ces règles au-delà duquel ils seraient dans l'obligation de quitter le PROJEG. Enfin en troisième lieu, il serait possible mobiliser des outils pour les organisations de la société civile volontaires.

- Définir une stratégie de valorisation, capitalisation, communication

La capitalisation sur l'expérience des collèges régionaux et sur les processus qui ont permis leur dynamisme est indispensable. La recommandation à ce niveau est que le choix des activités soit en cohérence avec un objectif prioritaire qui serait pour la phase 2 du PROJEG,

de construire la pérennité des dynamiques appuyées et créées. Le processus de capitalisation pourrait être porté par les acteurs du PROJEG, mais pour son aboutissement, il est important qu'il soit animé et accompagné par une personne compétente recrutée ou sous contrat.

- Pérenniser les collèges régionaux

Les collèges régionaux remplissent des fonctions de facilitation des échanges entre acteurs, de mise en relation, de médiation, de mobilisation et de formation, il s'agit donc d'espaces qui assurent des missions de services publics et non de services marchands. Le portage institutionnel des collèges régionaux lors de la phase 2 se construirait de manière progressive sur la base d'un consensus autour de la nécessité du collège et dans le cadre d'un processus de capitalisation de l'expérience collège régional. Le rôle et les fonctions de cet espace, de même que les compétences requises pour le faire fonctionner seront définis. Enfin les OSC membres volontaires seront impliquées dans un processus d'exemplarité. Pour assurer la viabilité financière des collèges régionaux, il est proposé d'impliquer régulièrement les bailleurs et projets qui veulent investir l'espace du collège régional comme cadre au développement de leurs activités et de réfléchir en amont avec d'autres bailleurs pour mettre en place des logiques de financement allant vers plus de cohérence. Il est également possible d'impliquer les collectivités locales et plus tard les régions, mais également l'administration à l'échelle régionale du Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation (MATD), des préfectures voulant faire du collège régional un lieu d'échange stratégique à propos des enjeux locaux.

Pour une articulation locale/nationale, le partage d'expériences entre les consortia au niveau d'une région, voire de plusieurs régions pourraient faire l'objet de rencontres à l'échelle régionale avec invitation de la plate-forme et diffusion de l'expérience sur son site. Un système de communication entre les OSC régionales intervenant sur cette question (de région à région) serait à envisager.

2. Contexte, enjeux et objectifs

2.1. Le Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéennes (PROJEG)

2.1.1. Contexte du Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéennes (PROJEG)

La Société civile guinéenne n'a pu émerger qu'après l'avènement de la deuxième République en 1984 et notamment avec la mise en œuvre d'une politique de décentralisation en 1986 qui a permis aux organisations de la société civile (OSC) d'être reconnues comme partenaires prestataires des collectivités locales. Durant les années 1990, les débats sur le rôle des acteurs qui composent la Société Civile ont conduit début 2000 à la création du Conseil National des Organisations de la Société Civile en Guinée (CNOSCG). La fin du régime de Lansana Conté (2006-2008) a été marquée par la déliquescence de l'Etat et l'arrivée des militaires au pouvoir (2009). Le débat politique et la mobilisation de la Société Civile autour des centrales syndicales et du CNOSCG qui ont suivi ont conduit à créer avec les partis politiques une large plateforme citoyenne dénommée « Forum des Forces Vives ». Une telle mobilisation de la société civile est parvenue à imposer aux militaires putschistes, la constitution d'un gouvernement de transition pour le retour de la Guinée à un ordre constitutionnel et l'organisation, en 2010, des élections présidentielles du premier président démocratiquement élu dans ce pays.

2.1.2. Principales étapes de mise en œuvre du Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéennes (PROJEG)

Les consultations préalables ont démarré dès 2000 autour d'une éventuelle annulation de la dette publique contractée par la Guinée auprès de ses bailleurs et notamment la France dans le cadre de la mise en place du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D). En dépit de l'interruption du processus de remise de dette, les organisations de la société civile guinéennes ont poursuivi leur concertation en vue de définir un programme de renforcement

de leur capacité leur permettant de devenir des acteurs à part entière des politiques publiques. Différentes rencontres ont permis la contribution des organisations de la société civile au Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) pour la Guinée en 2003. C'est dans ce contexte que le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) a lancé un appel à proposition¹ pour un Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA) auquel ont répondu favorablement des organisations de la société civile guinéennes et françaises.

Une étude diagnostic des Organisations de la Société Civile a été réalisée entre novembre 2006 et mai 2007, elle a porté sur 600 organisations (syndicats, ONG, organisations professionnelles, associations). L'étude a été suivie de concertation en Guinée et en France permettant de définir les enjeux et objectifs du programme notamment ceux liés à la phase pilote.

La phase pilote (2007-2008) a permis de mettre en place les dispositifs de pilotage et de gouvernance du Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéennes (PROJEG) avec l'installation de l'Assemblée Générale d'avril 2008 et du Comité de Pilotage et l'opérationnalisation des outils de mise en œuvre des axes du PROJEG. En ce qui concerne les outils de mise en œuvre des axes, deux outils le fonds régional ou fonds d'appui aux initiatives locales et le fonds national ont été créés. Au total 38 actions ont été soutenues sur la phase pilote.

La phase programme prévue de 2008 à 2012, a connu, avant l'évaluation à mi-parcours de 2010 quelques évolutions par rapport à la phase pilote comme : un processus d'adhésion à l'Assemblée Générale plus ouvert et non limité aux membres des Assemblées régionales ; un Comité de pilotage du PROJEG réduit mais élu démocratiquement lors de l'Assemblée Générale ; le renforcement de la responsabilisation des instances régionales dans l'instruction des actions à appuyer ; des possibilités d'appel à propositions continus.

2.1.3. Objectifs dans la phase actuelle

L'évaluation intermédiaire de 2010 a conduit à une reformulation des objectifs spécifiques et de la stratégie.

Objectif général actuel du PROJEG est que : La société civile guinéenne, et notamment les organisations de jeunes dans le cadre d'un partenariat pluri-acteurs, pèse sur la définition et la mise en œuvre des politiques publiques, afin que ces politiques contribuent au développement durable et à la réduction des inégalités et de la pauvreté. Deux objectifs spécifiques ont été redéfinis :

1. Amener la société civile à contribuer plus particulièrement à l'évolution des politiques et des gestions publiques les plus stratégiques au niveau national, régional et local. Les

¹ Voir TDR en Annexe 1 p 7

politiques leviers concernent l'environnement minier, la gestion des ressources publiques et la jeunesse.

2. Appuyer la Société Civile dans la consolidation de la démocratie et de la paix pour favoriser le débat public et la mise en œuvre efficace des politiques publiques. Les domaines d'action sont l'apaisement et à la consolidation de l'unité nationale, la défense des droits humains et la lutte contre l'impunité, le renforcement de la légitimité de la société civile et appuyer la construction de nouveaux positionnements pour la société civile.

2.2. Objectifs de l'évaluation

2.2.1. Enjeux de l'évaluation

La présente évaluation permettra d'analyser en quoi le PROJEG 1 a su accompagner et renforcer les organisations de la société civile dans un contexte de crise jusqu'en 2010 par rapport aux 4 principaux enjeux que l'évaluation a priorisés : l'environnement minier, la défense des Droits de l'Homme, l'unité du mouvement social et les collèges régionaux. Il faut rappeler que le PROJEG comporte d'autres enjeux non pris en compte dans la présente évaluation comme la jeunesse, la gestion des ressources publiques issues de la dette, la gestion foncière... L'évaluation devra enfin faire des propositions pour que le PROJEG 2 dans un contexte qui a changé, se positionne et apporte des appuis et un accompagnement adaptés aux nouveaux défis et enjeux qui se posent aux organisations de la société civile guinéenne aujourd'hui.

2.2.2. Objectifs, questions évaluatives et résultats attendus de l'évaluation

« L'évaluation devra contribuer à faire une analyse des dynamiques induites et/ou soutenues par le PROJEG ». Elle tiendra également compte également des modifications apportées au PROJEG suite à l'évaluation intermédiaire de 2010 et de leurs effets sur les dynamiques collectives. Enfin l'évaluation devra formuler des recommandations opérationnelles permettant au projet d'être plus efficace dans son appui aux dynamiques collectives durables et porteuses de changement en tenant compte des évolutions du contexte et de son instabilité.

Lors du Comité de pilotage pour le cadrage de l'évaluation, les questions évaluatives ont été précisées par rapport aux 4 domaines à privilégier :

1. Les dynamiques de mobilisation et de participation de la société civile aux politiques publiques dans le domaine des mines : quel a été le rôle du PROJEG pour aider la plate-

forme Publiez ce que vous payez (PCQVP) à construire sa crédibilité, à travers le renforcement de sa capacité à faire circuler l'information, à communiquer, à être attractive par rapport à ses organisations membres ? Comment sa crédibilité a été renforcée à travers sa capacité à faire des propositions pour améliorer la politique minière, à mobiliser les organisations de la société civile et à interpeller les pouvoirs publics dans ce sens autour de la gestion des ressources. Sur la base du rôle qu'a joué le PROJEG auprès de cette plate-forme et du bilan des appuis apportés, comment assurer sa pérennité ? De quels appuis a-t-elle besoin ? Quel dispositif ou formes de partenariats envisager pour accompagner la durabilité de cette plate-forme ?

2. L'interpellation des autorités par les organisations de la société civile sur les droits de l'Homme : quel a été le bilan des appuis du PROJEG dans cette dynamique ? Quels sont les besoins d'appui pour parvenir à une mobilisation à l'échelle nationale ? Que prévoir dès maintenant pour que cette dynamique se pérennise ?
3. La concertation au niveau national concernant le Mouvement social : quel a été le rôle du PROJEG pour parvenir à l'unité du mouvement social au niveau national ? Comment-t-il pesé sur la transition démocratique ? Quel a été le rôle du PROJEG pour mobiliser les acteurs du nord ? Comment le cadre multi-acteur du PROJEG a permis cette mobilisation des acteurs du nord auprès des acteurs guinéens pour interpeller les pouvoirs publics en France et en Guinée à ce niveau ?
4. La concertation au niveau local entre organisations de la société civile : quel a été le rôle du PROJEG dans la construction des Collèges Régionaux ? Comment continuer à garantir cette mobilisation ? comment renforcer et assurer la pérennité des collèges comme espaces de concertation ?

Les résultats attendus de l'évaluation sont :

- la périodisation des dynamiques collectives appuyées et suscitées par le PROJEG ;
- l'analyse des dynamiques collectives autour des quatre questions évaluatives en lien avec l'évolution du contexte ;
- les propositions pour aller dans le sens de la durabilité des dynamiques collectives.

2.3. Méthode de l'évaluation

2.3.1. Préalables conceptuels

Il n'est pas possible dans le cadre de l'évaluation de faire un diagnostic organisationnel approfondi des dynamiques collectives appuyées et suscitées par le PROJEG. Il s'agira plutôt

d'analyser, au regard des 4 enjeux définis (mine, Droits Humains, mouvement social, collèges régionaux), dans quel contexte et grâce à quels appui du PROJEG, elles ont émergé et/ou se sont développées et comment elles peuvent être pérennisées ? D'autre part il est important de préciser que la notion de dynamique collective ne se réduit pas à la création ou à l'appui d'organisations formelles avec leur problème de pouvoir, de gouvernance, de pérennité institutionnelle et financière. Il s'agit plutôt de l'ensemble des dynamiques dans leur diversité et plus ou moins formelles qui ont permis aux acteurs guinéens de se rencontrer, d'échanger, de se mobiliser pour construire des politiques publiques dans un contexte particulier. Il s'agit également des processus et dispositifs qui favorisent cette mobilisation et cette construction collective pluri-acteurs.

2.3.2. Méthode et outils

a. Approche participative

L'évaluation est pilotée par un Comité de pilotage composé d'acteurs nord et sud du PROJEG qui se réunit à Paris pour le cadrage, la restitution du rapport provisoire et la restitution du rapport final.

Les consultants prévoient des réunions de présentation et d'échange sur les objectifs, la démarche et les outils et de préparation à Conakry et dans les 2 régions avec les différents acteurs du PROJEG. Il est proposé la restitution des premiers résultats à chaque niveau (régional, national) pour susciter des échanges et tenir compte des réactions pour aborder l'étape suivante. Des entretiens auront lieu avec les membres de l'équipe du PROJEG à Conakry.

Le point de vue des différentes familles d'acteurs sera pris en compte en s'appuyant sur des entretiens avec : les organisations de la société civile dans leur diversité (les associations, les ONG, les organisations paysannes), les acteurs publics à l'échelle nationale et régionale déconcentrée, les collectivités locales, éventuellement des entreprises, les projets et les autres bailleurs intervenant dans ce domaines². Des partenaires du nord seront également rencontrés.

La participation aux instances du PROJEG a pu s'organiser notamment avec le Collège régional de la Guinée Forestière qu'il a été possible de suivre. Des entretiens collectifs ont eu lieu avec des acteurs ayant été impliqués dans une même activité ou projet, comme la mise en œuvre d'une action financée dans le cadre d'un appel à candidature. Des réunions ont eu lieu au niveau de collectivités rassemblant des élus, des organisations de la société civile, des organisations paysannes, des agents de l'administration.

² Voir liste des personnes rencontrées en Annexe n° 2

b. Les outils mobilisés

Les outils de collecte de l'information seront :

- L'analyse documentaire ;
- la définition d'échantillon d'acteurs représentatifs de leur diversité à rencontrer ;
- la définition d'un échantillon de projets appuyés à analyser au niveau des dynamiques collectives suscitées.
- la construction de grilles d'entretien basées sur les questions évaluatives et adaptées aux différentes familles d'acteurs impliquées directement ou non dans le PROJEG.

2.3.3. Les étapes

Les différentes étapes de l'évaluation ont été : la préparation et le cadrage, la phase terrain à Conakry, Kindia et Nzérékoré, les entretiens en France, la phase de rédaction, de restitution et de finalisation³.

3. Résultats de l'évaluation

3.1. Des dynamiques collectives de la société civile dans des contextes de crise

Des étapes clés pour appréhender l'évolution de la société civile en Guinée sont rappelées ici :

- La naissance du Conseil National des Organisations de la société civile en Guinée (CNO SCG) en 2002 est l'aboutissement des débats des années 90 sur la place et le rôle des acteurs de la société civile et répond à leur volonté de jouer un rôle de médiation dans les conflits.
- La période de Juin 2006 à février 2007, correspondant à la fin du régime délinquant de Lansana Conté, est marquée par une forte mobilisation des jeunes sous l'impulsion des centrales syndicales pour exiger l'arrêt de la corruption et le respect des Droits Humains.

³ Voir chronogramme de la mission en annexe 3

- Lors de la période de décembre 2008 à décembre 2010, la société civile poursuit sa mobilisation pour défendre les Droits Humains et obtenir le départ des militaires au pouvoir depuis le putsch de 2009. Faisant suite aux massacres au stade de Conakry en septembre 2009, les organisations de la société civile ont mené des enquêtes sur les violations des droits humains. Dans un tel contexte, le mouvement social autour des centrales syndicales et du CNOSCG a été redynamisé et le Forum des forces vives a été créé début 2009 impliquant également les partis politiques pour un retour à l'Etat de Droit. La société civile est alors parvenue à imposer aux militaires la constitution d'un gouvernement de transition devant conduire au retour de la Guinée à un ordre constitutionnel par l'organisation d'élection. Pendant la période électorale qui suivit jusqu'en décembre 2010, élection du premier président élu démocratiquement en Guinée, la société civile va jouer le rôle d'observateur.
- Depuis 2010, la société civile fait face à de nouveaux enjeux qui feront l'objet de développement au niveau du chapitre 2.2.3 c concernant « la concertation nationale autour du mouvement social ».

3.2. Les dynamiques collectives en fonction des quatre enjeux

Les dynamiques collectives sont analysées en fonction des quatre enjeux que sont l'environnement minier, la défense des Droits de l'Homme, le mouvement social et les collèges régionaux.

3.2.1. Le rôle du PROJEG au niveau des dynamiques collectives autour des enjeux miniers

a. La prise en compte des enjeux miniers pour le PROJEG

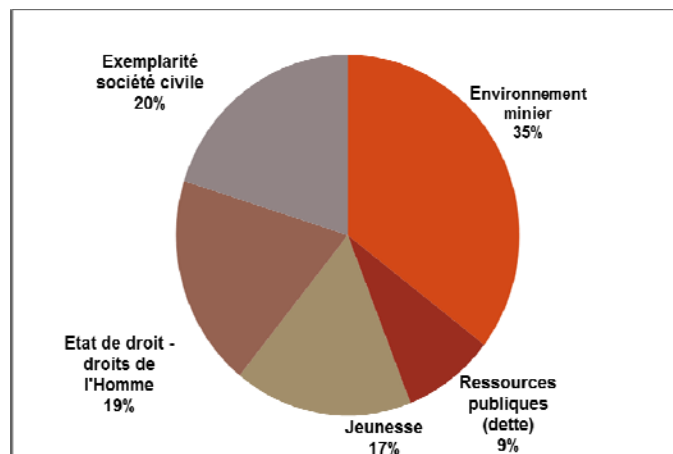
Dès la phase pilote et lors de l'atelier de novembre 2007 la question des enjeux miniers a été prise en compte. Le document Programme du PROJEG⁴ met en avant, dans un contexte de ressources minières considérables, la nécessité pour les organisations de la société civile de s'impliquer dans la valorisation et la gestion des retombées des ressources qui doivent bénéficier à l'ensemble de la population et non seulement à une fraction de l'administration.

L'évaluation intermédiaire du PROJEG en 2010 a conduit également à confirmer parmi les politiques leviers l'amélioration de l'environnement minier⁵. Celui-ci représente pour 2012,

⁴ Programme Concerté de Renforcement des organisations de la société civile et de la jeunesse guinéenne, Document de la phase Programme, Juillet 2008, Aide et Action, PROJEG, MAEE. Voir documents consultés Annexe 4

⁵ Daniel Neu et Reïye Gandzounou, GRET, septembre 2010 : Evaluation intermédiaire du Programme Concerté de Renforcement des organisations de la société civile et de la jeunesse guinéenne, , septembre 2010, F3E, Aide et Action

comme l'indique le schéma ci-dessous, 35% du budget destinés aux activités transversales du programme⁶.



b. Les acteurs de la société civile dans le secteur minier et la création de Publiez ce que vous payez

Faisant suite au Symposium organisé par le gouvernement, les 17 et 18 octobre 2008 au Palais du Peuple de Conakry, le Centre du Commerce International pour le Développement (CECIDE), le Réseau des Femmes du Fleuve Mano pour la Paix (REFMAP), l'Inter-centrale syndicale Confédération Nationale des Travailleurs Guinéens (CNTG), Union Syndicale des Travailleurs de Guinée (USTG) élargie à l'Organisation Nationale des Syndicats Libres de Guinée (ONSLG) et à l'Union Démocratique des Travailleurs de Guinée (UDTG) et le Conseil National des organisations de la Société Civile de Guinée (CNOSCG), ont organisé un Symposium sur l'exploitation des ressources minières et son impact sur la vie et l'environnement des populations concernées. Ce symposium avait pour but de créer un cadre d'échange et de réflexion propre à transformer la « malédiction des ressources minières » en une source de progrès et de développement durable, dans un environnement de paix et de stabilité.

Publiez ce que vous payez (PCQVP) est liée à Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE), un réseau international qui milite pour la publication et la transparence sur l'utilisation des taxes minières reçues par les Etats concernés. Cette initiative a également comme objectif d'aider les gouvernements à récupérer les taxes minières et de vérifier que les projets financés soient durables au niveau économique, social et environnemental.

La plate-forme Publiez ce que vous payez (PCQVP) a été créée en juillet 2006. Ses membres fondateurs, le Centre du Commerce International pour le Développement (CECIDE), Association Guinéenne pour la Transparence (AGT), Réseau Afrique Jeunesse de Guinée

⁶ Bilan du Suivi-évaluation, Assemblée Générale du PROJEG.

(RAJGUI), le Centre Africain de Formation pour le Développement (CENAFOD), Confédération Nationale des Travailleurs Guinéens (CNTG), Union Syndicale des Travailleurs de Guinée (USTG), Coalition Nationale des organisations de la société civile (CONAG), Association Guinéenne des Editeurs de la Presse Indépendante (AGEPI) déjà membres de l'ITIE en 2004 avaient demandé, lors de l'AG annuelle, d'étendre aux mines le dispositif initialement prévu pour le gaz et le pétrole. A cette période, la Plate-Forme était présente sur sept sites de production minière, mais il semble que ces antennes aient ensuite connu des difficultés. Le projet en 2012 est de les reconstituer sur les sites d'exploitation et d'exploration.

En 2011, la Plate-Forme a fait l'objet d'une formalisation se transformant en association. Lors de l'atelier de PCQVP réalisé en juillet de la même année, avec l'appui du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France et de l'ITIE et celui de l'équipe du PROJEG comme facilitatrice, un certain nombre d'orientations ont été définies. Le cadre de concertation et d'échange pluri-acteurs a été adopté comme le mode d'action de PCQVP au niveau national, au niveau local ou régional ou de filière de minerais. Les cadres de concertation associent les organisations de la société civile, les autorités locales, régionale et nationale, les collectivités et les élus et les sociétés minières pour :

- identifier les actions collectives pour un dialogue avec les pouvoirs publics et les sociétés minières ;
- résoudre le risque de chevauchements ou doublons et mutualiser des efforts dans tous les domaines ;
- construire une espace de plaidoyer, d'influence et de positionnement.

Par la suite, 4 axes de travail ont fait l'objet de groupe de travail pour définir un plan d'action. Il s'agissait de :

1. La structuration et la gouvernance de la coalition en élargissant sa base sociale à travers l'organisation de l'AG, l'évaluation des antennes, la mise en place d'un siège
2. La communication à travers promotion des activités de la coalition PCQVP et de l'ITIE
3. Le renforcement des capacités à travers l'amélioration des connaissances et des compétences techniques des membres de la coalition et des élus locaux sur les questions de transparence dans la gestion des revenus miniers en menant des actions d'information et de formation ;
4. Le plaidoyer et l'influence, en assurant la participation de la société civile et la prise en compte de ses préoccupations dans la gestion du secteur minier

Les partenaires d'appui sont Revenue Watch Institute (RWI) pour la formation, Open Society Institute of West Africa (OSIWA) pour la mise à disposition d'experts en vue d'appuyer la révision du code minier et de la coopération française avec le PROJEG. La

plate-forme PCQVP a fait une demande d'appui en siège, secrétariat permanent, équipements à plusieurs bailleurs. Elle souhaite également bénéficier de formations pour renforcer ses capacités dans les domaines suivants : l'analyse des conventions minières, l'appropriation du contenu du nouveau code minier, le suivi de son application, le suivi budgétaire, la compréhension des questions environnementales et la redevabilité.

c. Le rôle du PROJEG au niveau des dynamiques nationales avec Publiez ce que vous payez et difficultés rencontrées

- Rôle du PROJEG au niveau des acquis concernant la révision du Code Minier

Les appuis du PROJEG à PCQVP ont consisté à organiser 4 ateliers qui se sont déroulés en 2011 et 2012 et qui ont donné lieu à des échanges entre PCQVP et le gouvernement sur le code minier :

1. un 1^{er} atelier consacré à la révision du code minier et à la présentation de l'ITIE du 1^{er} au 4 février. En sont issues des recommandations sur le code minier au gouvernement;
2. un 2nd atelier pour évaluer le niveau de prise en compte des propositions de la société civile dans le projet du nouveau code minier les 4 et 6 mai 2011 ;
3. un 3^{ème} atelier les 1^{er} et 2 septembre pour organiser le portage des propositions de la société civile auprès du CNT à la veille de l'examen du projet de code par le CNT.
4. Enfin un 4^e atelier, les 16 et 17 février 2012, avec une forte présence des représentants des pouvoirs publics, sur l'élaboration de guides d'utilisation du code minier.

Les améliorations que comporte le nouveau code minier adopté le 9 septembre 2011 concernent une meilleure transparence, à travers la diffusion publique des contrats minières, une meilleure prise en compte de la dimension environnementale et de développement local, une répartition des taxes un peu plus favorable aux communautés. L'enjeu aujourd'hui pour PCQVP qui est membre du Comité national consultatif de la révision des contrats minières est d'avoir la capacité et les outils, donc des appuis adaptés, pour assurer le suivi des conventions minières.

- Les difficultés de PCQVP

Au départ des conventions de partenariat existaient entre chaque organisation. Les organisations fondatrices de PCQVP n'avaient pas toute une expérience de lutte sur le terrain au niveau local. Le défi majeur est la mise en place d'antennes locales ayant la capacité de peser en termes de contrôle citoyen pour interpeller le gouvernement sur l'utilisation des ressources. Un projet de maillage territorial avec des antennes est prévu dans 6 villes (Sangaredi, Kamsar, Fria, Kindia, Siguiri, Kerouane) dans les régions avec la Plate-forme nationale assurant un rôle de formation. Une telle organisation initiée nationalement ne risque-t-elle pas de reproduire un système pyramidal descendant, alors qu'il serait souhaitable

que les OSC locales et régionales ayant une expérience et une expertise dans ce domaine puissent faire remonter leur expérience.

La transformation de la Plate-forme PCQVP en association est porteuse d'enjeux de pouvoir qui peuvent constituer un frein à son ouverture. Le processus d'élargissement de la base de la plate-forme à travers la modification de la gouvernance interne est en cours. L'AG organisée en juillet 2011 avec appui du PROJEG et d'OSIWA, constitue un acquis, mais son degré d'ouverture laisse à désirer. Ainsi des organisations de Guinée Forestière et de Basse Guinée membres de consortium dans le cadre de l'appel à candidature sur l'environnement minier ont été associées aux ateliers sur la révision du code minier. Elles apprécient l'apport de la Plate-Forme en termes d'information, d'accès aux documents et de la possibilité d'avoir par rapport à chaque difficulté rencontrée, des réponses à leurs questions sur le site de l'ITIE. Ces organisations ont fait la demande, dès février 2012, dans le cadre d'une session du collège régional d'adhésion formelle à la Plate-forme. Mais lors de l'AG d'avril 2012 de PCQVP, elles se sont interrogées sur leur degré d'implication dans la mesure où elles n'ont pas été associées à l'élection pour 3 ans du nouveau bureau dont l'élargissement a été en fait limité. Face aux difficultés d'élargissement de la base sociale de la Plate-Forme, les risques sont :

- La perte de crédibilité et de légitimité avec un rétrécissement de sa base sociale, notamment sur les zones minières,
- Une fragilisation de la dynamique unitaire par un émiettement des initiatives de la société civile autour des enjeux miniers.

d. Le rôle du PROJEG au niveau des dynamiques régionales et locales sur les enjeux miniers

- Les dispositifs appel à projet puis appel à candidature mis en œuvre par les consortia

Les dynamiques locales et régionales ont pu se développer dans le cadre des actions conduites des organisations de la société civile et des acteurs locaux regroupés en consortium sur la ligne fonds d'appui du PROJEG. Il faut rappeler que l'évaluation intermédiaire de 2010 avait fait le constat de l'éparpillement et de la dimension réduite des actions conduites dans le cadre des « Appels à projets » avec des risques d'effets limités et du caractère chronophage des processus de sélections des projets à soutenir. Des modifications ont donc été apportées à ce niveau à partir de 2011. Afin de mieux répondre aux objectifs du programme, l'appel à propositions très large a été remplacé par des appels à candidatures sur des objectifs précis et le dispositif d'instruction a été allégé. Pour l'ensemble du PROJEG 1 les actions conduites sur l'environnement minier et sur la fiscalité locale ont été :

- Dans le domaine de l'environnement minier, de 2008 à 2010, 39 organisations de la société civile se sont constituées en 12 consortia pour mener dans le cadre de

l'instrument « Appel à projets » sur la ligne Fonds d'appui du PROJEG, des actions sur différents thèmes : conflits, gestion des ressources, vulgarisation des textes.

- Dans le domaine de la fiscalité locale, en 2009 et 2010, dans le cadre des « Appels à propositions », 14 organisations de la société civile structurées en consortia ont été sélectionnées pour conduire 6 actions dans le domaine du Renforcement des capacités des acteurs locaux (société civile et élus) dans l'identification, la mobilisation, la gestion des ressources locales, fiscalité notamment et dans le contrôle citoyen sur l'utilisation des ressources. En 2011, dans le cadre de l'Appel à candidature, ce sont 33 organisations de la société civile qui se sont structurées en consortium pour conduire 7 actions sélectionnées sur l'ensemble du territoire et en cours de mise en œuvre.
- Les effets des projets en consortium sur les dynamiques collectives locales

Lors des missions de terrain en Basse Guinée⁷ et en Guinée Forestière⁸ les consultants ont rencontré des organisations de la société civile engagées dans des projets concernant l'environnement minier et la gestion des ressources locales qui ont témoigné de la pertinence et des effets du dispositif adopté.

Le PROJEG a généralisé le système de consortium pour mieux mobiliser les organisations de la société civile. Celles de la Basse Guinée comme celles de la Guinée Forestière qui sont membres de la Plate-forme « Publiez ce que vous payez » intervenaient, lors de leur création, dans des domaines très éloignés des questions minières. C'est par le principe des consortia et des appels à projets devenu appel à candidature combinés que ces organisations se sont pris d'intérêts pour les questions minières et ont pu se mobiliser sur la rédaction du code minier.

Selon les responsables des organisations de la société civile rencontrés en Basse Guinée et en Guinée Forestière, la mise en place des consortia les a obligés à transcender leur particularisme pour :

- échanger des informations, la méthodologie de travail et les ressources
- définir et Co-construire un projet commun avec un mode d'organisation
- partager les responsabilités dans la mise en œuvre du projet en fonction de leurs compétences respectives, que celles-ci soit thématiques ou géographiques

⁷ En Basse Guinée : ARSYF et CEGUIFED dans la préfecture de Fria (première usine d'alumine en Afrique).

ADREMGUI dans les localités de Boké (mine de bauxite de Sangarédi et la compagnie Guinéenne de Bauxite), de Kindia (mine de Debelé et de l'Office de bauxite de Guinée) et de Coyah dans les mines de granites et de sable.

Lonni Guinée dans la préfecture de Coyah.

GVD dans la préfecture de Téliélé (mines et carrières de sable de Sangarédi) .

⁸ En Guinée Forestière : Paccem in Terris, AGUID et Pride-Guinée sur « Environnement minier » et Pride-Guinée, Agir pour l'enfant, ADC et Centre Universitaire de Nzérékoré sur « la gestion transparente des ressources ».

Toujours selon nos interlocuteurs, leur implication dans la conduite de projet dans le cadre des consortia a eu des effets sur :

- le renforcement de leurs capacités par le biais de l'expertise nationale vers d'autres ressources humaines nationales, et notamment leur professionnalisation dans le domaine de l'environnement minier ;
- le développement d'une forme d'entraide et de renforcement de capacité à travers le faire et le faire-faire ;
- le fait de briser l'isolement de certains acteurs sociaux de la société civile que l'éloignement et les autres contraintes physiques et logistiques rendaient vulnérables dans leur localité ;
- une plus grande visibilité pour les petites organisations de la société civile en Basse Guinée. Chaque participation à un consortium est aussi une occasion pour apprendre à grandir et devenir, dans quelques années, des locomotives pour d'autres OSC en gestation.

Du point de vue des bénéficiaires et des différents acteurs impliqués dans un contexte où les conflits sont importants, les effets des projets qui visaient à renforcer la gouvernance des zones minières (information sur les avantages et les risques des revenus miniers, vulgarisation du code minier, renforcement des structures de gestion des revenus miniers, renforcement du dialogue entre acteurs à l'échelle préfectorale et des villages riverains) ont été :

- une meilleure compréhension du rôle de chaque acteur, tant dans la phase de prospection que d'exploitation : les sociétés minières apprécient d'avoir des interlocuteurs en cas de conflits et de savoir à qui remettre les fonds, les acteurs locaux au niveau des communes rurales rencontrent la société minière qui peut ainsi présenter ses projets afin de vérifier s'ils cadrent dans le Plan de développement local. Tout le monde est informé, cela évite que le préfet fasse le PDL tout seul
- face au constat des dégâts occasionnés par les travaux, le contrôle de l'évaluation des pertes faites par les sociétés elles-mêmes ;
- au niveau de la gestion des ressources locale, une meilleure mobilisation des ressources (réévaluation de la taxe annuelle sur le bétail et sur l'abattage) avec ouverture de comptes au nom des collectivités ;
- un meilleur comportement des élus (un travail sur des extraits du code des collectivités)
- la participation des organisations de la société civile au budget communal et leur implication à chaque étape de définition du PDL/PAI, de sa mise en œuvre et de son suivi ce qui entraîne une plus grande transparence et un plus grand contrôle des collectivités dans leur gestion des ressources, notamment celles provenant des sociétés minières ;

A l'échelle régionale, des dynamiques collectives ont été développées à travers des échanges entre consortia de même que des relations se sont développées avec les sociétés minières. Ainsi le consortium Paccem in Terris a organisé avec l'autre consortium ADELO un forum en juin 2010 en invitant toutes les 4 sociétés minières. Quatre sociétés minières sont venues participer et rencontrer les élus, les organisations de la société civile et l'administration pour échanger sur les projets et les besoins. Au niveau information et communication, un travail de vulgarisation sur le code minier a été fait par la distribution de brochure. Des émissions régionales ont eu lieu avec invitation des sociétés minières et des responsables de ce dossier à la préfecture.

Enfin le passage des appels à projet à des appels à candidatures recommandé par l'évaluation intermédiaire a eu des effets structurants. En effet plusieurs consortium se sont engagés sur la même thématique (enjeu minier) et ont ensuite échangé sur leur expérience qui a pu ensuite contribuer à alimenter la réflexion au niveau national de la plate-forme.

- La pérennisation des processus

Le principal problème est la non-pérennité de ces appuis et de ces cadres de concertation qui s'interrompent la plupart du temps avec la fin du projet, même s'il arrive que ces organisations de la société civile soient encore sollicitées localement. Celles qui sont membres du consortium comprennent les enjeux de poursuivre un tel travail d'amélioration de l'environnement minier, sans que les modalités de sa pérennisation aient fait l'objet de réflexion.

En Guinée Forestière, les organisations de la société civile rencontrées impliquées dans le consortium de Pride Guinée pour la mise en œuvre d'un projet sur la gestion transparente des ressources ont signalé que 7 cadres de concertation entre élus, OSC, services de l'état sur les 11 communes appuyées par le projet continueraient de se rencontrer en mai 2012. Comment poursuivre l'accompagnement dans la durée sur 4 à 5 ans pour que ces cadres soient des lieux d'échanges d'information et de gestion partagés des ressources communes et qui puissent aboutir à la réalisation d'un audit social. Pour ce projet, comme pour les projets d'appui à la gouvernance de l'environnement minier, la question de la pérennité des processus à la fin des projets est posée mais sans que des solutions soient envisagées à ce niveau.

3.2.2. Le rôle du PROJEG au niveau des dynamiques collectives autour de la défense des Droits de l'Homme

L'histoire politique de la Guinée est depuis longtemps marquée par la violation des Droits Humains et par la culture de l'impunité pour les forces de défense et de l'ordre. La chute de la dictature aurait dû ouvrir une nouvelle ère avec l'instauration du multipartisme en 1984 et

de la décentralisation en 1986. Malheureusement les pratiques en matière de violations des droits ne semblent pas avoir changé et restent toujours d'actualité, même après 2010 année de l'arrivée du premier président démocratiquement élu dans le pays, comme le témoigne les événements de cet été⁹. Mais depuis plusieurs années la société civile s'est engagée pour refuser la culture de l'impunité en se mobilisant fortement à ce niveau.

a. La prise en compte de cette dimension au niveau du PROJEG

L'instabilité où se trouve la Guinée en rapport avec les conflits dans les pays voisins est évoquée dans le Document Programme du PROJEG, de même que la situation de crise liée à une corruption généralisée à des services publics délabrés et très faiblement opérationnels depuis longtemps. Le document programme met en avant : la nécessité « pour les OSC de consolider la paix et les avancées démocratiques en proposant et en testant de nouveaux dispositifs pour contribuer à un développement durable et une réduction effective de la pauvreté et des inégalités. Il s'agit d'ancrer des pratiques respectueuses des droits humains, de la bonne gouvernance, d'une gestion saine et transparente des ressources publiques ; et de développer un environnement institutionnel favorable à une expression plurielle et multipartite »¹⁰. Mais la violation des droits humains et la culture de l'impunité des forces de l'ordre ne sont pas évoquées explicitement dans ce document.

Depuis l'évaluation intermédiaire de 2010, la consolidation de la démocratie et de la paix a été affirmée comme enjeu majeur du programme, elle est devenue l'objectif spécifique 2 du PROJEG : « Appuyer la Société Civile dans la consolidation de la démocratie et de la paix pour favoriser le débat public et la mise en œuvre efficace des politiques publiques » à travers : l'apaisement et à la consolidation de l'unité nationale ; la défense des droits humains et la lutte contre l'impunité et le renforcement de la légitimité de la société civile et l'appui à la construction de nouveaux positionnements pour la société civile ».

b. Les organisations de défense des Droits de l'Homme en Guinée

Les trois organisations de la société civile impliquées dans le PROJEG sont particulièrement actives dans ce domaine et certaines d'entre elles, comme l'Organisation Guinéenne des Droits de l'Homme (OGDH) existent depuis longtemps.

- L'Organisation Guinéenne des Droits de l'Homme (OGDH) a été créée en 1990 comme membre de la Fédération des Droits de l'Homme (FDH) en bénéficiant d'un statut d'observateur à la Commission africaine des Droits de l'Homme. L'association n'a été agréée en Guinée qu'en 1995, mais elle a pu fonctionner grâce à l'appui extérieur des organisations internationales des Droits de l'Homme. L'OGDH a une base militante

⁹ Durant le mois d'août de cette année, les forces de l'ordre ont tiré sur des populations qui manifestaient contre les conditions d'embauche de la société minière brésilienne Vale.

¹⁰ Document programme, 2008, p 16

ayant bénéficié de formations et de sections équipées en internet dans les 8 régions. Des bureaux existent dans les préfectures, mais il est plus difficile de les faire fonctionner. Au niveau des sous-préfectures, deux personnes sont formées comme à Dalaba, où un groupement de femmes ciblé par ces formations, a pu jouer un rôle dans la mobilisation contre les abus des forces de l'ordre ayant entraîné la mort d'un enfant et dans leur inculpation. L'OGDH bénéficie de l'appui de l'Union Européenne via la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), l'ambassade des Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France mais surtout l'Allemagne, le Canada via le Centre d'étude et de Coopération Internationale (CECI), Open Society Institute of West Arica (OSIWA), la Fondation Friedrich Hebert. Elle a également reçu des formations de la Fondation canadienne des droits de la personne. Ses activités consistent à organiser des séminaires et des formations sur les Droits de l'Homme au Ministère de la Justice, au Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation (MATD), au Ministère de la Défense, dans les camps militaires, auprès des forces de l'ordre, des gardiens de prisons. Ces formations se font également dans les régions. En cas d'arrestation, l'OGDH est saisie par les familles des prévenus et est autorisée à accéder aux prisons et aux centres de détention pour les accompagner. Un bémol, il faut toutefois noter le non renouvellement des cadres de l'organisation.

- Mêmes droits pour tous (MDT) a été créée en 2004 par des avocats, professeurs de droits guinéens. MDT fait de l'assistance judiciaire aux détenus mais aussi des formations à des officiers de police judiciaire auteurs de tortures dans les prisons et au personnel pénitentiaire sur la gestion des prisons. Elle reçoit différents appuis : Fonds Global Human Right Watch, le Fonds Social de Développement (FSD) de l'ambassade de France, l'Ambassade d'Allemagne, et de fondations privées américaines. Elle est constituée aujourd'hui de 15 salariés, des juristes, des avocats, et un comptable.
- Association des parents et amis des victimes du 28 septembre 2009 (AVIPA) constituée de 300 victimes adhérentes, a été créée suite au 28 septembre 2009, pour apporter une aide aux survivantes. Elle œuvre au recensement des victimes et des plaintes au niveau de la justice avec l'appui du Haut-Commissariat pour les Droits de l'Homme et de MDT. Elle a également reçu des aides pour la réinsertion de 40 femmes en 2011 et la même aide pour 2012.

c. Le rôle du PROJEG dans les dynamiques nationales

Un enjeu pour le PROJEG est d'amener ces organisations de la société civile déjà dynamiques et actives dans ce domaine à l'échelle nationale à faire ce qu'elles ne faisaient pas auparavant, c'est-à-dire à travailler ensemble afin de constituer une masse critique et de peser sur les politiques face aux pouvoirs publics.

Il faut toutefois noter que des organisations ont mise en place depuis 2008 une Coordination des organisations de défense des Droits Humains (CODDH) avec l'OGDH comme président, une organisation sénégalaise Rencontre africaine pour la défense des Droits de l'Homme (RADDHO), qui représente un premier cadre d'échange. La coordination n'a pas encore de local, mais envisage la réalisation d'un projet commun. Un débat de fonds est en train de se mettre en place avec l'appui d'OSIWA sur quel type de justice dans un contexte généralisé et ancien de violation des Droits de l'Homme. (Notion de justice transitionnelle, cf Afrique du Sud).

L'intervention du PROJEG pour renforcer les dynamiques nationales pour la défense des Droits de l'Homme s'est située à deux niveaux, d'une part pour appuyer les organisations de la société civile mobilisées pour dénoncer les répressions de septembre 2009 et d'autre pour associer des organisations guinéennes à l'élaboration d'un état des lieux de la torture en Guinée avec l'ACAT.

- En appui aux organisations suites aux répressions de 2009

Après les événements de septembre 2009, le PROJEG a apporté un appui à différentes organisations, OGDH, USTG, CNOSC qui ont conduit un travail de recensement des données sur les victimes. Un échange a été organisé sur les outils de collecte mobilisés par chaque organisation. Puis un premier rapport a été fait, mais sa qualité n'était pas recevable en l'état. Il ressort de ces difficultés la nécessité de former les organisations concernées à la collecte des informations sur les violations des droits, à leur traitement et à leur analyse.

La mobilisation a eu lieu également en France en 2009-2010 lors de la période de crise. Plusieurs réunions ont été organisées dans différents espaces :

- à l'Assemblée Nationale avec l'invitation d'une délégation guinéenne composée de représentants du CNOSCG et des Syndicats ;
- à Aubervilliers pour un débat dans le cadre de la quinzaine pour la culture de la Paix sur le département du 93 ;
- à la Mairie de Paris pour une rencontre avec des membres du PROJEG, des associations de la diaspora guinéenne en France, la section France des Forces Vives, avec comme intervenants, entre autres, le bureau du procureur de la Cour Pénale Internationale (CPI), Mohamed Bedjaoui de la Commission d'Enquête Internationale et Marie-Christine Vergiat, députée européenne ;
- à la Mairie de Paris et à l'espace Oscar Niemeyer pour la réalisation et la diffusion d'un montage à partir d'autres films sur les événements en Guinée.

En termes de mobilisation à l'échelle nationale, comment pérenniser cette dynamique en appuyant le travail collectif des OSC de droits de l'Homme en rapport avec des OSC du nord ?

- En appui à un état des lieux de la torture en Guinée

Grâce à l'intervention du PROJEG, 3 organisations de la société civile, OGDH, MDT et AVIPA ont été associées à la réalisation d'un état des lieux de la torture en Guinée en relations avec l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) dans le cadre d'un projet européen visant à faire le point de la situation de la torture dans plusieurs pays. Ces organisations ont été choisies car elles disposaient de compétences dans le domaine de la collecte des données, ce qui a abouti à un décloisonnement entre elles et à la rédaction d'un rapport co-signé sur l'état de la torture en Guinée. Une des recommandations de ce rapport était d'aboutir à une position commune des OSC mobilisées pour dénoncer cette violation des Droits Humains et de parvenir à une proposition de loi sur la criminalisation de la torture. Aujourd'hui la proposition de loi est en voie de finalisation.

d. Le rôle du PROJEG dans les dynamiques collectives régionales

Le PROJEG intervient pour accompagner les dynamiques régionales à différents niveaux : dans un premier temps suite aux répressions de 2009, puis dans le domaine de la défense des droits humains et de la résolution des nombreux conflits en Guinée Forestière mais également en Basse Guinée.

- Suite aux répressions de 2009

A l'échelle régionale, suite aux événements de septembre 2009, les collèges régionaux ont souhaité développer une action de sensibilisation en vue de faciliter des concertations locales pour la prévention des conflits. C'est lors de ces concertations, qui ont réuni la société civile dont les associations de jeunes et de femmes, les acteurs politiques locaux, les leaders religieux (chrétiens et musulmans) et les pouvoirs publics locaux, que des messages ont été construits. Dans un deuxième temps les actions et les messages ont été diffusés à travers une meilleure couverture médiatique, dans les lieux de culte et les espaces de rencontre des jeunes et des femmes.

- Les dynamiques collectives appuyées en Guinée Forestière

La Guinée Forestière est touchée par des cas de violation des droits qui se traduisent par des arrestations arbitraires, la torture et les mauvaises conditions de détention. L'occupation des terres par les sociétés minières et agricoles (comme la SOGUIPAH) suscitent des conflits qui sont le plus souvent à l'origine des violations des droits en Guinée Forestière. Deux conflits ont été récemment enregistrés dans cette région

1. L'abattage à Beyla et Lola de plus de 1500 têtes de bétail qui a laissé un certain nombre d'éleveurs sans ressources.
2. Destruction de plantations et expulsion des planteurs par la SOGUIPAH pour récupérer des terres qui lui avaient été attribuées par décret. Face à cette situation, s'en est suivie une fronde de la population qui a entraîné une répression provoquant la mort d'un homme et l'arrestation de 53 personnes.

Dans un tel contexte, les organisations de la société civile se sont mobilisées de diverses manières : la constitution de groupes de pression, la mise en place d'un dispositif de communication, la constitution de groupes d'observation des Droits Humains, le renforcement des capacités des organisations de la société civile en matière de droits humains, la redynamisation des structures traditionnelles pour les impliquer dans la résolution des conflits, l'appui à la mise en place de cadre de concertation à l'échelle préfectorale pour échanger sur les pratiques en matière de prévention et gestion des conflits.

Au début les organisations de la société civile mobilisées étaient au nombre de 10. Une première mission a été organisée avec le coordinateur national du PROJEG qui a fait l'objet d'une restitution lors du Collège Régional extraordinaire organisé fin 2011 sur cette question à Nzérékoré. Le mouvement a finalement rassemblé 83 organisations de la société civile et a conduit à la constitution de l'Alliance des organisations de la société civile en Guinée Forestière mobilisées autour d'un objectif partagé avec l'appui du PROJEG dans le cadre de la ligne de réactivité. Le grand nombre d'organisations de la société civile devait permettre de mobiliser des compétences diversifiées et complémentaires sur des dossiers lourds et complexes touchant à des domaines juridique, médiation, foncier, droits de l'Homme. Les fonds ont transité via ADC qui a ensuite organisé l'étude sur les deux conflits identifiés. Le projet d'Alliance a été présenté et a reçu la validation du CROSC. Une réunion a eu lieu avec la Confédération Nationale de Organisations Paysannes de Guinée Forestière (CNOP-GF) sur ces conflits. La plate-forme paysanne a même apporté une contribution financière importante à la réalisation de l'étude par ADC. Il apparaît qu'une expertise complémentaire pointue sur les questions domaniales mais également sur le statut du système de plantation SOGUIPAH est nécessaire pour accompagner l'identification des acteurs pertinents à mobiliser, pour analyser les enjeux et la stratégie à développer à ce niveau.

Un premier plaidoyer sur ces dossiers a eu lieu le 2 mai 2012 au niveau du cabinet du gouverneur en présence de 5 directeurs régionaux, du SERACCO, de l'administration territoriale, de la gendarmerie, de la police, du juge de paix. La SOGUIPAH conviée à cette réunion n'était pas présente. Des actions sont prévues au niveau des villages concernés, mais la situation s'est compliquée avec le changement de pouvoir en 2010 entraînant le remplacement de cadres de l'administration voire même d'élus par des délégations spéciales. Les nouveaux préfets nommés ne sont pas au courant et n'ont pas de maîtrise des problèmes locaux, il n'y a pas de continuité dans le suivi par l'administration.

Par la suite, il est prévu un déplacement à Conakry par les représentants de l'Alliance pour présenter les résultats de leur étude à la maison de la presse et leurs recommandations faites en Juin 2012 en direction de l'Etat, des OSC, de la SOGUIPAH et des communautés (voir en annexe.) Parallèlement un processus juridique est en cours, pour repérer les points de mobilisation contre la violation des droits.

La question du code domaniale est évoquée : l'Etat pourrait laisser une société privée ou mixte exproprier des planteurs au nom du bien public. La stratégie expansionniste de la SOGUIPAH (société mixte) voulant récupérer 700 ha par district pour ses plantations industrielles. Certains villageois ont reçu de l'argent pour accepter cette perte de leur terroir. L'espace communautaire est en train de disparaître dans les communes rurales et villages proches de la SOGUIPAH. Le risque est d'assister en Guinée Forestière à la disparition de l'exploitation familiale au profit du salariat dans les exploitations industrielles agricoles et surtout dans les mines où la phase d'exploitation va démarrer. Les conflits vont se multiplier dans cette région où les jeunes n'auront plus de terre à cultiver, sans être sûrs de trouver un travail dans les mines ou dans les plantations. Les organisations de la société civile auront à se positionner face à ces conflits. Le PROJEG pourra-t-il continuer à les appuyer comme il l'a fait pour les deux conflits évoqués ci-dessus ? L'Alliance des organisations de la société civile aura-t-elle acquis assez de maturité pour assumer l'accompagnement du règlement de ces conflits ?

- Dynamiques collectives appuyées suite aux violations de droits en Basse Guinée

En Basse Guinée, il n'existe que des antennes des organisations de la société civile nationales qui interviennent dans le domaine des droits de l'Homme. Cependant, grâce à l'appui du PROJEG, leurs capacités de mobilisation se sont renforcées dans les régions. Ainsi, l'OGDH a obtenu la mise en état d'arrestation de huit gendarmes qui s'étaient rendus coupables de tortures sur des manifestants. Ces huit gendarmes ont non seulement été radiés des effectifs de la gendarmerie, mais aussi ils sont en état d'arrestation préventive en attendant leur comparution devant les tribunaux.

Le second cas concerne un militaire qui aurait tiré sur un taxi moto après l'avoir utilisé pour un déplacement. Après l'arrestation du militaire, une grève avait été déclenchée par les populations et une vive tension sociale s'en était suivie dans la commune urbaine de Kindia. Les OSC des droits de l'Homme accompagnent la victime qui est encore incapable de participer à un procès en raison de son état de santé.

Les plaintes devant les tribunaux contre des personnalités militaires et paramilitaires pour des cas de violation des droits de l'Homme sont une avancée significative pour un meilleur respect de ceux-ci en Guinée. Un accompagnement des OSC pour faire face aux procédures judiciaires et l'amélioration de leur expertise en investigation est un impératif pour obtenir la justice. Cette professionnalisation est un besoin exprimé pour la pérennisation des OSC des

droits de l'Homme. La qualité des dossiers et une technique plus affinée en matière de mobilisation permettront de peser davantage à l'échelle nationale.

Les cas de membres de forces de l'ordre arrêtés et inculpés doivent faire jurisprudence. Il est très important qu'ils fassent l'objet de communication pour démontrer que la mobilisation des organisations des droits de l'Homme permet de lutter contre la culture de l'impunité des forces de l'ordre en Guinée. La manière dont la mobilisation collective s'est faite, les méthodes utilisées, les compétences mobilisées, les modes de communication et de circulation de l'information, les types d'acteurs mobilisés, les étapes prévues devraient également faire l'objet de capitalisation pour mettre en évidence les pratiques et les conditions à mettre en place pour parvenir à l'inculpation des forces de l'ordre.

Le lancement de l'appel à candidature prévu sur les droits de l'Homme sera un cadre permettant de mobiliser des organisations de la société civile locales et celles qui sont les démembrés des organisations nationales de droits de l'Homme. Il est recommandé que ces expériences locales fassent au fur et à mesure de leur mise en œuvre d'une capitalisation afin de mettre en évidence les pratiques favorables à la mobilisation collective et à la résolution des problèmes rencontrés : quelles étapes, quels acteurs mobilisés à quelles échelles pour parvenir à une remise en cause de la culture de l'impunité des forces de l'ordre en Guinée, comme à Kindia ?

3.2.3. Le rôle du PROJEG en appui à la concertation nationale et locale autour du mouvement social

a. Les grands acteurs

Les grands acteurs du mouvement social guinéen sont les organisations de la société civile dont les dynamiques collectives ont été déjà périodisées avec les grandes étapes de construction et de renforcement du CNOSEC-G jusqu'en 2010 et les syndicats.

- Les syndicats

Après les indépendances il n'y avait qu'un seul syndicat la Confédération Nationale des Travailleurs Guinéens (CNTG) caisse de résonance du pouvoir et du parti unique. A partir des années 1990 la loi fondamentale permettait la création d'autres syndicats. La CNTG a éclaté et peu à peu d'autres syndicats dans les secteurs des banques et des assurances ont été mis en place comme l'Union syndicale des Travailleurs de Guinée (USTG). L'USTG a longtemps été perçue comme la centrale syndicale de l'opposition, par rapport à une CNTG, héritière du syndicalisme de parti unique, considérée comme très proche du pouvoir de Lansana Conté.

Les appuis et formations reçues des partenaires du nord ont permis à un syndicat comme l'USTG de s'autonomiser par rapport à la CNTG et de créer ses fédérations. L'USTG a

réussi à s'imposer au niveau national dans l'éducation et depuis 2007 dans les Mines. La CNTG reste implantée dans le secteur de l'éducation, du transport et un peu des mines. D'autres syndicats de moindre importance existent également comme l'Organisation des syndicats libre de Guinée (ONSLG) qui conserve quelques bases dans le secteur des mines et l'UDGT.

Sur les cinq dernières années, le paysage syndical guinéen a considérablement évolué. Le renouvellement important des instances de la CNTG en 2005, a accéléré la prise de distance de la centrale avec le pouvoir guinéen et l'adoption d'une orientation plus « offensive » dans un contexte national de crise caractérisé par le dérèglement de l'Etat, les effets de l'inflation sur le pouvoir d'achat, les détournements des biens publics, les sorties de devises, les détournements et l'impunité.

Dans un contexte de baisse des financements vers l'Afrique, les syndicats ont été contraints de retravailler ensemble dans le cadre de programmes conjoints ou sur des négociations collectives. Sous l'impulsion des fédérations professionnelles des enseignants de la CNTG et de l'USTG, un rapprochement s'est amorcé fin 2005 entre les deux centrales. Le 5 janvier 2006, un accord est conclu entre les deux confédérations (la « Déclaration de Camayenne »), qui consacre l'unité syndicale et l'unité d'action entre les deux premières confédérations du pays par la création de l'inter-centrale CNTG-USTG. Celle-ci représente en 2008 environ 85% de la syndicalisation. Devenue « inter-centrale élargie », celle-ci est rejointe en décembre 2006 par l'Organisation des syndicats libre de Guinée (ONSLG) et par l'Union démocratique des travailleurs de Guinée (UDTG). Cette unité était exemplaire car elle n'était pas seulement stratégique mais également opérationnelle (mêmes mots d'ordre, même communication, au niveau bureau confédéral).

L'inter-centrale s'est progressivement imposée, à l'occasion d'une première série de grèves générales (février-mars et juin 2006), comme la principale force organisée porteuse de changements. Face à des partis politiques de l'opposition régulièrement accusés de régionalisme, l'unité syndicale avec la radicalisation de ses mots d'ordre (demande explicite du départ du Chef de l'Etat dans le préavis de grève de janvier 2007) et sa structuration sur l'ensemble du territoire ont positionné le mouvement syndical en porte-parole des aspirations à de profonds changements politiques, économiques et sociaux de la population. Les grèves générales de janvier et février 2007, ont été très largement suivies par l'ensemble des composantes de la société civile.

b. Le rôle du PROJEG pour l'unité du mouvement social

Les grèves de 2006 et de 2007 et les répressions qui ont suivi ont inscrit le démarrage du PROJEG notamment sa phase pilote dans un contexte de crise. Les acteurs nord membres du PROJEG comme la CGT se sont fortement engagés auprès du mouvement syndical et de

la société civile qui se sont retrouvés en capacité de porter les aspirations au changement des Guinéens.

En 2009, le PROJEG a joué un rôle dans la redynamisation du mouvement social et dans la constitution du Forum des Forces Vives. En janvier 2009, le COPIL du PROJEG a suggéré de travailler à l'unité des composantes de la société civile (CNOSCG et Intercentrale). Il a facilité les concertations en mettant à disposition des acteurs des moyens certes limités mais leur permettant d'aller plus vite dans la construction des Forces Vives alors que le contexte se dégradait avec la fin du Régime de Lansana Comté suivi de l'arrivée de Dadis Camara.

Les actions phares du PROJEG en appui au Mouvement social peuvent ainsi être présentées :

- En février 2009, des concertations entre le CNOSCG et les centrales syndicales ont conduit à la constitution d'une plateforme et à la formulation des propositions pour la gestion de la transition. Ces concertations ont abouti à la création du forum des Forces Vives.
- En juin 2009, le « Dialogue citoyen pour un nouveau contrat social » par lequel le mouvement social a pu réaliser une consultation des citoyens à la base pour avoir leur point de vue sur le régime militaire et leur propositions d'action pour obliger les militaires à rendre le pouvoir et définir les règles pouvant garantir la transparence au niveau de l'Etat guinéen (gouvernance, élections, etc.)
- En octobre 2009, un atelier stratégique du mouvement social en vue de contribuer aux processus de sortie de crise avec le CNOSCG. D'appuyant sur les résultats du « Dialogue citoyen pour un nouveau contrat social », il a débouché sur l'élaboration d'une feuille de route constituée des principales actions à mener pour accentuer progressivement la pression sur la junte et l'amener à respecter ses engagements dont l'organisation des élections et la formulation de propositions sur les organes de gestion de la transition.
- En avril 2010 : action d'appui au mouvement social pour exiger la mise en œuvre des accords de Ouagadougou avec l'organisation des élections en juin.
- En mars 2011 : Atelier de construction et de partage du cahier de propositions citoyennes aux nouvelles autorités de la République qui s'est tenu en mars 2011. Cette rencontre a permis de définir les attentes des citoyens et construire ainsi les éléments du « Cahier de propositions citoyennes ». Le cahier a été transmis au Premier Ministre et la levée des barrages sur l'étendue du territoire national en constitue certainement un résultat.

On peut ainsi mettre en évidence le rôle du PROJEG dans cet accompagnement de l'unité du Mouvement social et de la construction des Forces Vives. Tout d'abord le PROJEG a fait preuve d'une capacité d'analyse fine des enjeux politiques et des priorités, mais également d'une capacité à s'adapter et en conséquence à se positionner. Le PROJEG a bien été un

« **Outil d'accompagnement du changement** », sans se substituer aux acteurs du changement. Le PROJEG a su mettre à disposition des acteurs du Mouvement social, des méthodes, des outils, des espaces pour échanger librement, des réseaux, une expertise de qualité. Il a su parfois jouer un rôle d'accélérateur ou de catalyseur dans le cas de la construction des Forces vives, voire d'incitation, quand cela lui apparaissait nécessaire. Le PROJEG a représenté un espace supplémentaire offert aux acteurs pour qu'ils travaillent entre eux et renforcent leurs relations de partenariat préexistantes.

Pendant la période de vide caractérisée par l'interruption de l'aide internationale entre le 28 septembre 2009 et le début 2010, le PROJEG était présent apportant son appui aux acteurs du mouvement social, à leur mobilisation et aux investigations concernant les victimes du massacre au stade de Conakry. Enfin lorsque les organisations de la société civile doivent faire des propositions citoyennes aux Pouvoirs Publics pour sortir de la crise, le PROJEG offre un cadre de travail pour que les acteurs puissent donner leur point de vue, il incite ainsi le CNOSC-G à conférer une assise et une légitimité régionales et locales à ses propositions tout en lui donnant en même temps les moyens correspondant.

c. La situation actuelle

Le Mouvement social uni a existé de manière informelle sans cadre juridique et a joué un rôle essentiel dans le processus qui a conduit aux élections présidentielles.

La situation actuelle, du point de vue de l'USTG, est que le mouvement social à l'échelle nationale est dans une situation d'effritement et de méfiance entre les acteurs notamment liée à la récupération de certains leaders qui, quelles que soient leurs motivations, sont entrés dans le gouvernement. Le contexte global se durcit, caractérisé par une « ethnicisation » des discours politiques. Il faut ajouter une inflation dramatique qui appauvrit la population. La crise est exacerbée par le blocage des subventions de bailleurs importants comme l'UE, sa résolution est liée à la reprise du processus électoral par le gouvernement.

Dans un tel contexte, différent de celui de 2007, quel peut être le rôle des organisations de la société civile et du PROJEG qui l'accompagne ? Si la société civile ne peut plus jouer le rôle de médiateur pour la tenue des élections, elle peut en revanche interpeller les pouvoirs publics et les partis sur leurs responsabilités quant à la situation dramatique des populations. Concernant les relations entre USTG, CNTG et CNOSC-G, le COPIL du 22 au 24 janvier 2012 a mis en avant la nécessité d'accompagner le dialogue entre syndicats et CNOSC. Du point de vue de l'USTG, la nécessité de se retrouver pour travailler ensemble est indispensable. En termes de méthode, un cadre de rencontre pour se retrouver serait à mettre en place autour d'enjeux nationaux devant dépasser largement les logiques d'intérêts individuels, partisans, communautaires et ethniques.

- Les problèmes de gouvernance de ces organisations

Le CNOSC-G est en train de revoir sa gouvernance. Des élections ont eu lieu au niveau préfectoral, mais le processus s'est ensuite interrompu.

Il faut signaler l'émergence de 2 autres plateformes nationales la Coalition Nationale des Organisations de la Société Civile (CONASOC) et la Plateforme nationale des Citoyens Unis pour le Développement (PCUD). Ces éléments mettent en évidence le besoin de diversité de la société civile guinéenne, qui doit aujourd'hui s'ouvrir pour répondre aux aspirations des Guinéens tout en étant en même temps capable de s'unir dans l'adversité, comme elle a su le faire avant.

3.2.4. Les collèges régionaux, espace de construction de dynamiques collectives

a. Le passage de l'AG régionale au Collège régional

La première organisation territoriale du PROJEG était fondée sur des « assemblées régionales » organisées dans les quatre régions naturelles du pays et dans l'agglomération de Conakry. Elles réunissaient les premiers membres du programme identifiés sur la base de l'étude préalable. Comme instances décentralisées de la gouvernance du PROJEG, ces assemblées élaient leurs représentants à l'assemblée plénière et au comité de pilotage du programme. Cette architecture pyramidale ne favorisait ni la transparence ni la cohésion du programme. Le premier COPIL régi par un système de représentation était pléthorique constitué de 18 membres. Lors de l'AG, les interventions des représentants étaient enfermées dans une logique de défense des intérêts de chaque région. La question était de trouver les moyens de parvenir à un raisonnement stratégique national. En juillet 2008, le COPIL a donc décidé de faire évoluer cette organisation, ces assemblées régionales ont été remplacées par des collèges régionaux ouverts aux OSC membres ou non, à l'administration, aux élus, au CROSC et aux autres projets de développement.

b. Mode d'adhésion et de fonctionnement

Des critères d'adhésion des organisations de la société civile à l'Assemblée Générale du PROJEG ont été définis : il s'agit d'exister depuis 3 ans, être opérationnelle, disposer d'un plan d'action, de Procès-Verbaux de réunions, de rapports d'activités et financiers, avoir signé la charte du PROJEG, participer aux activités du Programme. Des organisations de la société civile ayant connu des problèmes de détournement et d'assiduité aux rencontres devaient être remplacées. Un délai de réflexion leur a été accordées par les Collèges pour régulariser leur situation mais sans résultat ; elles ne sont plus membres de l'AG mais restent toutefois membres du Collège Régional. L'engouement pour la participation aux collèges régionaux apparaît dans le tableau ci-dessous qui rend compte du nombre croissant de participants (de 49 à 97 participants pour la Guinée Forestière entre 2009 et 2012, et de 55 à

87 participants pour la Basse Guinée entre 2009 et 2012), de l'augmentation relative des élus, mais du nombre limité de représentants des projets. Les acteurs de l'administration présents au collège régional sont en général de la SERRACO et de la Direction régionale des mines.

Part des différents acteurs dans les sessions du collège de la Guinée Forestière

Session	2009					2010					2011					2012				
	Groupe d'acteurs					Groupe d'acteurs					Groupe d'acteurs					Groupe d'acteurs				
	OSC	CL	PP	PG	Total	OSC	CL	PP	PG	Total	OSC	CL	PP	PG	Total	OSC	CL	PP	PG	Total
1	44	0	2	3	49	61	3	1	0	65	74	5	1	2	82	67	5	7	1	80
2	46	2	1	1	50	66	8	7	1	82	71	8	6	1	86	68	7	6	0	81
3	53	2	0	0	55						82	7	8	0	97	77	10	9	1	97
4	58	2	2	1	63						86	0	0	0	86					

*CL collectivité locale, PP pouvoirs publics.

Part des différents acteurs dans les sessions du collège de la Basse Guinée

Session	2009					2010					2011					2012				
	Groupe d'acteurs					Groupe d'acteurs					Groupe d'acteurs					Groupe d'acteurs				
	OSC	CL	PP	projet	Total	OSC	CL	PP	projet	Total	OSC	CL	PP	projet	Total	OSC	CL	PP	PG	Total
1	50	3	2	0	55	74	3	2	5	84	80	3	2	2	87	80	3	2	0	85
2	60	2	2	1	65	80	1	1	1	83	74	1	1	1	77	82	2	2	1	87
3	62	2	1	0	65						76	1	1	1	79	80	2	2	1	85
4	65	1	2	2	70						72	2	1	1	76					

NB : De 2009 à 2011, les deux OSC françaises ayant participé aux collèges sont Guinée 44 et Charente Maritime Corporation

Chaque collège régional se réunit 4 fois dans l'année en session ordinaire et parfois plus lors de session extraordinaire comme cela a été le cas en Guinée Forestière autour des conflits liés à l'abattage de bétail des éleveurs peuls et à la destruction et confiscation des plantations par la SOGUIPAH. Concernant l'organisation, le programme des débats est constitué en grande partie :

- de la restitution du COPIL du PROJEG, de la préparation ou de la restitution de l'AG du PROJEG, du compte rendu des activités des groupes de travail lors de la dernière AG ;
- de la mise en œuvre des activités du PROJEG (par ex l'appel à candidature, du dispositif de suivi, des outils, etc.) ;
- le reste des débats peut être consacré aux enjeux régionaux pouvant ou non être pris en charge par le PROJEG.

Dans le cas de la Guinée Forestière chaque session est préparée par une équipe de 5 personnes, le coordinateur régional du PROJEG, 1 ou 2 organisation de la société civile, le responsable du Conseil régional des organisations de la société civile (CROSC), l'administration (SERACCO). Cette équipe se charge d'identifier le local, de préparer la logistique, de faire circuler, l'information, de préparer et faire circuler la documentation, de répartir les rôles dans l'animation, la modération, et enfin de la rédaction du compte rendu. Lors du dernier collège en Guinée Forestière, ce sont surtout des organisations de la société civile qui ont été actives au côté du Coordinateur dans la préparation et animation. L'équipe de préparation est constituée en fonction des thèmes qui seront traités. L'ouverture de la session est assurée par quelqu'un du CROSC ou de l'administration comme le Directeur régional des mines ou le SERRACO. Un tel mode de préparation va dans le sens de la responsabilisation des OSC dans le fonctionnement de cet espace.

c. Création d'un cadre pour des débats contradictoires pluri-acteurs

Les acteurs du PROJEG semblent même avoir été surpris par la réussite des collèges régionaux dont les dynamiques ont dépassé leurs attentes et démontrent qu'ils répondent à de réels besoins. Les rencontres pluri-acteurs permettent à chacun de s'exprimer ouvertement notamment face aux autres familles d'acteurs, de fonder et argumenter ce qui est avancé. (et non de se limiter à se plaindre, critiquer et colporter des rumeurs plus ou moins fondées et en aparté). Ainsi la participation au collège régional de la Guinée Forestière du 10 mai 2012 a mis en évidence les thèmes débattus faisant l'objet de vision et d'analyses contradictoires comme la « transhumance » des acteurs de la société civile vers l'administration, critiquée par certains et acceptées par d'autres, ou encore l'instrumentalisation de la société civile par les pouvoirs publics dans un contexte de tension et pour calmer le jeu, un positionnement qui pour certains doit évoluer dans le contexte actuel où les tensions sont moins fortes.

Confrontés aux difficultés de gestion de leur commune, les élus ont souhaité participer aux Collèges régionaux afin de mieux échanger avec la société civile, d'avoir accès à un certain nombre d'informations et connaître ce que les OSC réalisent sur leur territoire avec l'appui du PROJEG. L'implication des élus au collège régional (2 les premières années, 7 en 2011) pour le collège régional de la Guinée Forestière est un apprentissage leur permettant de mieux comprendre quel est leur rôle et la nécessité de développer leurs compétences. L'enjeu est que les collectivités soient capables d'une part d'assurer leur responsabilité dans le cadre d'une collaboration avec les OSC et d'autre part de résister aux pressions de l'administration. Le PROJEG permet à des acteurs qui ont l'habitude de se méfier les uns des autres de mieux se connaître pour définir ensemble leur PDL. Mais le chemin à parcourir reste encore immense à ce niveau et suppose la complémentarité avec d'autres intervenants et projets.

Des ressources humaines compétentes sont mobilisées pour animer les sessions des collèges régionaux. Les débats étant animés et contradictoires, l'animateur joue un rôle important pour à la fois inciter les gens à s'exprimer, à s'écouter et à modérer leurs passions lors des

échanges. Les consignes et les règles de fonctionnement de débats lors de chaque séance sont définies au départ. Si un intervenant entend les modifier, les changements doivent d'abord faire l'objet d'un accord.

3.3. Analyse transversale

L'analyse transversale porte sur différents aspects : l'impact de la création des collèges régionaux qui sont des espaces d'échange ouverts ; la mise en évidence des rôles et fonctions jouées par le PROJEG en accompagnement des dynamiques collectives ; les cadres de concertation comme un élément des dynamiques et de l'action collective ; l'articulation entre dynamiques locales et nationales ; la valorisation et la visibilité des acquis ; les complémentarités avec les autres programmes d'appui à la société civile, les actions avec les acteurs nord.

3.3.1. Impact des Collèges régionaux et espaces à investir

a. Impact des collèges régionaux

Les entretiens avec les représentants des différentes familles d'acteurs membres des collèges régionaux (OSC, collectivités, services de l'Etat..) et la participation à une session du collège de la Guinée forestière ont permis aux évaluateur d'apprécier leur impact à différents niveaux :

1. La remise en cause des modèles
 - de représentation régionale, communautaire, ethnique : un débat sur lequel il est nécessaire de revenir régulièrement pour un changement de culture politique qui ne peut se faire du jour au lendemain.
 - de la logique pyramidale des OSC à vocation nationale : le fait de ne pas avoir créé une instance et une organisation régionale a permis d'éviter les logiques de pouvoir inhérentes à la structuration d'une organisation.
2. La création de lien social et d'une certaine confiance entre famille d'acteurs (relations nouvelles dans le contexte guinéen). Donc un espace de liberté : les collèges régionaux brisent les barrières institutionnelles, hiérarchiques et d'obédience politique. Le fait que des grosses OSC (Inter-centrale syndicale, CNOSEC-G et autres OSC) soient placées au même titre que les plus petites, que les organisations françaises soient soumises aux mêmes règles électorales participent à cet exercice d'exemplarité. Un interlocuteur dira même que lors des collèges régionaux, « celui qui entre dans la salle se libère pour exprimer des opinions libres, car il se retrouve dans un espace de liberté ».

3. La culture de l'échange : les collèges régionaux sont une idée originale pour permettre aux différents acteurs régionaux d'échanger, de discuter, de partager des expériences et de s'entendre sur des questions essentielles. Pour l'histoire politique et sociale de la Guinée, il est possible de dire qu'ils sont une idée sociologiquement pertinente. Les compétences reçues doivent se partager et non faire l'objet de concurrence qui incite celui qui a réussi à écraser les autres.
4. Un espace d'apprentissage du débat citoyen, non partisan : la transparence du processus électif, sa régularité sont une leçon d'exemplarité qu'il faut encourager et approfondir auprès des OSC adhérentes. Un débat démocratique où la parole est prise dans l'ordre, mais sans prééminence sociale, économique et/ou statutaire. Les collèges régionaux sont également un forum où des acteurs sociaux exposent les résultats de leurs investigations soumis à la critique collective tant dans ses résultats que des méthodes utilisées. Les collèges régionaux sont des lieux de recherche-action où l'acteur est chercheur et le chercheur acteur de terrain. C'est un moment où les acteurs mesurent leurs performances en se confrontant à d'autres. De sorte, on peut dire que c'est un moment d'apprentissage par la confrontation d'expériences.

b. Des espaces à investir par d'autres intervenants

Les Collèges régionaux ont déjà été mobilisés par d'autres projets et interventions à différentes occasions :

- La restitution des synthèses régionales des concertations locales sur la perception de la décentralisation par les différents acteurs dans le cadre du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) du MAEE « Sortie de crise » ;
- L'organisation d'un atelier en 2009 dans le cadre du Fonds guinéo-italien de reconversion de la dette (FOGUIRED) pour identifier des actions éligibles en Guinée Forestière au fonds reçu de la dette avec l'Italie. Le FOGUIRED est issu d'un accord bilatéral entre les Gouvernements guinéen et italien dans le cadre de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) et de la campagne de l'Eglise italienne pour l'annulation des créances des pays les moins avancés. C'est un fonds social qui vise la mobilisation des partenaires, des systèmes et des capacités locales en vue de soutenir la cause des plus défavorisés.
- La présentation des actions concernant les Droits Humains notamment pour les femmes dans le cadre de l'appui du Haut-Commissariat pour les droits de l'Homme.
- En 2011, le projet Ecoute Jeunes du Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi Jeune : la présentation de la démarche a été faite dans les Collèges et les rencontres régionales ont pu y être préparées.

3.3.2. Le rôle du PROJEG en appui à une action collective des organisations de la société civile

Le PROJEG n'est pas la société civile, mais l'accompagne.

L'analyse des dynamiques collectives liées aux enjeux miniers, à la défense des Droits de l'Homme, au mouvement social et aux Collèges a mis en évidence le rôle et les fonctions que le PROJEG assure et partant les compétences mobilisées pour la mise en œuvre de ce programme.

Les principaux rôles et fonctions qu'a joués le PROJEG et que mobilise un PCPA peuvent être regroupés de cette manière : (1) la coordination, la mise en relation et la mise disposition de ressources (2) l'information et la mobilisation (3) l'analyse stratégique (4) la facilitation, l'animation, la médiation (5) l'appui, l'accompagnement, le suivi avec des outils adaptés mais également l'apprentissage avec la capitalisation.

Il faut préciser que ces fonctions concernent les 4 enjeux mais aussi les différentes échelles d'intervention.

1. Une fonction de coordination pour mettre en relation des acteurs d'une action collective, mutualiser leurs compétences, mobiliser l'expertise adaptée dans les domaines requis qu'elle provienne des partenaires guinéens ou des partenaires du nord, mais également les ressources financières. Cette fonction est mobilisée pour les 3 enjeux concernés mais plutôt à l'échelle nationale. Une fonction de coordination implique également un système de communication interne et externe au programme pouvant prendre des formes diverses selon les contextes, (réunions, rencontres, informatique..). La fonction de coordination appuyée sur un mode de communication facilite la prise de décisions des instances du programme.
2. Une fonction d'information, d'alerte et de mobilisation, de plaidoyer dans les situations d'oppression, lors de la répression dans les années 2007 à 2009 et lors des conflits comme en Guinée Forestière. Cette fonction est mobilisée en priorité pour l'enjeu concernant la défense des Droits humains mais également pour les 2 autres enjeux et à toutes les échelles locale, nationale et internationale.
3. Une fonction d'analyse stratégique à plusieurs niveaux. D'une part celle qui a permis au PROJEG de savoir quels sont les enjeux prioritaires, qu'il s'agisse des enjeux miniers, de la défense des Droits Humains ou du Mouvement social. Celle qui permet de savoir comment se positionner en fonction de l'évolution du contexte : concernant le mouvement social, l'équipe du programme a su faciliter, créer des espaces, être médiation en cas de tensions entre acteurs porteurs du changement, faire levier quand cela est nécessaire pour accélérer un processus. Dans le cas du choix de gouvernance des collèges régionaux, le PROJEG a su anticiper les risques dont étaient porteuses les assemblées

régionales envoyant leurs représentants au COPIL du PROJEG. Dans le cas de la mobilisation et la structuration de la société civile, PROJEG a même été incitateur pour amener PCQVP à élargir sa base sociale.

4. Une fonction d'animation des débats pour permettre aux différentes familles d'acteurs dont les relations sont empruntes de méfiance, de se connaître, d'échanger, de développer un nouveau lien social tel que cela est développé dans les collèges régionaux. Cette fonction a été notamment mobilisée dans le cas des collèges régionaux. Egalement une fonction de médiation en cas de tension entre acteurs, en offrant un cadre et un espace pour renouer un dialogue interrompu
5. Une fonction d'appui pour la conception et la réalisation des projets financés dans le cadre des appels à candidature qui consiste en : Suivi rapproché de la mise en œuvre des activités du projet ; participation aux réunions du consortium : parfois des missions d'appui sur le terrain : Appui à une gestion concertée du projet par tous les membres du consortium : Appui des OSC du consortium face à l'Etat en cas de problème

La question sera comment assurer la pérennité de ces fonctions qui ont été favorables aux dynamiques collectives suscitées et appuyées à travers les compétences mobilisées et à travers des dispositifs adéquats.

3.3.3. La concertation un élément de la dynamique et de l'action collective

Lors d'un collège régional de la Guinée Forestière en juin 2011, la persistance des conflits liés à la présence des zébus a été signalée malgré la mise en place de cadres de concertation dans la zone de Nionsomoridou près de Macenta. Les cadres de concertations ne sont qu'un élément ou qu'une étape de la résolution de conflits et de problèmes. Ils mettent en relation des acteurs pour leur permettre de rechercher ensemble une solution à travers une action collective. Mais la résolution du problème suppose une analyse des causes qui peut avoir une origine ancienne. Les acteurs directement en conflit sur le terrain ne maîtrisent pas toutes les données du problème dont l'origine est liée aux responsables politiques, au cadre juridique, ou aux engagements non remplis par la société concernée dans le cas de la SOGUIPAH. L'analyse de tout conflit est complexe et ne peut se résoudre malheureusement à la mise en place d'un cadre de concertation. Il s'agit de voir quelle est la place de ces cadres de concertation indispensables, mais certainement non suffisants dans une action collective portée par des acteurs ayant un engagement et une volonté de résoudre un problème. Les acteurs vont se rencontrer pour échanger leur diagnostic, leur analyse et la recherche de solutions. Mais pour en arriver à la mise en place d'une résolution il faut impliquer les acteurs qui décident aux différentes échelles.

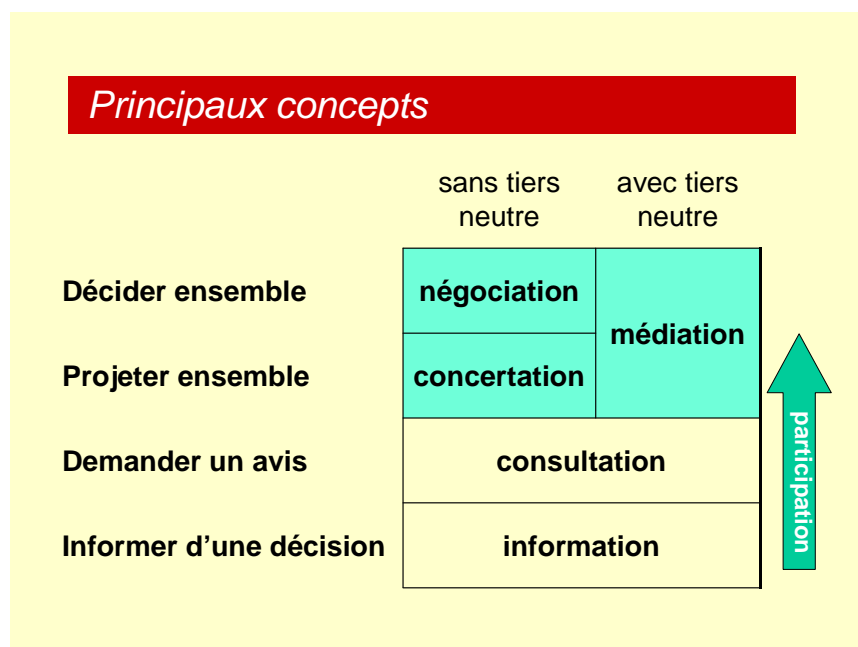
- Du cadre de concertation à la stratégie d'influence

La capacité d'influence sur les politiques mobilise différents outils, étapes, méthodes, expertises, acteurs, modes de pression, à différentes échelles, la concertation n'étant qu'une étape. En conséquence le PROJEG qui ne peut se substituer à la société civile doit définir à quel niveau il peut intervenir pour accompagner la société civile. Il importe qu'il ait une vision stratégique de l'ensemble du processus et des étapes permettant d'agir sur les politiques tout en étant conscient des limites et du niveau où il peut intervenir.

Deux actions collectives ont abouti, la révision du code minier d'une part et l'unité du mouvement social qui a conduit aux élections présidentielles d'autre part. L'analyse du rôle du PROJEG en appui à l'unité du mouvement social par exemple a permis de voir précisément à quels niveaux et à quelles étapes est intervenu le PROJEG pour accompagner un processus qui le dépasse. C'est une conjonction de facteurs historiques, d'émergence d'acteurs collectifs, de volonté d'acteurs pesant sur les décisions, de leaders charismatiques dans le cadre desquels le PROJEG a joué pleinement son rôle.

- La concertation une forme d'échange collectif parmi d'autres

Un autre élément d'analyse est que la concertation est une des formes de l'échange collectif qui selon les besoins, le contexte et la marge de manœuvre de la société civile va de l'accès à l'information simple jusqu'à la négociation qui suppose participation à la décision en passant par la concertation. Le schéma ci-dessous indique les différentes formes d'échanges dans un contexte plus ou moins participatif.



Ces différentes formes d'échanges peuvent exister successivement ou simultanément dans le cas du PROJEG. Des exemples peuvent être donnés pour illustrer les différents niveaux où

peut intervenir le PROJEG en appui aux organisations de la société civile dans des contextes où leur marge de manœuvre et leur niveau de participation est variable.

1. Echange d'information : par exemple les acteurs régionaux membres du PROJEG ont accès à une information concernant les activités ou les appels à candidature du PROJEG lors de leur présence aux collègues régionaux.
2. Consultation : lors de la révision du code minier un processus de consultation des organisations de la société civile animé par des spécialistes a été organisé. Les organisations de la société civile ont analysé les différents articles de l'ancien code minier et fait des propositions pour sa modification. A ce niveau il s'agit seulement d'une consultation de ces organisations par l'Etat, car en dernier recours ce n'est pas eux qui ont décidé mais le ministère qui a tenu compte ou non de leurs propositions.
3. Concertation : toutefois lors des ateliers préparatoires sur la révision du code minier les organisations qui ont participé se sont concertées entre elles pour se mettre d'accord et avoir une position commune sur les modifications à apporter aux différents articles du code.
4. Négociation : à ce niveau les acteurs Organisation de la société civile sont en relation directe avec les acteurs qui décident pouvoirs publics ou autre. La décision prise dépendra de la négociation et de sa qualité. Les organisations de la société civile sont associées à la décision. Il en est ainsi des négociations syndicales entre partenaires sociaux dans un pays démocratique qui doivent déboucher sur des accords.
5. Médiation : A ce niveau les acteurs sont en situation de conflits avec les pouvoirs publics, des forces de l'ordre, les pouvoirs publics. Le rôle du PROJEG est d'intervenir pour favoriser la mise en place d'un cadre d'échange qui permet aux protagonistes et notamment à celui qui est le plus fragile de s'exprimer et faire valoir ses droits. Des méthodes particulières sont à mobiliser en recourant à un tiers neutre.

Ces exemples mettent en évidence la diversité et la complexité des relations, des échanges et des modes de collaboration entre les pouvoirs publics et la société civile, et la nécessité de repérer, pour chaque contexte et pour chaque enjeu, la marge de manœuvre des organisations de la société civile et leur degré d'action sur les politiques publiques.

3.3.4. Articulation des dynamiques locales/nationales/internationales

Les ambitions du PROJEG sont que les dynamiques nationales soient nourries par les expériences des dynamiques locales, notamment sur l'environnement minier ou sur la gouvernance des ressources locales. Des compétences et une expérience locale existent permettant la collecte d'information au niveau des communes rurales par exemple et d'alimenter la réflexion. Il semble en effet que les dynamiques locales et régionales soient

davantage porteuses de créativité collective que les dynamiques nationales souvent soumises à une trop forte pression des enjeux de pouvoir. Mais l'articulation entre le niveau national et local des dynamiques collectives ne va pas toujours de soi :

- La coupure entre les dynamiques nationales et celles locales, vécues par les organisations de la société civile locales et régionales ayant des difficultés à devenir membres à part entière de la Plate-Forme PCQVP. Les organisations locales accèdent aux ressources, à l'information, à l'expertise grâce à la plate-forme et renforcent leur donc efficacité ainsi que leur légitimité face aux pouvoirs publics nationaux, ce qui est important en période de crise. En revanche leur savoir-faire à l'échelle régionale n'est pas valorisé au niveau national. Enfin le processus démocratique interne de la Plate-Forme réticente à élargir sa base laisse à désirer.
- La perception des actions conduites par l'Alliance pour la Guinée Forestière comme un risque de concurrence par les responsables du CNOSC-G à l'échelle nationale.
- De manière plus générale, la déconnexion habituelle entre la gouvernance interne et la reconnaissance externe, deux dynamiques qui vont rarement de pair. Seuls les leaders des plates-formes nationales sont connus des acteurs nord, mais ces derniers se préoccupent peu de la gouvernance interne de leurs partenaires.

3.3.5. Quelle visibilité et valorisation des acquis ?

a. La capitalisation

Les nombreux acquis du PROJEG ne semblent pas avoir fait l'objet de capitalisation, de valorisation et de communication. Il n'existe pas de publication, de film, voire de site à jour. L'expérience des collèges régionaux, leurs processus de mise en place et de fonctionnement fécond et enrichissant, ne sont pas suffisamment documentés par des documents écrits, audio ou vidéo. Il existe un fort risque de déperdition si le PROJEG s'arrête.

Il faut signaler toutefois la mallette faite avec la LDH et l'ODGH d'éducation aux droits de l'Homme diffusés en Guinée et devant être traduite dans les langues nationales.

De la même manière, un déficit de capitalisation et de valorisation des bonnes pratiques ayant abouti à la résolution des problèmes ou faisant jurisprudence au niveau de la justice remettant en cause l'impunité des forces de l'ordre est constaté. La richesse des débats au cours des collèges régionaux en particulier n'est pas restituée non plus. Un certain nombre de questions essentielles y sont posées mais la nature des débats et les réponses qui y sont apportées ne font pas l'objet de restitution et de valorisation.

Il semble qu'au vu de la richesse des pratiques développées par le PROJEG, un processus de capitalisation limité à certains domaines, thématiques, processus et acteurs aurait été plus

simple à mettre en œuvre qu'un suivi évaluation difficile à concevoir étant donné la logique processuelle du programme. L'enjeu et l'intérêt d'une démarche de capitalisation en termes d'apprentissage, d'appropriation des processus collectif et de durabilité n'ont jamais été mis en avant.

b. Manque de communication

La question de la communication a fait l'objet de débat, de définition de stratégie, de recrutement. Deux chargés de communication ont fait l'objet de recrutement avec des profils de journalistes, mais ils ont démontré des capacités narratives et non analytiques. Leur profil de poste n'avait pas été clairement défini.

L'évaluation à mi-parcours avait déjà signalé cette difficulté : les réunions des collèges régionaux sont sans doute le vecteur de communication interne le mieux adapté en Guinée. Les activités conduites en France fin 2009 et début 2010 pour mobiliser les politiques et l'opinion publique étaient une forme de communication externe adaptée au contexte. Mais aujourd'hui la politique de communication du PROJEG reste à construire. Sauf erreur, la dernière mise à jour sur son site Internet date de novembre 2009 et le programme n'a rien diffusé au cours de ces derniers douze mois à l'exception notable de sa plaquette.

La visibilité est également un élément de la condition de la pérennité des acquis en termes de dynamiques collectives.

3.3.6. Les autres projets et programmes d'appui à la société civile et les éventuelles synergies avec le PROJEG

Dans cette partie sont présentés différents projets et programmes d'appui à la société civile en Guinée puis des domaines de collaboration sont envisagés mais seront développés dans le dernier chapitre.

a. Avec la Coopération française

La collaboration est étroite avec le Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) « Sortie de crise » pour lequel 4 chantiers ont été mis en œuvre impliquant le PROJEG. Il faut signaler le chantier sur la décentralisation initié par le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD), l'Association nationale des communes de Guinée (ANCG) et le CNOSC-G. Il vise à promouvoir des échanges multi-acteurs à différentes échelles sur leur perception de la décentralisation, dans un contexte où elle a été imposée et reste peu appropriée par les acteurs guinéens chargés de sa mise en œuvre. Dans ce cadre 37 débats locaux ont été organisés sur la base d'échanges multi-acteurs (élus, cadre de l'administration et OSC engagées dans le développement local) dans les préfectures du pays. Les synthèses de ces débats proposant des pistes de réflexion et des hypothèses de travail ont été présentées dans le cadre des collèges régionaux du PROJEG avec l'appui de son secrétariat exécutif.

Au niveau de la Coopération française, l'opérateur pivot est aujourd'hui l'AFD, toutefois le MAEE intervient encore à travers les FSP dans des domaines de la coopération institutionnelle avec les Etats et les sociétés civiles des pays de la Zone de Solidarité Prioritaire dans les domaines institutionnels, comme l'appui à la décentralisation, sociaux, culturels, droits. Des collaborations ponctuelles sont à envisager, notamment si les Collèges régionaux peuvent être utilisés pour faciliter des échanges, des concertations ou des restitutions liés à la mise en œuvre de ces projets. Réciproquement des structures appuyées par la Coopération française comme la Maison de la Presse à Conakry peuvent relayer la mobilisation des acteurs du PROJEG comme ce fut le cas pour l'Alliance des OSC de Guinée Forestière.

b. Open Society Institute of West Africa (OSIWA)

Open Society Institute of West Africa (OSIWA) basée à Dakar et financée par la Fondation Soros a joué un rôle important dans 5 pays dont la Guinée dans les domaines de la gouvernance politique, la gouvernance économique, les droits de l'Homme et la justice. Elle intervient dans 6 secteurs prioritaires comme le renforcement des OSC, la lutte contre la corruption dans le secteur minier, la justice, le système électoral. Chaque secteur fait l'objet d'une étude et d'un état des lieux pour parvenir à un plan d'activité annuel. OSIWA veut aussi s'engager dans le processus de réconciliation nationale, qui est une condition préalable à toute réforme. En août 2012, elle a organisé un premier atelier à Conakry avec les organisations de la société civile sur la réconciliation nationale et justice transitionnelle.

Pour le secteur de l'appui à la société civile, une évaluation des besoins a été réalisée avec les organisations de la société civile, les médias et les organisations de Droits de l'Homme pour définir le plan d'activité 2012. Dans le secteur de la corruption dans l'environnement minier, une étude sur la gouvernance minière a été réalisée, mais ses résultats ne sont pas encore disponibles. Il est prévu qu'OSIWA appuie la plate-forme PCQVP, en contribuant au financement de son Assemblée Générale et en faisant venir des experts des autres pays de la CEDEAO. OSIWA dispose d'un fonds de 1.200.000 \$ annuel pour un appui aux ONG dans les 5 pays africains. PCQVP a déjà reçu sur deux années un appui de Revenue Watch Institute (RWT) qui doit ensuite évaluer ses besoins d'appui à l'avenir.

Si OSIWA connaît le PROJEG et notamment son appui à la gouvernance locale des ressources minières via les consortia, les collèges régionaux comme espaces d'échanges sur les enjeux ne sont pas connus de l'organisation.

c. Les appuis de l'Union Européenne à la Société Civile

Le programme d'« Appui aux Initiatives de la Société Civile pour des Capacités Humaines Accrues » (AISCHA) s'inscrit dans les programmes d'appui aux Acteurs Non Etatiques de l'Union Européenne. Le fait que ces programmes sont conduits dans de nombreux pays

démontre que l'appui aux sociétés civiles est une priorité de l'Union européenne, mais ils font fait, de par leurs procédures lourdes et inadaptées, l'objet de critiques récurrentes.

Le précédent programme AISCHA a été mis en œuvre de novembre 2008 à novembre 2011, sur un fonds de 2 millions euros sur reliquats du Fonds européen de développement (FED). Une évaluation très critique du programme a été faite mais n'a pas été rendue disponible par la Délégation de l'Union Européenne en Guinée. D'après les informations recueillies lors de la mission, les critiques portent, d'une part, sur un taux d'exécution du programme très bas, et d'autre part sur l'approche, la démarche et les procédures comme :

- l'adoption d'une approche guichet qui met en compétition les organisations de la société civile au lieu de les conduire à mutualiser leurs compétences autour d'un même objectif,
- l'utilisation d'une classification et typologie non pertinente des organisations de la société civile entre organisations de base et organisations faitières ;
- le recours à une maîtrise d'œuvre non compétente dans ce domaine ;
- la mise en place d'organisation relais de communication des organismes correspondant régionaux (OCR) qui n'ont joué qu'un rôle de relais et de boîtes aux lettres du programme, sans susciter de dynamique collective à l'échelle régionale.
- En termes d'effets sur le renforcement des capacités, l'évaluation ne donne pas d'indication. En revanche restent les équipements construits sans qu'on sache s'ils sont utilisés et comment ils sont gérés.

L'approche AISCHA telle qu'elle a été mobilisée dans sa première n'a pas vraiment de rapport avec la démarche du PROJEG.

En revanche l'avenir offre de nouvelles perspectives. En effet le prochain programme AISCHA est en cours de définition et les personnes en charge du processus au niveau de la DUE souhaitent davantage de concevoir en synergie avec les autres programmes d'appui à la société civile. Toutefois les procédures administratives et financières qui accompagnent la mise en œuvre des programmes européens comportent le risque de ne pas répondre aux besoins des organisations de la société civile guinéenne qui évoluent dans un contexte instable et changeant.

d. Les appuis du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Le PNUD intervient à deux niveaux en Guinée, celui de la Guinée Forestière et celui national.

- Le programme conjoint du PNUD en Guinée Forestière

Le programme conjoint du PNUD en Guinée Forestière a débuté en 2007 pour une période de 5 ans, il a été prolongé en 2012. Un autre programme est prévu de 2013 à 2017 (budget annuel de 10 à 11 millions de \$ US). L'objectif est de faire converger les projets des différentes agences des Nations-Unies (Haut-Commissariat aux Réfugiés, Programme alimentaire Mondial, FAO, UNICEF, Organisations Mondiale de la Santé) intervenant en Guinée Forestière, une région marquée les conflits, l'insécurité suite aux guerres et de crise alimentaire. Les 4 axes d'intervention sont le renforcement de la sécurité alimentaire, la lutte contre le VIH/SIDA, le renforcement des services sociaux de base (éducation, eau potable, protection sociale des femmes et des enfants), la gouvernance locale et l'appui la décentralisation. Concernant ce dernier axe, les actions visent la décentralisation à travers l'appui aux services déconcentrés, l'accompagnement des collectivités, et la réduction des inégalités dans la prise de décision notamment en faveur des femmes. La culture de la paix est le second domaine d'intervention du PNUD à travers le développement d'emplois en direction des jeunes, le renforcement de mécanismes communautaires de prévention et de gestion des conflits, la sensibilisation des populations pour un changement de comportement en faveur de la paix, enfin la réinsertion économique des groupes à risque (rapport 2010). Des acquis du programme sont constatés dans ces différents domaines comme une plus grande implication des femmes dans les organes de décision, la mobilisation d'outils pour renforcer la capacité de gestion et de planification des collectivités, le développement d'une culture de paix, l'existence pour 2009-2011 d'un plan d'action de la stratégie régionale de réduction de la pauvreté.

Toutefois il est noté les difficultés de coordination entre les agences des Nations Unies, le programme apparaissant encore comme une somme d'interventions. Au niveau national, l'implication des services de l'Etat toujours recherchée par le PNUD reste très difficile.

- Les appuis du PNUD au niveau national

Par ailleurs au niveau nationale le PNUD apporte un appui à la Lutte contre la pauvreté en accompagnant la mise en œuvre du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) au niveau du suivi évaluation, des rapports d'étape, des ressources humaines du Secrétariat permanent du DSRP. Un domaine sectoriel d'appui est la micro-finance via la mise en place de lignes crédit destinées aux femmes pauvres ou au jeunes au niveau d'institution financière comme le Crédit Rural de Guinée SA ou l'appui à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes par la mise en place du fonds de crédit revolving « FONIKE ». Les conditions d'accès au crédit doivent tenir compte des besoins et contraintes des emprunteurs. Le PNUD est également présent dans le domaine du renforcement de la société civile dans le cadre de 3 initiatives :

1. Permettre à la société civile de faire son propre diagnostic. Une étude CIVICUS sur 5 pays a été réalisée sur la période 2008-2010 avec l'implication du CNOSCG pour la Guinée.

2. Avoir un regard croisé Etat/Société civile sur la situation économique et sociale du pays. Depuis 2008 seul l'Etat a fait son rapport, la société civile a manqué de ressources humaines pour le faire.
3. Renforcer les capacités d'une centaine d'organisations de la société civile à travers des formations en suivi évaluation, l'organisation de voyages d'étude et la fourniture d'équipements.

Un autre projet du PNUD d'appui à la bonne gouvernance et à la gestion du processus électoral forme les élus locaux et les organisations de la société civile des communes rurales à la notion de citoyenneté. Le PNUD appuie également certaines structures faitières au niveau de leur équipement. Enfin sur le DSRP intermédiaire de 2011-2012, le PNUD se positionne dans le cadre de la Lutte contre la corruption. En effet partant du constat de l'échec de l'agence nationale de lutte contre la corruption créée il y a 5 ans, il est prévu qu'une agence quadrillant l'ensemble du territoire soit mise en place mais sur quel mode de fonctionnement.

e. « Faisons ensemble » de l'USAID

Il s'agit d'un programme d'appui à la bonne gouvernance qui concerne la société civile, les élus et les services de l'Etat. Il a connu une première phase de 2007 à 2010 qui a ciblé les organisations de base. La seconde phase 2011-2013 concerne les organisations faitières. Le programme appuie une grande diversité d'organisations, comme des groupements agricoles féminins, des comités de santé et d'hygiène, des cercles d'innovation qui accompagnent les communes rurales, des comités de gestion de forêts communautaires, des comités de développement durable. Des diagnostic participatifs sont appuyés avec des méthodes adaptées et font l'objet de restitution aux élus. Les organisations de la société civile reçoivent en même temps des formations pour renforcer leurs capacités de gouvernance. Le programme travaille en partenariat avec une dizaine d'ONG locales comme le Centre Africain de Formation pour le Développement (CENAFOD), PRIDE, Réseau des femmes du Fleuve Mano pour la Paix (REFMAP) qui mettent en œuvre le programme. Des complémentarités sont développées avec le Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV) sur le suivi et la gestion des équipements.

Un cadre de concertation avait été prévu en Guinée Forestière entre intervenants comme le PACV, le PROJEG, mais celui-ci n'a pas vraiment fonctionné faute de leadership. Pour la période 2013 à 2018 la priorité de l'USAID dans son plan stratégique serait l'appui à la gouvernance.

f. Plusieurs intervenants sur un même enjeu

Dans le cadre d'une approche en partenariat public-privé, l'Agence Française de Développement (AFD), Rio Tinto Alcan (RTA), le Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV) et le Centre d'Etudes et de Coopération Internationale (CECI) ont

financé et mis en place le Projet de Renforcement des capacités des Communautés à la base « PRCB » pour accroître la capacité et l'efficacité des communes rurales de Kamsar, Kolaboui et Sangarédi (préfecture de Boké).

Le PRCB contribuera à améliorer la qualité de la vie des populations de ces 3 communes. Ce projet initié à titre pilote contribue à trouver une solution aux problèmes de développement local et de gouvernance dans les zones minières, à travers par la responsabilisation des communes rurales concernées.

La première phase suivie d'une étape transitoire s'est achevée en fin avril 2010. Elle a été financée grâce à une partie du financement de Rio Tinto Alcan mis à disposition dès décembre 2008. Cette phase a servi à élaborer de façon participative, pour chaque commune, son Plan de Développement Local (PDL) de 4 années sur 2010-13, accompagné d'un Programme Annuel d'Investissement (PAI). Dans cet objectif, un programme de formation et de renforcement de capacité été mis en œuvre par le CECI en direction des populations, des élus locaux, de la société civile et des services déconcentrés de l'Etat au niveau préfectoral et sous-préfectoral. Les actions inscrites aux PDL et PAI résultent d'un autodiagnostic participatif des populations concernées sur l'état de développement socio-économique de leur commune. Cet exercice permet de faire s'exprimer les attentes prioritaires des populations en la matière, et de programmer le financement et la réalisation de ces infrastructures.

Le PDL fournit d'autre part une programmation des infrastructures et actions de formation et de renforcement de capacité attendues par les Communautés. A titre d'illustration, les infrastructures socio-économiques de base et actions d'appui les plus demandées dans le cadre du PRCB sont les suivantes : au niveau éducation, construction ou réfection d'écoles et de salles de classes, équipement en latrines et forages/puits améliorés ; au niveau agro-pastoral, aménagement de zones de pâturage, puits pastoraux, formation d'auxiliaires d'élevage ; au niveau santé, dispensaires, formation d'accoucheuses, campagnes de sensibilisations VIH ; au niveau désenclavement, réfection de pistes, ouvrages de franchissement ; au niveau hydraulique villageoise, aménagement de puits améliorés ou de forages...

La deuxième phase a commencé en mai 2010. Elle permettra de débiter la réalisation des infrastructures et microprojets programmés dans les PDL et PAI (2010-2013) des 3 communes rurales et de poursuivre les actions de formation.

g. Des pistes de collaborations

Des collaborations avec les différents projets et programmes présentés seraient envisageables dans 3 domaines. En premier lieu, l'appui aux organisations de la société civile avec le futur programme AISCHA en trouvant les complémentarités et en restant vigilant par rapport à la lourdeur des procédures de mise en œuvre de ce type de programme. Le second domaine

serait l'appui à la gouvernance locale en intervenant en synergie et de manière complémentaires avec d'autres bailleurs. Le troisième consisterait en appui à la gestion des conflits en relation et en synergie avec le PNUD en Guinée Forestière. Ces 3 domaines de propositions d'intervention en concertation avec d'autres projets et programmes feront l'objet de développement dans le chapitre suivant. Enfin en appui aux concertations à l'échelle des régions, les collèges régionaux espaces ouverts créés par les acteurs du PROJEG seraient à investir par les acteurs intervenant dans le cadre de ces autres projets et programmes, qu'il s'agisse d'appui à la société civile, d'appui au règlement des conflits ou d'appui à la décentralisation.

3.3.7. Des actions limitées avec les acteurs du nord

Les partenaires nord du PROJEG se sont rencontrés régulièrement, soit à 18 reprises depuis le début de la phase Programme. Lors des réunions les différents points abordés sont en général : l'évolution de la situation de la Guinée qui prend une importance considérable notamment en période de crise, l'évolution du PROJEG, la restitution des réunions des instances du PROJEG AG et COPIL, le bilan des activités. Enfin la manière dont les acteurs du nord se mobilisent sur les différentes thématiques et en fonction des priorités. Dans les 3 domaines concernés par l'évaluation le partenariat nord/sud a porté sur :

- Les Droits humains avec la constitution d'une mallette pédagogique sur l'éducation aux Droits et à la citoyenneté mobilisant en France la LDH et en Guinée l'OGDH. Ce partenariat a permis d'identifier 10 thèmes traités sous forme de fiches et à la finalisation du produit en français qui est déjà diffusé en Guinée. Il reste la traduction en langues nationales pour une plus large diffusion. La LDH prévoit d'adapter cette mallette pour d'autres pays africains.
- Concernant l'unité du mouvement social en Guinée, les syndicats comme la CGT et la CFDT en France ont appuyé la reprise du dialogue entre l'Inter-centrale et le CNOSC-G.
- Par rapport à la crise sous la présidence de Daddis, les partenaires du nord se sont mobilisés à différents niveaux : l'organisation de journée d'action à l'Assemblée nationale le 23 septembre 2009 sur la situation en Guinée, l'organisation d'une réunion publique à Aubervilliers, des rencontres avec des députés européens et avec le MAEE. Après les massacres du 28 septembre 2009 une journée en hommage aux victimes a été organisée à Bagnolet avec la section française des Forces Vives puis la projection du film « Conakry » à Nantes le 16 novembre 2009.

Les partenaires du nord se sont mobilisés dès 2008 sur d'autres thématiques non prises en compte dans la présente évaluation mais qui sont rappelées ici : la réalisation d'un travail conjoint entre la plate-forme dette française et des OSC guinéennes pour la mise en place d'une plateforme guinéenne sur la dette

Il apparaît que c'est plutôt les événements et la crise politique en Guinée qui ont mobilisé en priorité les acteurs du nord en soutien à leurs partenaires guinéens. Enfin la thématique jeune a fait l'objet d'un partenariat entre les FRANCAS et des ONG guinéennes sur la mise en place de projets concernant l'autonomie et la pérennité des organisations de jeunes. Une collaboration a été développée avec le Ministère de la jeunesse et de l'Emploi des jeunes dans le cadre de la nouvelle politique jeunesse pour la mise en place d'une formation d'animateurs.

4. Recommandations

4.1. Quel nouveau rôle pour le PROJEG 2 pour la durabilité des dynamiques collectives face à ces 3 enjeux

Le contexte a évolué depuis le début du PROJEG 1, avec depuis 2010 l'arrivée au pouvoir du premier président élu de la Guinée grâce, dans un contexte de crise, à la forte mobilisation de la société civile avec l'appui notamment du PROJEG. En même temps la société civile n'occupe plus la même place et se trouve confrontée à de nouveaux défis. Quel sera le rôle du PROJEG pour aider les organisations de la société civile à se positionner ? Les recommandations qui suivent vont tenter sur la base des nouveaux enjeux qui se posent aujourd'hui autour de l'environnement minier, de la lutte contre la violation des droits en Guinée, la pérennité des Collèges et de l'unité du mouvement social, d'analyser et de faire des propositions par rapport à ces défis. Quelles dynamiques collectives sont susceptibles d'être durables ? Comment les appuyer pour qu'elles le deviennent ? Les propositions qui suivent s'inscrivent à différents niveaux, national, régional, local, voire international. Elles devront également être conçues et mises en œuvre en complémentarité avec les autres intervenants qui appuient les organisations de la société civile. Au préalable, les principales orientations sont rappelées.

- Se donner des priorités thématiques

Les quatre thématiques, objet de l'analyse des dynamiques collectives et des moyens de leur pérennisation sont effectivement prioritaires dans le contexte actuel.

- La thématique minière a fait l'objet d'une forte mobilisation qui a contribué à l'implication de la société civile à la révision du code minier. Une telle mobilisation doit se maintenir pour parvenir à rendre transparents les contrats miniers. Il conviendrait d'y ajouter la dimension décentralisation qui est le cadre de mise en œuvre d'une gestion

transparente des ressources minières à travers notamment, la mise en place de cadre de concertation entre acteurs.

- La lutte pour la défense des Droits humains dans un contexte où ils risquent d’être violés et où les conflits vont se multiplier avec le démarrage de l’exploitation pour plusieurs sociétés minières en Guinée Forestière. Les aspects juridiques et le règlement des conflits sont deux domaines où le PROJEG peut intervenir à condition d’avoir une analyse d’un processus d’ensemble qu’il peut accompagner en intervenant à certaines étapes et/ou en mobilisant d’autres acteurs et compétences nécessaires.
- L’appui à la concertation dans le mouvement social est également une question clef, mais le contexte n’est pas celui de 2007 et la société civile ne joue plus le même rôle. Le PROJEG a la capacité de saisir les nouveaux enjeux et rapports de forces actuelles pour savoir à quel niveau il peut jouer un rôle (voir dernier COPIL). L’intervention sera moins au cœur du changement qu’en 2007, mais elle pourra offrir aux syndicats et au CNOSCG, dans la mesure où ils veulent s’engager dans cette voie, un cadre pour renouer le dialogue. Elle peut être utile pour la construction d’un discours commun dans un contexte de dégradation de la situation économique de la population.
- Les Collèges régionaux qui représentent un des principaux acquis du PROJEG en termes de création d’un cadre favorable à des dynamiques collectives. Il importe que ces espaces continuent d’exister comme espaces d’échange et de dialogue entre acteurs qui n’ont pas l’habitude de collaborer, mais également comme cadres favorables à l’émergence de dynamiques régionales, comme cela a été le cas, par exemple, avec la création de l’alliance des OSC de la Guinée Forestière.

La thématique jeunesse quoique centrale pour le PROJEG, n’a pas été prise en compte dans la présente évaluation à la demande de ses commanditaires. Un travail a été réalisé avec le Ministère de la Jeunesse à différents niveaux, la contribution des jeunes à la construction d’une politique jeunesse, la mise en place d’une écoute jeunes et la formation d’animateurs socio-éducatifs. La thématique jeunesse a été porteuse de dynamique avec la mise en place des jurys citoyens et les conseils de jeunes dont le Ministère de la jeunesse a la responsabilité. En revanche il n’y a pas eu de mouvement national spécifique à la jeunesse, même si celle-ci est la première victime des répressions, et la première à être mobilisée.

□ Préserver une capacité de réactivité

Enfin dans un contexte structurel de crise, il est important que le PROJEG préserve sa capacité de réactivité. La souplesse du PROJEG 1, grâce à la mise à disposition d’un fonds de réactivité à la demande des acteurs guinéens au début du programme a été un instrument qui a permis au PROJEG d’être présent et efficace par rapport aux principaux enjeux du pays, sans que des sommes considérables aient été mobilisées.

Dernier aspect, si le contexte a changé, le rôle du PROJEG 2 pourra de même évoluer, mais certaines fonctions assurées par le PROJEG resteront toujours d'actualité pour rendre pérennes ces dynamiques collectives.

4.1.1. Quel rôle pour le PROJEG pour la durabilité des dynamiques collectives face aux enjeux miniers

Les propositions concernant le rôle du PROJEG se situent au niveau national et local et en complémentarité avec les autres intervenants sur cet enjeu. Les acteurs collectifs identifiés sont la plate-forme nationale PCQVP et les organisations locales intervenant sur l'environnement minier à l'échelle des communes rurales, des préfectures et des régions.

a. Au niveau international

A cette échelle, la plate-forme PCQVP est déjà inscrite dans un espace international dans le cadre du processus ITIE et a bénéficié d'appui du SCAC et d'autres intervenants comme OSIWA et RWI. Il paraît donc a-priori, qu'à cette échelle, le PROJEG ne dispose pas de valeur ajoutée pour appuyer la Plate-Forme.

b. Au niveau national

Concernant les enjeux miniers, le rôle du PROJEG 2 au niveau national pourrait se situer à deux niveaux.

Le code minier ayant été révisé, l'enjeu actuel est sa mise en œuvre effective à travers la capacité de la Plate-Forme à remplir son rôle comme membre du Comité national consultatif de révision des contrats miniers. Aujourd'hui la Plate-forme bénéficie de l'appui d'OSIWA et de RWI au niveau logistique, pour l'acquisition de locaux, le renforcement de son secrétariat exécutif, la mise en œuvre de son plan d'action et au niveau méthodologique, pour la mise en place des outils de contrôle ou de suivi des contrats miniers. En premier lieu, le rôle du PROJEG 2 pourrait être complémentaire, tout en restant dans la continuité, en contribuant à assurer un ancrage local et une transparence vis-à-vis des acteurs locaux sur le processus actuel. Le PROJEG pourrait faciliter cette connexion entre le niveau national à l'échelle de la Commission nationale de révision des contrats miniers et le niveau local des acteurs. Des rencontres, des ateliers, pourront faciliter cette circulation de l'information entre, d'une part, le niveau formel du contrat minier, mais également, à l'échelle locale, ses modalités effectives de mise en œuvre, telles que vécues par les communes rurales et les organisations de la société civile.

L'enjeu est également pour PCQVP d'allier une expertise sur les questions minières et une volonté de mobilisation nationale et d'élargissement de sa base sociale. Le rôle du PROJEG 2 serait, en second lieu, d'inciter ses membres, organisations de la société civile comme la Plate-forme à entrer dans un processus d'exemplarité, cette proposition sera développée plus loin.

c. Au niveau local

Dans le PROJEG 2 les appels à candidatures pourraient être poursuivis. Il serait important que des actions d'envergure préfectorales et régionales, voire inter-régionale, soient développées impliquant les Organisations de la société civile, les Communes, les sociétés minières et l'administration. Des systèmes d'échange entre régions confrontées aux mêmes problèmes pourraient être développées afin d'éviter la régionalisation des dynamiques. Le PROJEG 2 pourrait appuyer ces concertations dans un contexte où les tensions sont fortes et risquent de se développer avec le démarrage de l'exploitation pour certaines sociétés et dans un contexte juridique de nouveau code minier et de processus de révision des contrats miniers. Les acteurs régionaux pourraient développer des actions conjointes et renforcer leur visibilité. A ce niveau des modalités d'articulation entre la Commission nationale de révision des contrats miniers et les acteurs locaux et régionaux pourraient être un domaine d'appui du PROJEG 2, notamment en valorisant les remontées des expériences locales et régionales à l'échelle de la Plate-forme.

4.1.2. Quel rôle du PROJEG pour la durabilité des dynamiques collectives concernant la lutte contre la violation des droits

Concernant la durabilité des dynamiques collectives pour la lutte contre la violation des droits, le rôle du PROJEG 2 se situerait au niveau national et au niveau local.

a. Au niveau national

Concernant la violation des droits, le PROJEG 2 pourrait intervenir au niveau national à 3 niveaux : l'implication de tous les guinéens dans le vote et la mise en œuvre d'une loi criminalisant la torture, le règlement de la violation quotidienne des droits de l'Homme en Guinée, enfin une meilleure communication sur les avancées dans ce domaine.

Sur la base de la dénonciation de la violation des droits Humains dans les prisons en Guinée, une proposition de loi pour criminaliser la torture a été élaborée. L'enjeu est aujourd'hui de la faire voter et de la faire appliquer. Pour que le processus ne soit pas seulement porté par les acteurs nationaux, le rôle du PROJEG pourrait être en premier lieu de faciliter l'implication des acteurs de la société civile locaux et régionaux aux différentes étapes du processus. Sur cette thématique également le rôle du PROJEG est de faciliter l'articulation du national et local, en permettant aux acteurs locaux de se mobiliser pour que la loi soit votée, mise en œuvre et fasse l'objet d'un suivi.

A plus court terme, face aux fréquentes violations des droits qui perdurent, le rôle du PROJEG s'inscrit dans la continuité en appuyant sur le mode de la réactivité, l'organisation de missions de collecte d'information par plusieurs acteurs concernés et compétents dans le domaine de la violation des droits. Il est aussi de faciliter la rédaction d'un rapport et de sa

diffusion. Dans ce cas et pour accompagner la résolution des problèmes, son rôle serait en second lieu de veiller à l'opérationnalité des recommandations faites dans ce rapport en envisageant les responsabilités de chacun pour leur réalisation et notamment le rôle du PROJEG pour faciliter leur mise en œuvre.

Enfin, pour accompagner le changement de culture, c'est-à-dire la remise en cause d'une habitude de la violation des Droits humains par les forces de l'ordre, le rôle du PROJEG pourrait être de contribuer à la diffusion de la mallette éducation aux Droits Humains qu'il a aidée à réaliser. Mais ce peut être aussi d'aider les OSC à mieux communiquer non seulement sur les violations des droits, mais également sur les changements lorsque la mobilisation des populations et des organisations de la société civile parvient à faire effectivement arrêter, juger et condamner les forces de l'ordre pour violation des Droits.

b. Au niveau local et régional

Au niveau local et régional dans un contexte de conflits renforcé par le démarrage de l'exploitation par les sociétés minières, les recommandations se situent à deux niveaux :

- d'une part, le renforcement des capacités d'analyse. D'autres expertises complémentaires sont en effet à mobiliser face à la multiplication et à la complexité des conflits, notamment au niveau du foncier, du code domanial, des systèmes de plantations liés à la SOGUIPAH, mais également des problèmes d'accès aux ressources locales pour les éleveurs dans les différentes régions de la Guinée ;
- d'autre part, le renforcement de la mobilisation des acteurs et le soutien d'action qui renforcent leurs capacités de veille et d'interpellation face à la violation des droits des citoyens.

4.1.3. Quel rôle du PROJEG pour la durabilité des dynamiques collectives autour du mouvement social ?

Autour du mouvement social, le PROJEG 2 pourrait intervenir au niveau national et au niveau local.

a. Au niveau national

La société civile n'occupe plus la même place centrale que durant la période de 2006 à 2010. Elle n'est plus non plus le « sapeur-pompier » que l'Etat à la fois répressif et impuissant sollicitait parfois au risque de l'instrumentaliser. Elle doit se définir un nouveau rôle. Une autre nouvelle réalité est que ces grandes organisations de la société civile que sont les syndicats et le CNOSCG ont des problèmes de légitimité et de gouvernance liés au départ de plusieurs de leurs dirigeants dans l'appareil d'état et à des difficultés internes. Enfin d'autres organisations nationales de la société civile émergent à côté du CNOSCG comme la PCUD

témoignant d'une volonté de diversification des organisations de la société civile et/ou d'un mécontentement à l'égard de l'évolution de cette organisation. En même temps les relations sont de nouveaux au point mort entre le CNOSCG et les syndicats, alors que le contexte politique se bloque à nouveau avec la non-tenu des élections législatives et les dérives ethnique des partis politiques et du pouvoir.

Dans un tel contexte, le rôle du PROJEG 2 pourrait être de faciliter la reprise du dialogue entre les deux familles d'acteurs, mais également d'inciter les OSC à jouer leur rôle face à l'irresponsabilité des acteurs politiques et en regard de la crise économique qui touche le pays. Enfin le rôle du PROJEG 2 pourrait conduire les acteurs nationaux membre du PROJEG à rentrer à leur tour dans un processus d'exemplarité qui les aiderait à remettre en cause leur fonctionnement et à terme à renforcer leur légitimité.

b. Au niveau local

Les dynamiques régionale et locale sont aujourd'hui davantage porteuses de changement que les dynamiques nationales aujourd'hui en crise. Il est recommandé que le PROJEG accompagne ces dynamiques régionales en leur permettant d'avoir une visibilité au niveau national, ce qui suppose en parallèle d'appuyer l'exemplarité des structures nationales et leur capacité à accepter d'autres dynamiques d'envergure et de trouver les modes d'articulation entre les niveaux local et national qui se fait aujourd'hui plutôt du bas vers le haut.

4.1.4. Pour les principaux enjeux, renforcer les complémentarités avec les autres Projets/programmes faisant de l'appui institutionnel

Les complémentarités avec les projets d'appui à la société civile quelque soient les enjeux (mines, droits de l'Homme, mouvement social, collèges régionaux) sont à développer.

En amont, des complémentarités à développer de manière opérationnelle avec les autres projets et programmes, il est important de mettre en place un groupe thématique sur la société civile impliquant les partenaires techniques et financiers des projets et des acteurs publics (tel que cela existe déjà sur d'autres thématiques). Un chef de file du groupe thématique appui à la société civile serait à désigner avec la responsabilité de faire avancer une dynamique conjointe. L'objectif serait d'avoir un débat sur la stratégie à adopter pour faire converger les modes d'intervention au service d'un même objectif. Une telle perspective avait déjà été proposée par le PROJEG et par l'assistant technique du CNOSC-G. Cette initiative est stratégique dans la mesure où les contradictions et incohérences entre les normes administratives et financières imposées par les partenaires financiers pèsent pour une lourde part dans l'inefficacité des projets. Elle va dans le sens de l'harmonisation de l'aide, correspondant à un des 5 grands principes de la déclaration de Paris de 2005 au niveau de laquelle donateurs et pays se sont engagés pour une plus grande efficacité de l'aide. D'autres part, des modalités de mobilisation plus souples des fonds sont-elles envisageables ? Est-ce

que la délégation des fonds importants de la CE à un état membre (comme la France) n'en est pas une ?

Lors de cette concertation en amont pourrait être identifiée et valorisé la valeur ajoutée de chaque projet, notamment celle du PROJEG, et les complémentarités à développer entre projets et programmes pour renforcer la société civile en Guinée et sa capacité d'intervention dans la définition des politiques publiques.

La collaboration avec les autres projets et programmes pourrait se développer dans 2 domaines : (a) l'appui à la société civile notamment avec le programme AISCHA (b) l'appui à la gouvernance locale et à l'échelle locale en complémentarité avec d'autres intervenants à ce niveau.

a. L'appui à la société civile avec le futur programme AISCHA

Le futur programme AISCHA (10ème FED) entend donner une orientation plus politique à son objectif de renforcement de la société civile pour renforcer sa capacité de dialogue politique. Les types d'appui et de formation apportés aux OSC par les deux programmes pourraient être complémentaires : le programme AISCHA 2 pourrait prendre en charge des formations pour renforcer les capacités des OSC dans l'élaboration d'argumentaire, la capacité à communiquer, le plaidoyer, la négociation, alors que le PROJEG 2 appuierait les dynamiques collectives dans des cadres de concertation.

b. L'appui à la gouvernance locale avec le Programme d'Appui aux Communautés Villageoise et d'autres intervenants

Des complémentarités seraient à développer dans le domaine de la gouvernance et de la gestion transparente des ressources locales. Le PACV financé par plusieurs bailleurs et intervenant dans le transfert des fonds minier destinés au développement local intervient au niveau de la réalisation des infrastructures programmées dans le Plan de Développement Local (PDL) et dans le Plan Annuel d'Investissement (PAI). Faisons ensemble pour sa part fait du renforcement des compétences des 3 familles d'acteurs Commune rurales, OSC, administration. La valeur-ajoutée du PROJEG dans ce type de montage serait d'accompagner, d'animer les cadres de concertation indispensable pour que les 3 familles d'acteurs se connaissent, partagent l'information, échangent leurs point de vue, règlent éventuellement leurs différends, prennent des décisions quand cela est nécessaire.

4.2. Faire entrer les OSC et Plate-forme dans un processus d'exemplarité comportant plusieurs étapes

Un premier constat est qu'un grand nombre d'organisations ont des problèmes de gouvernance notamment au niveau du renouvellement de leurs cadres. En effet les ressources humaines limitées incitent à « ne pas renouveler une équipe qui gagne ». Cette difficulté n'est pas le propre des organisations de la société civile en difficulté, mais se retrouve également au niveau d'organisations comme l'OGDH et des réseaux et plates-formes comme PCQVP qui font par ailleurs preuve de dynamisme et d'efficacité. Par conséquent la question de l'exemplarité concerne un grand nombre d'OSC.

Un autre enjeu de l'exemplarité pour les organisations de la société civile est leur crédibilité face aux pouvoirs publics avec lesquels ils se trouvent en conflit ou en négociation. Elle est encore posée face aux autres acteurs de la société civile, lorsque que les dirigeants du CNOSC et des syndicats occupent des fonctions proches du pouvoir dans un contexte de processus démocratique non encore abouti.

4.2.1. Animer un débat assemblée générale et collège pour une appropriation de la notion d'exemplarité

La démarche ne doit pas être imposée par le PROJEG, la notion d'exemplarité est à approprier par les membres du PROJEG. Les débats sur les valeurs doit avoir le temps de se développer.

Le rôle du PROJEG est de faciliter l'animation des échanges et de permettre aux différentes familles d'acteurs et d'OSC de s'exprimer sur ces valeurs porteuses d'enjeux forts.

Les autres rôles du PROJEG pour accompagner le processus d'entrée vers l'exemplarité des OSC ont été identifiés lors de l'AG 2012 à 3 niveaux :

1. Appui et accompagnement individualisé à la formalisation institutionnelle
 - Appui au renforcement des capacités institutionnelles (élaboration, obtention ou amélioration des outils et documents juridiques, accompagnement à la mise en place et au fonctionnement des instances)
 - Identification des OSC en capacité d'accompagnement et/ou formation
 - Développement des financements de micro-projets dans ces domaines
 - Appui à l'équipement des OSC (ordinateurs, logiciel comptable)
2. Développement des cadres d'échanges
 - Mécanismes et cadres d'échanges et de partage d'expériences (voyages d'échanges)

- Evaluation et appui entre pairs
- Organiser des séminaires thématiques d'échanges
- Diagnostic des OSC (répertoire, adresses, pratiques de gouvernance, référentiel de compétences associatives)

3. Formations spécifiques

- Renforcer les outils et dispositifs de communication 3
- Formation technique pour renforcement de capacités opérationnelles: administration, finance, gestion et procédures, techniques de communication, élaboration de plans stratégiques, audit social et lutte contre la corruption, dispositif de suivi-évaluation, obtention de financements, élaboration de manuels de procédures, montage de projets.
- Formation sur la bonne gouvernance et sur la société civile

Il semble que les appuis au niveau 1 et 3 ce type de formation seraient à assurer dans le cadre des projets et programmes (Programme AISCHA de l'UE) d'appui à la société civile ayant pour objectif leur renforcement institutionnel. Le rôle et la valeur ajoutée du PROJEG par rapport aux autres programmes se situent plutôt au niveau 2 correspondant à une dimension plus politique, notamment à travers l'expérimentation d'espaces d'échange multi-acteurs.

En même temps le mode de gouvernance du PROJEG, (mode d'adhésion à l'AG, mode de décisions et de circulation de l'information) représente une expérience inédite et apprenante pour tous les acteurs du programme. Même si le PROJEG n'impose un modèle de gouvernance à ses membres, il les implique dans un processus apprenant en matière de gouvernance.

4.2.2. Construire collectivement des mécanismes progressifs et de règles pour aller vers l'exemplarité

En amont et en accord avec la vision de l'exemplarité des acteurs du PROJEG, définir de manière concertée des critères qui seraient appliquées :

- aux nouveaux entrants dès leur demande ;
- aux anciens, progressivement, avec un délai de mise en œuvre de ces règles au-delà duquel ils seraient dans l'obligation de quitter le PROJEG.

4.2.3. Mobiliser des outils pour les organisations de la société civile volontaires

Lors des collèges régionaux, les organisations présentes évoquent un besoin de suivi du degré de leur dynamisme. La question de la méthode à adopter se pose.

Le type évaluation entre pairs mis en œuvre par l'ONG RELAIS est un dispositif apprenant et basé sur l'échange plutôt qu'un système de contrôle. Il s'agit d'un processus d'auto-évaluation basé sur une logique d'entraide entre OSC qui conduit à mettre en évidence ses points faibles et ses points forts et à trouver des solutions.

4.3. Définition stratégie de valorisation, capitalisation, communication

4.3.1. Les enjeux d'une telle stratégie

La notion de capitalisation est à définir pour en comprendre les enjeux. Il ne s'agit pas de rendre compte des activités et des résultats d'un projet, mais des processus, des manières de faire, des pratiques qui ont permis d'aboutir à une dynamique collective, à sa pérennité et éventuellement à la réussite d'une action collective. La mise en évidence des mauvaises pratiques peut être aussi apprenante, par exemple la mise en place, dans un premier temps, d'assemblée régionale avec un système de représentation des acteurs régionaux à travers des assemblées régionales a généré des débats portant sur la défense d'intérêts partisans, chacun étant préoccupé à défendre sa région. Quelles sont les méthodes, les dispositifs, les modes d'organisations, de communication, d'animation des débats qui favorisent le lien social, l'écoute, la confiance, base d'une construction collective ? Quelles sont en revanche les méthodes et les pratiques qui incitent à la méfiance, la suspicion, la vision caricaturale de l'« autre » ? La capitalisation met en évidence et rend explicite ce que l'on ne trouve pas dans les rapports remis au bailleur, elle permet de comprendre pourquoi telle dynamique collective a démarré et a pu être pérennisée et surtout de savoir à l'avenir les bonnes pratiques à reproduire et les mauvaises à éviter.

La capitalisation sur l'expérience des collègues régionaux et sur les processus qui ont permis leur dynamisme est indispensable. Elle est porteuse de 3 enjeux :

- valoriser un des acquis les plus emblématiques du PROJEG ;
- favoriser l'appropriation du processus « collègue régional » par les acteurs du PROJEG engagés dans la capitalisation ;
- aller dans le sens de la pérennité des dynamiques collectives créées par le PROJEG.

La capitalisation peut porter sur les processus, les outils, les étapes, les compétences mobilisées qui ont permis d'aboutir à la révision du code minier et à l'unité du mouvement social qui a conduit aux élections.

4.3.2. Ce qui est déjà prévu.

Le PROJEG a déjà programmé la réalisation d'activité comme la capitalisation, la réalisation d'un film, la valorisation de l'expérience des jeunes, la valorisation de l'expérience des collèges régionaux, la réalisation d'un bulletin, la réactualisation de la plaquette, l'actualisation du site.

Le risque est que le PROJEG se donne un trop grand nombre d'activités difficiles à réaliser. La recommandation à ce niveau est que le choix des activités soit en cohérence avec un objectif prioritaire qui serait pour la phase 2 du PROJEG, de construire la pérennité des dynamiques appuyées et créées. Par exemple, un processus de capitalisation encadré et abouti sur les collèges régionaux avec un film par exemple irait dans le sens de leur pérennisation.

4.3.3. Capitaliser sur les processus accompagnant les dynamiques collectives

Le processus de capitalisation serait porté par les acteurs du PROJEG, mais pour son aboutissement, il est important qu'il soit animé et accompagné par une personne compétente recrutée ou sous contrat.

Les différents domaines de capitalisation des collèges régionaux pourraient être :

- le passage de l'AG régionale au collège régional (débat aux différents niveaux, degré différent de compréhension des enjeux, rôle du PROJEG à ce niveau, rôle de vigilance par rapport aux risques politiques) ;
- les modes d'organisation, de préparation des collèges régionaux ;
- les modes et supports de communication ;
- les méthodes d'animation des débats lors des collèges régionaux, les modes de restitution de ces débats ;
- les modes de décision, comment ont été définis les critères d'adhésion au collège ;
- le mode d'articulation entre le local au régional : comment sont restituées les expériences niveau commune et à l'échelle de la région.

La capitalisation ne pourra peut-être pas être conduite sur l'ensemble des Collèges régionaux mais sur des collèges ayant des caractéristiques spécifiques en termes de dynamiques collectives. Le lancement du processus de capitalisation devrait faire l'objet de termes de références détaillés sur l'objectif, les résultats attendus, la démarche, les acteurs impliqués (organisations de la société civile, élus, administration) et intervenant à quelles échelles (région, préfecture, collectivités).

4.4. Les propositions opérationnelles en termes de pérennité des dynamiques collectives

4.4.1. Pour la pérennité des collèges régionaux

- a. Les collèges régionaux assurent une mission de service public

Considérant les fonctions remplies par les collèges régionaux, facilitation des échanges entre acteurs, mise en relation, médiation, mobilisation, formation, il s'agit d'espaces qui assurent des missions de services publics et non de services marchands.

Ils diffèrent en cela des centres de ressources créées dans le cadre de projets et devenant viables institutionnellement et surtout économiquement parce qu'ils reposent sur des organisations de producteurs ayant une base économique leur permettant de payer les services rendus. Par conséquent il est recommandé que les collèges régionaux bénéficient de subventions provenant des projets, des collectivités voire de l'état comme cela sera développé ci-dessous.

- b. Construire le portage des collèges régionaux lors de la phase 2

Sur le plan institutionnel ces collèges pourraient être portés par un collectif d'acteurs OSC avec éventuellement les communes rurales ou urbaines et administration. Le choix de ces acteurs ne reposerait pas sur un diagnostic institutionnel classique et le plus souvent statique ou sur la prédéfinition de critères qui sont le plus souvent standards et imposés de l'extérieur. Il s'appuierait plutôt sur une approche progressive et processuelle en cohérence avec la démarche du PROJEG et spécifique à chaque collège qui pourrait comporter les étapes suivantes :

- construire, sur la base d'un consensus des acteurs du collège régional autour de la volonté ou non de pérenniser le collège régional au vu de son utilité, des fonctions qu'il remplit
- accompagner la capitalisation de l'expérience (construction, fonctionnement, acquis, difficultés) de chaque collège avec plusieurs acteurs (OSC, Collectivité, administration) et faire des propositions sur les étapes et la méthodologie du processus de capitalisation en fonction de son objectif ;
- définir de manière concertée les rôles et les fonctions attendues de cet espace, donc les compétences requises déjà disponibles au niveau des acteurs membres ou des appuis nécessaires ;
- impliquer des organisations ayant des connexions à l'international permettant l'accès à des financements ;

- impliquer les acteurs membres durant la phase 2 dans un processus d'exemplarité tel que, défini ci-dessus et résultant d'une concertation collective ;
 - impliquer les OSC membres volontaires dans l'organisation et la préparation des rencontres pour l'appropriation des collèges ;
- c. Construire la viabilité économique.

Pour assurer la viabilité financière des collèges régionaux il est proposé de :

- Impliquer régulièrement les bailleurs et projets qui veulent investir l'espace du collège régional comme cadre au développement de leurs activités. Sur cette base envisager leur contribution au financement.
- réfléchir en amont avec d'autres bailleurs pour mettre en place des logiques de financement qui ne soient pas bloquées par des cycles de projets incompatibles. Ainsi en cohérence avec la « Déclaration de Paris », certains mécanismes de financement conjoint ont pu se mettre en place entre bailleurs.
- impliquer les collectivités locales et plus tard les régions, mais également l'administration à l'échelle régionale du MATD et les préfetures voulant faire du collège régional un lieu d'échange stratégique à propos des enjeux locaux.

4.4.2. Pour une articulation locale/nationale

Comment faciliter les modes d'articulation entre ces OSC locales et le niveau national ? Comment faire pour que les expériences locales notamment dans le cadre des projets financés sur appel à candidatures soient valorisées, relayées, diffusés au niveau national ? Le partage d'expériences entre les consortia au niveau d'une région, voire de plusieurs régions pourrait faire l'objet de rencontres à l'échelle régionale avec invitation de la plate-forme nationale et diffusion de l'expérience sur son site. Un système de communication entre les OSC régionales intervenant sur cette question (de région à région) serait à envisager. L'articulation des échelles, comme l'ancrage des dynamiques nationales au niveau local ou régional et comme le relais des dynamiques régionales par le niveau national, pourraient constituer un enjeu du PROJEG 2 et devenir un thème de capitalisation.



Se concerter pour relever ensemble les défis de la Guinée

**PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES
ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DE LA JEUNESSE
GUINEENNES (PROJEG) - PCPA GUINEE-**

**EVALUATION FINALE DE LA PHASE PROGRAMME
DU PROJEG (PCPA GUINEE)
Termes de référence**



L'Education change le monde



SIGLES ET ACRONYMES

ACAT	Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
AFD	Agence Française de Développement
AG	Assemblée Générale
AISCHA	Appui aux Initiatives de la Société Civile pour des Capacités Humaines Accrues
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CEDEAO	Communauté Économique pour le Développement des États de l'Afrique de l'Ouest
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CGT	Confédération Générale du Travail
CNOSCG	Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne
CoPil	Comité de pilotage
GAT	Groupe d'Appui Technique
GRET	Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
MAAIONG	Mission d'Appui à l'Action Internationale des ONG
MAEE	Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes
OSC	Organisation de la Société Civile
OSI	Organisation de Solidarité Internationale
OSIWA	Open Society Institute of West Africa
PACV	Programme d'Appui aux Communautés Villageoises
PCPA	Programme Concerté Pluri-Acteurs
PCQVP	Publiez Ce Que Vous Payez
PMA	Pays les Moins Avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés
PROJEG	Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéennes
RWI	Revenue Watch Institute
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
UFM	Union du Fleuve Mano
UNICEF	United Nations of International Children's Emergency Fund
USAID	United States Agency for International Development

Sommaire

A.	CONTEXTE GENERAL DE L'EVALUATION	4
B.	PRESENTATION DE L'EVALUATION	5
I.	L'action à évaluer et les acteurs impliqués	5
1.1	Informations générales sur le contexte national et local : données géopolitiques, sociologiques, économiques.....	5
1.2	Historique du PROJEG	6
1.2.1	Réalisation de l'étude préalable	6
1.2.2	Evolution suite à l'évaluation intermédiaire de 2010	9
1.3	Objectifs actuels du PROJEG	11
1.3.1	Organisation interne du programme (l'équipe et organes).....	11
1.3.2	Les bénéficiaires, Acteurs et partenaires	15
1.3.3	Activités et principaux résultats obtenus	18
1.3.4	Budget total PROJEG et plan de financement	22
1.3.5	Antécédents de suivi et d'évaluation de l'action	22
1.3.5.1	Dispositif de suivi /Evaluation.....	22
1.4	Justification de l'évaluation	22
1.4.1	Origine de la demande	22
1.4.2	Attentes et objectifs pour le commanditaire	23
1.5	Objet de l'évaluation et Délimitation	23
1.5.1	Sur quoi va porter l'évaluation ?.....	23
1.5.2	Questions que se posent le commanditaire et ses principaux partenaires, et critères d'évaluation à mobiliser.	24
1.6	Méthodologie.....	25
1.6.1	Pour la mission	25
1.7	Moyens Humains et financiers	28
1.7.1	Moyens Humains : expertise recherchée.....	28
1.7.2	Moyens Financiers	28
1.8	Calendrier de l'évaluation	28
1.8.1	Pour la démarche d'évaluation.	28
1.8.2	Chronogramme de l'évaluation	29
1.8.3	Pour la remise des documents par les consultants	29

A. CONTEXTE GENERAL DE L'EVALUATION

Le Projeg parachève la dernière année de sa phase programme (2008-2012) dans un contexte sociopolitique difficile marqué d'une part une méfiance entre les acteurs politiques et l'Etat, et d'autre part par une tension à relent communautaire générée par la campagne des présidentielles. La Guinée vient de franchir une première étape dans la transition démocratique avec l'élection d'un président de la république. Cependant, il demeure une incertitude forte sur la date de la tenue des élections législatives qui doivent permettre l'installation d'un parlement légitime. Dans ce contexte nouveau, les organisations de la société civile éprouvent des difficultés à se repositionner pour développer un message partagé fort et entendu du plus grand nombre.

Le but poursuivi par le Projeg est d'amener la société civile guinéenne, notamment les organisations de jeunes, à peser sur la définition et la mise en œuvre des politiques publiques, dans le cadre d'un partenariat pluri-acteurs, afin que ces politiques contribuent au développement durable et à la réduction des inégalités et de la pauvreté.

En 2010, le programme a réalisé son évaluation à mi-parcours assurée par le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET). Cette évaluation à mi-parcours s'est déroulée en Guinée et en France aux mois de mai et juin 2010.

L'évaluation finale de la phase programme qui fait l'objet des présents TDR concerne la période 2008-2012. Elle n'aura pas pour ambition de reprendre les aspects touchés par l'évaluation intermédiaire, mais elle pourra s'attacher à analyser comment les recommandations de celle-ci ont été prises en compte.

Compte tenu de la proximité de l'évaluation à mi-parcours, du caractère global de celle-ci, les acteurs du programme ont préféré concentrer leur demande sur un champ évaluatif précis qu'ils considèrent comme central pour l'avenir du programme et insuffisamment traité lors de l'évaluation précédente. Les présents TDR s'attacheront à préciser le champ évaluatif proposé.

B. PRESENTATION DE L'EVALUATION

I. L'action à évaluer et les acteurs impliqués

1.1 Informations générales sur le contexte national et local : données géopolitiques, sociologiques, économiques...

Le Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéennes (Projeg) est un programme concerté pluri-acteurs (PCPA). Le PCPA est un outil de coopération de société civile à société civile soutenu par la Coopération française à travers l'Agence Française de Développement (AFD).

Ce type de programme qui existe aussi au Maroc, en Algérie, au Congo et en Roumanie-Bulgarie-République de Moldavie, vise, dans les pays où il intervient, à renforcer les organisations de la société civile (OSC) et notamment à accroître leurs capacités collectives à influencer les politiques publiques par le dialogue.

Leur montage institutionnel est original. Il fonctionne sur un modèle quasi associatif. Leur maîtrise d'ouvrage est assurée par une assemblée générale d'organisations membres, en Guinée, ils sont 147 dont 11 associations françaises. Le programme est piloté par un comité dénommé «Comité de Pilotage». Ce montage institutionnel est porté par une association française dite «Chef de file» ou «ONG garante», Aide et Action assume cette fonction pour le Projeg. Il est mis en œuvre par une équipe dénommée «Secrétariat exécutif » en Guinée. Le programme a démarré ses activités en Guinée en Novembre 2008, à l'issue d'une phase pilote qui s'est écoulée de Septembre 2007 à Octobre 2008

- Géographie et ressources de la Guinée

La Guinée est située en Afrique de l'Ouest, elle est limitée au Nord par le Sénégal et la Guinée Bissau, à l'Est par le Mali, au Sud par la Côte d'Ivoire et le Libéria et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Elle a une population d'environ neuf millions quatre cent mille habitants. Les moins de 25 ans constituent plus de 65% de la population et cette proportion sera une donnée constante dans la pyramide des âges pour les 15 ou 20 ans à venir.

La Guinée appartient au groupe des « Pays les Moins Avancés »¹. Elle fait partie de deux ensembles sous régionaux : l'Union du Fleuve Mano (UFM) qui regroupe outre la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone ; elle est membre aussi de la Communauté Économique pour le Développement des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) constituée de quinze pays. Elle recèle beaucoup de ressources naturelles (forêts) et minières : or, diamant, fer, pétrole, manganèse, bauxite. La Guinée détient la première réserve mondiale de bauxite et fait partie du lot des 4 premiers pays exportateurs de ce minerai, avec une production annuelle d'environ 14 millions de tonnes.

Elle a aussi un réseau hydrologique très important et abrite les sources des grands cours d'eau (les fleuves du Niger, du Sénégal, de la Gambie...) de la sous région d'où son nom « Château d'eau de l'Afrique de l'Ouest ».

- Les dynamiques de la société civile

La Guinée a évolué de son indépendance (1958) à 1984, sous un système politique qui n'admettait pas l'existence d'organisations en dehors de celles issues de l'État ou du Parti unique. A l'avènement de la deuxième République en 1984, une nouvelle loi fondamentale a été adoptée par référendum qui

¹ PMA : constitués des pays ayant des revenus par habitant de 900 \$ US par an.

a introduit des réformes profondes dont la reconnaissance du multipartisme et l'instauration du libéralisme comme option économique.

La montée en puissance de la société civile en Guinée a été amplifiée avec la mise en œuvre d'une politique de décentralisation à partir de 1986² par les nouvelles autorités politiques du pays. La décentralisation a fortement contribué au repositionnement formel de l'État en tant que partenaires des Collectivités locales où les OSC jouent un rôle d'animation et de prestataires de service. Vers la fin des années 1990, la place et le sens de l'action des acteurs qui composent la Société Civile en Guinée ont été débattus et se sont formalisés d'où la mise sur pied du Conseil National des Organisations de la Société Civile en Guinée (CNOSCG³).

La participation de la société civile dans la défense des droits humains et de la démocratie ainsi que le débat politique prendra une ampleur beaucoup plus importante avec la déliquescence des institutions de l'État durant la fin de règne de Lansana CONTE (2006-2008) et l'arrivée des militaires au pouvoir (2009). Les organisations de la société civile fortement mobilisées autour des centrales syndicales et du CNOSCG au sein du mouvement social, constituent avec les parties politiques une large plateforme citoyenne dénommée « forum des forces vives ». La société civile parvient alors à imposer aux militaires arrivés au pouvoir à la suite d'un putsch, la constitution d'un gouvernement de transition ayant pour unique objectif le retour de la Guinée à un ordre constitutionnel par l'organisation d'élection. La Guinée a pu ainsi organiser ces élections présidentielles et installer son premier Président démocratiquement élu en décembre 2010.

Dans ce contexte nouveau, on voit de plus en plus des appuis orientés vers les organisations de la société civile à l'instar de Open Society Institute of West Africa (OSIWA), Revenue Watch Institute et le fonds d'appui à la société civile de la banque mondiale. Cet intérêt nouveau pour la Guinée coïncide aussi avec la fin d'un programme d'appui à la société civile financé par l'union européenne (AISCHA)

1.2 Historique du PROJEG

1.2.1 Réalisation de l'étude préalable

Le PROJEG a été initié suite à deux étapes : i)- Les consultations préalables au diagnostic de la société civile guinéenne, ii)- La réalisation du diagnostic de la société civile ou étude préalable au démarrage du programme.

- Des consultations préalables

Elles se sont construites à partir de l'an 2000 autour de l'annonce de l'éventualité de l'annulation de la dette publique contractée par la Guinée auprès de ses principaux bailleurs de fonds (Initiative Pays Pauvre Très Endetté ou PPTe). L'État français envisage alors la mise en œuvre d'un Contrat de Désendettement Développement (C2D)⁴ avec la Guinée. En découle plusieurs échanges entre les autorités françaises en Guinée et les OSC guinéennes et françaises afin d'envisager le renforcement de compétences des OSC guinéennes en vue de leur participation effective au C2D.

Nonobstant le report de l'initiative PPTe, la société civile guinéenne a donc continué à travailler à la préparation d'un programme de renforcement de ses capacités pour la rendre plus apte à assumer ses responsabilités comme force de propositions et d'actions crédibles. Plusieurs initiatives ont été prises dans ce sens dont, entre autres, la rencontre de la Rochelle en 2002, la mise sur pied du

² Ordonnance N°72/PRG/86 portant statut des ONG nationales et étrangères et Ordonnance N°079/PRG/SGG/86 du 22 Mars 1986, portant réorganisation territoriale et institution des collectivités décentralisées

³ CNOSCG : constitué de réseaux d'ONG, d'ordres et d'organisations professionnels (médecins, avocats, organisations paysannes, ...) et de syndicats.

⁴ Le C2D est l'outil retenu par la France pour la mise en place de l'initiative PPTe. Les fonds de l'annulation de la dette sont réinjectés dans le budget public, pour le financement de programmes publics négociés avec la France. Ces programmes doivent être définis et mis en œuvre sur la base d'une large implication de la société civile.

CNOSCG en 2002, la tenue de l'atelier de concertation des ONG sur le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté en 2003.

C'est dans ce contexte que l'appel à proposition pour un « Programme Concerté Pluri-Acteurs » (PCPA) a été lancé par le MAE qui a rencontré un écho favorable de la part des OSC guinéennes et des ONG françaises présentes en Guinée.

Le processus de concertation autour du PCPA s'est développé sous l'impulsion du comité de suivi de la Commission Mixte France – Guinée et du SCAC. Ce processus a inclus des réunions de concertation et d'échange en Guinée et en France. L'ONG ESSOR avait été retenue comme chef de file mais elle connaît des difficultés financières qui aboutissent à sa liquidation et le processus connaît un arrêt entre 2004 et 2005. En septembre 2005 à Paris, l'ensemble des acteurs en France et en Guinée valide le choix de Aide et Action comme chef de file, et se relance ainsi le processus de définition du programme.

- Résultats du diagnostic sur les organisations de la société civile en Guinée

Une étude préalable a été réalisée avec comme objectifs :

- la réalisation d'un diagnostic de la société civile guinéenne
- la formulation des axes du futur PCPA Guinée à partir d'une large consultation des OSC du pays.

L'étude s'est déroulée entre novembre 2006 et mai 2007. Elle a été encadrée par le chef de file qui s'est entouré de trois ONG impliquées dans les phases préalables et du SCAC. La réalisation de cette étude a aussi bénéficié des conseils de la MAAIONG⁵ pour l'élaboration des outils et supports d'animation des consultations locales et nationales.

Le diagnostic a été produit sur la base d'une enquête nationale qui a porté sur un échantillon de plus de 600 organisations, représentatif des organisations de la société civile (Syndicats, ONG, organisations professionnelles, associations informelles). Il en ressort les éléments suivants :

- Développement organisationnel et institutionnel des OSC : comment assurer un fonctionnement à la fois souple et efficace des OSC disposant de peu de ressources humaines, avec des moyens financiers très limités ?
- Partenariat : Être capable de se doter d'un objectif commun, d'établir des responsabilités partagées, voilà quelques objectifs de renforcement que pourrait accompagner le PCPA.
- Les ressources financières restent évidemment le principal problème des organisations de la société civile guinéenne.
- Gestion et planification opérationnelle : ces domaines constituent les thèmes les plus demandés en termes de formation.

A l'issue du diagnostic et des concertations tenues en Guinée et en France, les enjeux et objectifs du Programme ont été identifiés et ceux liés à la phase pilote définis.

- Les enseignements et les concertations de la phase pilote

La phase pilote du PROJEG a permis d'obtenir des résultats et d'en dégager des enseignements qui ont servi à la construction de la phase programme

Le PROJEG a débuté par une phase pilote avec deux enjeux : i)- la mise en place des dispositifs de pilotage et de gouvernance ; ii)- la prise en compte de programmes concertés dans d'autres pays au Nord et au Sud du Sahara qui disposent d'outils et d'expertise à partager.

⁵ Mission d'Appui à l'Action Internationale des ONG – Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement – Ministère français des Affaires Etrangères

La phase pilote a permis d'atteindre ces deux objectifs à travers l'installation de l'Assemblée Générale d'avril 2008 et du Comité de Pilotage et l'opérationnalisation des outils de mise en œuvre des axes du PROJEG. Pour l'AG de 2008, les membres avaient été choisis sur la base d'un mode de représentation des territoires (Régions naturelles de la Guinée, France) et de la diversité des acteurs (OSI, OSC, Pouvoirs publics). Cette AG a également eu entre autres résultats de consacrer un partenariat entre les différents programmes concertés⁶ à travers « la déclaration de Kindia ». En ce qui concerne ses outils de mise en œuvre des axes, le programme s'est construit deux outils le fonds régional ou fonds d'appui aux initiatives locales et le fonds national. L'appel de la phase pilote a permis de recueillir des propositions d'envergure locale provenant des 32 sur les 33 préfectures que compte la Guinée ainsi quelques propositions d'envergure nationale et transnationale. Au total 38 actions ont été soutenues sur la phase pilote.

- **Mise en œuvre de la phase programme avant l'évaluation à mi-parcours avec quelques évolutions observées**

ASPECT	PHASE PILOTE (2007-2008)	PHASE PROGRAMME (2008-2012)
Assemblée Générale	-Membres choisis sur motivation personnelle (Cooptage) -Membres issus des Assemblées régionales / représentation basée sur le régional	-Processus d'adhésion : membres adhérant par conviction autour des valeurs et principes du PROJEG -Égalité de chance pour toutes les OSC
Comité de pilotage	Composé de 22 membres statutaires (dont 4 observateurs) coptés sur la base de leur conviction, de leur maîtrise et de leur capacité à faire évoluer les débats sur le programme lors de phase pilote.	Renouvelé à travers une élection démocratique entre les membres du programme lors de l'Assemblée Générale. Réduit à 16 membres : i)- 11 membres statutaires repartis comme suit : Chef de file, Pouvoir public Guinéen, Pouvoir public Français, 6 OSC Guinéennes, 2 OSC Françaises. ii)- 5 membres observateurs : AFD, Faisons Ensemble (USAID), PNUD, Union Européenne, PACV
Assemblées régionales (AR)/Collèges régionaux	Assemblée régionale élisant des représentants pour assister à l'assemblée générale	-Collège régional : espace d'information des OSC sur le processus d'adhésion, de partage des décisions et recommandations de l'AG et du COPIL, - Mise en place des comités d'instruction régionaux.
Comités d'instruction régionaux des actions	-Composition (8 membres) basée sur la représentativité des types d'acteurs identifiés à l'avance (pouvoir public, OSC, ...) - faible responsabilisation du Coordinateur régional dans l'analyse	-Composition basée sur la pertinence et l'efficacité dont doit faire l'objet chaque membre dans le travail. - Nombre réduit à 6 membres - forte responsabilisation du Coordinateur régional dans le processus d'instruction
Appel à propositions et la grille d'analyse des actions	-Limité dans le temps -grille basée sur des notes (quantitative)	- appel permanent et continu - grille basée sur une analyse qualitative - mise en place du groupe mixte : garant de la crédibilité et la transparence du processus
Ligne de réactivité	2 initiatives soutenues avec	Élaboration et mise en œuvre des règles, des

⁶ Déclaration de Kindia

	accord du COPIL sans passer par l'instruction classique, au regard d'une nécessité de mise en œuvre urgente et justifiée	principes d'attribution et de gestion de la ligne
Secrétariat exécutif	4 Coordinateurs et un chargé de suivi-évaluation cumulant la fonction de Coordinateur de Conakry	Ouverture de la région spéciale de Conakry (soit 5 coordinateurs) et positionnement à temps plein du chargé du suivi-évaluation-capitalisation sur sa fonction

1.2.2 Evolution suite à l'évaluation intermédiaire de 2010

Après 3 années de mise en place, le programme a mené une évaluation à mi-parcours (<http://f3e.asso.fr/-Evaluation-intermediaire-du-.html>) qui devait lui apporter des recommandations aussi opérationnelles que possible sur un certain nombre d'éléments notamment:

- les outils de soutien aux OSC (fonds d'appui)
- les collèges régionaux
- le dispositif de suivi-évaluation
- la problématique jeunesse

Ce travail a permis au programme, à travers ses séances de gouvernance et de concertations (COPIL, Collèges et AG) d'engager une réflexion à partir des constats et recommandations faites par l'évaluation et de faire évoluer le programme (cf. p.21 pour une description du processus de travail).

L'année 2010-2011 a donc principalement été pour le programme une année de réflexion et de test de ces nouveaux outils. La nouvelle stratégie du programme a été partagée entre les acteurs. Des enseignements devront être tirés de ces évolutions. Parmi les changements sur le dispositif, un premier appel test à candidatures (sur la fiscalité locale) a été lancé et le nouveau dispositif d'instruction est en cours d'expérimentation. Cependant l'on peut remarquer que ces changements n'ont pas entamé l'enthousiasme et l'implication des OSC dans le PROJEG. Les demandes d'adhésion au programme ont été nombreuses et le programme a aujourd'hui 147 membres contre 131 en 2009-2010.

Les principaux résultats de l'évaluation :

Rubriques	Conclusions de l'évaluation	Prise en compte par le PROJEG
Sur la stratégie :	A mi-parcours, il est important d'ajuster et de préciser la stratégie en relisant les priorités du programme à partir de trois questions : <ul style="list-style-type: none"> - Quelles politiques ou gestions publiques cibler ? - Quelles capacités ou qualités renforcer ? - Quels types d'actions et de collectifs soutenir ? 	Un affinage des objectifs du programme et de la stratégie qui en découle. Le cadre logique a été revu. Les politiques leviers ont été identifiées, l'axe professionnalisation a été revu et la stratégie jeunesse est devenue une politique levier à part entière. La consolidation de la démocratie et de la paix a été affirmée comme enjeu majeur du programme
Sur le dispositif :	Les Collèges régionaux sont la « marque » du programme. Ce sont des lieux où les OSC peuvent s'approprier le PROJEG et des espaces de concertation pluri-acteurs facilitant ensuite la pratique de la concertation au sein des projets. Ils constituent un élément amplificateur du sentiment d'appartenance à la société civile.	Cadre de définition des priorités des thématiques pour l'appel à candidature Lieu de construction et de choix des jeunes participants au jury citoyen des législatives.
	Les différentes instances de gouvernance se sont bien réparties les rôles. Ces sont des lieux d'apprentissage réciproque. Il y a une grande clairvoyance collective. Par contre, les traces écrites sont inégales et mal accessibles.	
	Pour le suivi-évaluation, il serait nécessaire d'adopter une démarche plus pragmatique et plus progressive.	Un travail de finalisation du dispositif de suivi-évaluation a été réalisé.
	Renforcer la valorisation, la communication externe et la capitalisation.	Un début de capitalisation a été entamé sur certaines initiatives majeures appuyées par le programme. Des outils de communication ont été dessinés pour 2012.
Sur les outils :	La ligne de réactivité est appréciée et très pertinente. Elle a permis au PROJEG de contribuer fortement à la sortie de crise.	
	Concernant le fonds, l'évaluation avait relevé un certain nombre de limites : <ul style="list-style-type: none"> - le fonds soutient des initiatives de petites dimensions, diverses, disséminées sur l'ensemble du territoire et encore peu connectées entre elles - Les deux tiers ou les trois quart de « l'énergie » du PROJEG sont absorbés par le fonds d'appui dans le cadre du processus de sélection des actions à soutenir. Du fait de son effet «saupoudrage» l'appel à propositions ne permet pas de travailler sur la durée et d'induire des impacts significatifs qui concourent à l'atteinte des résultats du Projeg. Compte-tenu des limites inhérentes à ce type d'outil, et au vu des objectifs du programme, il est apparu important de revoir la place occupée par le fonds dans le dispositif d'ensemble. 	Une modification des outils, notamment du fonds d'appui afin de mieux servir les objectifs du programme: <ul style="list-style-type: none"> - l'appel à propositions très large a été remplacé par des appels à candidatures sur des objectifs précis - le dispositif d'instruction, lourd et chronophage, a été diminué. Le groupe mixte a été supprimé, le rôle du coordinateur régional renforcé en amont lors de la préparation au dépôt et lors de l'examen de l'éligibilité de l'action

1.3 Objectifs actuels du PROJEG

Le comité de pilotage dont le rôle est le suivi des orientations stratégiques a, lors d'un atelier stratégique procédé à la reformulation des objectifs du programme, suite à l'évaluation à mi-parcours :

Objectif général (OG): La société civile guinéenne, et notamment les organisations de jeunes dans le cadre d'un partenariat pluri-acteurs, pèse sur la définition et la mise en œuvre des politiques publiques, afin que ces politiques contribuent au développement durable et à la réduction des inégalités et de la pauvreté.

Objectif Spécifique1: Amener la société civile à contribuer plus particulièrement à l'évolution des politiques et des gestions publiques les plus stratégiques au niveau national, régional et local.

Les politiques leviers : Environnement Minier, Gestion des ressources publiques et Jeunesse

Objectif Spécifique2 : Appuyer la Société Civile dans la consolidation de la démocratie et de la paix pour favoriser le débat public et la mise en œuvre efficace des politiques publiques.

Domaines :

- l'apaisement et à la consolidation de l'unité nationale,
- la défense des droits humains et la lutte contre l'impunité,
- renforcement de la légitimité de la société civile et appuyer la construction de nouveaux positionnements pour la société civile.

1.3.1 Organisation interne du programme (l'équipe et organes)

Pour la mise en œuvre du programme, le PROJEG compte un Secrétariat Exécutif.

A l'instar des organes de gouvernance, la composition du Secrétariat Exécutif traduit l'esprit transnational. Ainsi des personnes sont salariées sur le programme à la fois en Guinée et en France.

Le Secrétariat Exécutif est composé de douze personnes :

- Un coordonnateur national ;
- Un poste de chargé du suivi-évaluation et de la capitalisation ;
- Un poste de chargé des questions administratives et financières ;
- Cinq coordinateurs régionaux chargés de l'animation régionale dans chacune des 4 régions naturelles et dans la zone spéciale de Conakry. En particulier, ils développent l'appui/conseil, le partenariat local et la programmation régionale (coordination régionale, suivi des activités, reporting) ;
- Un poste de coordinateur en France, en charge de la mobilisation, de l'élargissement des acteurs et des partenaires autour du PROJEG en France. Il joue aussi le rôle d'interface rapproché avec le MAEE et l'AFD.
- Une secrétaire caissière à temps plein
- Un chauffeur à temps plein

Par ailleurs, sur la base de sa lettre de mission l'Assistant Technique français près des OSC met ses expertises à la disposition du Secrétariat Exécutif.

Le personnel du Secrétariat Exécutif est salarié du Chef de File. Au niveau national et en France, il dispose de locaux mis à disposition par le Chef de File. Dans les régions, les coordinateurs sont abrités par des acteurs locaux dits « OSC d'accueil ».

Les organes statutaires :

✓ **L'Assemblée Générale (AG) :**

Mandat : L'AG rassemble l'ensemble des OSC guinéens et françaises (éventuellement d'autres pays du Nord) membres du PROJEG. L'Assemblée Générale se réunit une fois par an. Entre autre, l'Assemblée Générale est chargée de :

- élire en son sein les membres du comité de pilotage
- émettre d'éventuelles motions sur les objectifs opérationnels du PROJEG, ainsi que sur ses outils de mise en œuvre ;

___○___

- demander des comptes sur la mise en œuvre effective des actions réalisées dans le cadre du PROJEG ;

Composition : L'Assemblée Générale rassemble l'ensemble des organisations membres du Programme ainsi que des représentants des pouvoirs publics guinéens et français. L'assemblée générale peut inviter lors de sa tenue des représentants des partenaires.

Adhésion au Programme

Pour les organisations, la participation à l'AG est conditionnée par la qualité de membre.

Afin de pouvoir adhérer les organisations doivent remplir un certain nombre de critères :

- leur motivation à participer à la mise en œuvre du programme (via une lettre de motivation)
- leur engagement préalable sur le programme (participation aux activités ouvertes à tous, participation au Collège régional)
- leur opérationnalité sur le terrain (rapports d'activité, plans d'action et/ou stratégique, etc.)
- l'antériorité de leur existence (3 ans au moins)
- être signataire de la Charte du PROJEG

Cette qualité de membre donne une série de :

Droits dont :

- siéger à l'Assemblée générale du PROJEG et participer à ses divers travaux.
- être informé et s'exprimer sur les activités et orientations du PROJEG- être électeur et éligible aux organes de gouvernance du programme (Assemblée générale et Comité de Pilotage).
- être éligible aux différents postes prévus par le Programme dans le cadre de son Comité de pilotage.

Devoirs dont :

- développer des pratiques respectueuses des principes et valeurs du programme
- assurer la participation de l'organisation aux activités du programme : animer des espaces de concertation et d'échanges du programme (collèges régionaux, groupe d'appui technique – GAT -, commission technique, etc.)
- régler une cotisation annuelle sur la base du budget de l'organisation.

✓ **Le Comité de Pilotage (COPIL)**

Mandat : Le Comité de Pilotage assure l'orientation et le suivi du programme. Il a pour fonction de :

- superviser l'ensemble de la mise en œuvre du programme : à cet effet le Secrétariat Exécutif lui précise régulièrement l'Etat d'avancement du programme ;
- discuter et fixer les grandes orientations stratégiques sur les thématiques du programme ;
- finaliser les cahiers des charges des fonds d'appui, de la ligne de Réactivité et du Programme d'activités transversales du PROJEG ;
- veiller à la transparence de la gestion administrative et financière du programme ;
- prendre connaissance et de valider les résultats du suivi-évaluation du PROJEG ;
- rendre compte à l'AG par la présentation d'un rapport moral et financier

Pour assumer ces fonctions, le Comité de Pilotage travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat Exécutif. Le Comité de Pilotage se réunit au moins trois fois par an.

A son initiative, il peut faire suivre ses réunions de séances d'information publiques à l'attention des bailleurs de fonds, des autres programmes d'appui à la société civile, des OSI présentes en Guinée et des pouvoirs publics.

Composition : Le Comité de Pilotage, collectif qui représente la variété des acteurs présents dans le programme, est composé de 16 membres : 11 membres à voix délibérative et 5 observateurs.

- 3 membres de droit :

___○___

- le représentant du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes français
- le représentant des pouvoirs publics guinéens
- le représentant du chef de file Aide et Action
- 8 membres sont élus en Assemblée Générale : ils devront le plus possible représenter une variété des acteurs présents dans le programme (syndicats, associations, médias, etc.)
 - 2 acteurs français ou du Nord : représentants d'OSC françaises ou du Nord résidant en France ou au Nord.
 - 6 acteurs guinéens
- 5 membres observateurs : 4 représentants des membres des grands programmes présents en Guinée. Il s'agit principalement de programmes portés par le PNUD, de l'Union Européenne, de l'USAID et du PACV. L'AFD est également membre observateur.

Depuis 2012, le Comité de Pilotage invite également les acteurs majeurs de la société civile (Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne, Intercentrale, Association Nationale des Communes de Guinée). En effet le renouvellement des membres du Copil à l'issue des Assemblées Générales successives a entraîné l'absence des acteurs majeurs de la société civile au sein du COPIL. Afin de garder une pertinence et une cohérence des appuis portés à la société civile, le comité de pilotage a mis en place le principe d'inviter à chacune de ses sessions les représentants des acteurs majeurs de la société civile guinéenne (Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne, Intercentrale syndicale et Association Nationale des Communes de Guinée) afin qu'elles puissent apporter leur éclairage et que le programme puissent construire avec eux des actions visant à appuyer l'Etat de droit et la sauvegarde de la démocratie.

Mode de renouvellement du COPIL

Les membres du COPIL sont élus en assemblée générale pour un mandat de 2 ans. Le renouvellement se fait par moitié chaque année.

Mode de fonctionnement : Suivi et appui technique : groupes de travail

Dans sa fonction d'appui à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques, le COPIL peut au besoin mettre en place des groupes d'appui/commissions techniques. Ces groupes ou commissions sont ouverts aux membres et à des personnes ressources extérieures au programme.

Pour les besoins de suivi et de veille sur la transparence de la gestion administrative et financière, le COPIL met en place une commission administrative et financière. Elle est composée de représentants du chef de file, de membres du COPIL, du SE et de l'assistant technique à la société civile.

Le dispositif de mise en œuvre

✓ **Les Collèges Régionaux**

Les Collèges Régionaux sont des espaces de concertation ouverts aux débats et aux échanges rassemblent à la fois des membres du PROJEG ainsi que toutes les organisations locales qui adhèrent à la dynamique du PROJEG et des élus locaux et représentants des collectivités et administrations locales. Y sont débattus des problématiques abordées par le PROJEG : restitutions de l'Assemblée Générale et des Comités de Pilotage, résultats de la sélection des projets, organisations d'ateliers d'écriture de projets, etc.

Les Collèges Régionaux sont animés par les Coordinateurs Régionaux du programme. Il y a un collège régional dans chacune des 4 régions naturelles de la Guinée ainsi que dans la zone spéciale de Conakry. En France les acteurs se regroupent également tous les 2 à 3 mois.

Rôle :

- Partage et échange sur les décisions et orientations provenant des organes de gouvernance du PROJEG
- Appropriation des valeurs du PROJEG dans la région
- Participation à l'animation de la dynamique collective du PROJEG sur le territoire régional
- Développement et formulation des propositions sur les enjeux locaux

___○___

- Concertation et prise de décision des membres du PROJEG et des partenaires locaux
- Mise en place des comités d'instruction
- Avis sur les demandes d'adhésion au Programme

Composition : Au sein des collèges régionaux, l'on retrouve des représentants de :

- OSC/OSI : associations, syndicats, groupements, réseaux, fédérations, unions, ONG
- l'administration
- Conseil Régional des Organisations de la Société Civile (CROSC)
- des élus locaux
- autres projets/programmes consacrés à la société civile

✓ **Les OSC d'accueil**

Dans chaque région naturelle de la Guinée ainsi qu'à Conakry et Paris, l'OSC d'accueil est une organisation membre du PROJEG et qui se porte volontaire pour accueillir le Coordinateur Régional. Ces OSC d'accueil sont identifiées grâce à un appel à manifestation d'intérêt. Elles doivent répondre à un certain nombre de critères⁷ pouvant garantir un travail efficace du Coordinateur Régional.

Rôle

- offrir des facilités matérielles (local, équipement informatique et bureautique, matériel roulant etc.) ;
- appuyer le Coordinateur Régional dans son rôle d'animation du partenariat au niveau régional par leur crédibilité au niveau de la région, leur connaissance du terrain et des acteurs, leurs bonnes relations avec les autorités locales.

N°	REGIONS	BASE DU COORDINATEUR	OSC D'ACCUEIL
1	CONAKRY	CONAKRY	AIDE ET ACTION
2	HAUTE GUINEE	KANKAN	CENAFOD
3	BASSE GUINEE	KINDIA	APEK
4	MOYENNE GUINEE	LABE	NANTES GUINEE
5	GUINEE FORESTIERE	NZEREKORE	INADER
6	FRANCE	PARIS	AIDE ET ACTION

✓ **Les Comités d'Instruction**

Rôle : Les Comités d'Instruction ont pour mission de donner un avis sur les propositions d'actions émanant de leur territoire. La durée de vie des Comités est liée au temps d'instruction. L'avis des Comités d'Instruction repose sur des critères qui définissent la cohérence entre :

- les objectifs et les résultats recherchés et les axes du programme
- les dynamiques et enjeux locaux et l'action proposée

Par ailleurs, il revient au Comité de vérifier le lien existant entre l'action proposée et les missions poursuivies par l'une ou l'ensemble des OSC du consortium (le projet associatif). Pour cela un outil (grille d'analyse) est mise à disposition des Comités d'instruction.

Composition : Les Comités d'Instruction sont mis en place par les Collèges Régionaux et en France par le collectif des acteurs français. Ils sont constitués par des organisations membres participant à l'animation du Collège. Ils peuvent faire appel à des personnes ressources dont les techniciens de l'administration.

Le coordinateur régional appuie la tenue des sessions et participe aux travaux et à la formulation de l'avis. Cette démarche s'applique aussi bien en Guinée qu'en France.

⁷ Ces critères ont été définis lors de l'atelier de concertation, tenu le 20 mars 2009 à Kindia, entre les membres du secrétariat exécutif et les OSC d'accueil cooptées pendant la phase pilote du PROJEG. Il s'agit de : disposer d'un siège fonctionnel au chef lieu de la région naturelle (bureaux équipés), d'un compte bancaire actif, de moyens de déplacement, faciliter l'accès aux moyens de communication, être membre du PROJEG, avoir une connaissance du PROJEG, avoir une reconnaissance formelle, être respectueuse des valeurs et principes de la vie associative.

Chef de File : Aide et Action en tant qu'organisation chef de file. Ce suivi se fait à un double niveau :

- En Guinée par l'antenne locale d'Aide et Action.
- En France par les services internationaux d'Aide et Action.

1.3.2 Les bénéficiaires, Acteurs et partenaires

Parmi les partenaires du programme, l'on compte les 147 membres de l'Assemblée générale, parmi lesquels :

- 137 organisations guinéennes, dont le Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne – CNOSCG –, les Centrales Syndicales, la plate-forme Publiez Ce Que Vous Payez, l'Organisation Guinéenne des Droits de l'Homme, le Réseau Guinéen des Journalistes contre la Corruption, l'Association Nationale des Communes de Guinée, le Réseau Afrique Jeunesse-Guinée, etc.
- 10 organisations françaises, dont la CGT et la CFDT mais également la Ligue des Droits de l'Homme, le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, etc.
- le MAEE pour les pouvoirs publics français ainsi que l'AFD en tant que membre observateur
- le Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation guinéen
- les partenaires techniques et financiers qui développent des programmes consacrés à la société civile en Guinée :
 - « Faisons Ensemble », USAID
 - Union Européenne
 - PNUD
 - l'UNICEF
 - Programme d'Appui aux Communautés Villageoises

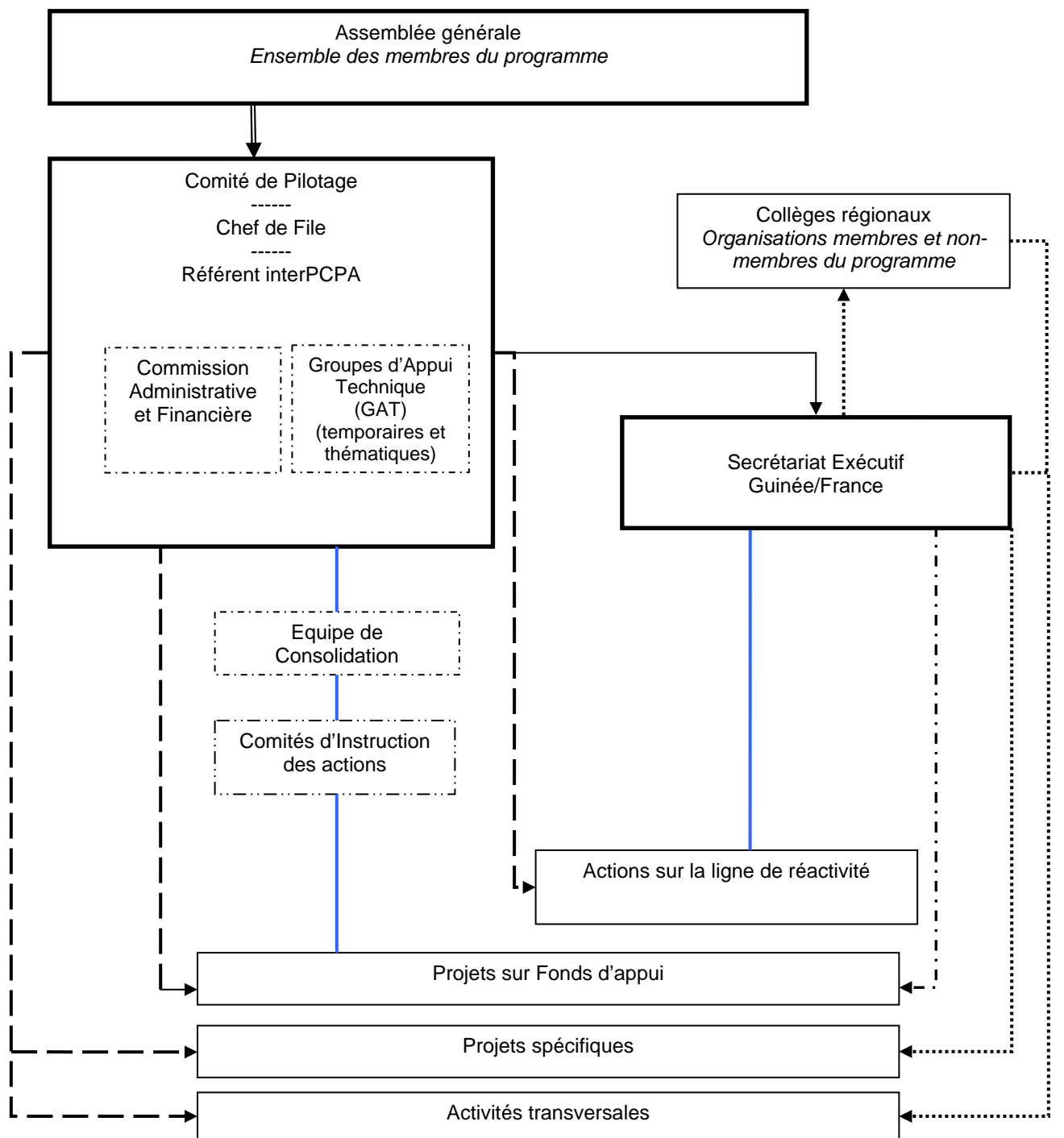
Le programme développe également des partenariats sur des projets précis avec d'autres organisations ou pouvoirs publics, dont :

- Le SCAC et le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) sur le Fond de Solidarité Prioritaire « sortie de crise », démarré à l'automne 2011 et centré sur la gouvernance locale, la meilleure gestion des finances publiques et le développement des territoires. Le travail mené par le PROJEG sur les questions de fiscalité locale est reversé dans le cadre du comité de réflexion du FSP. Inversement le FSP utilise le cadre du programme (collèges régionaux) pour mener certaines de ses activités.
- Le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes à travers :
 - Un projet mené par les FRANCAS pays de Loire, la Coordination des Associations de Jeunes de Guinée (CAJEG) sur la création d'une filière diplômante d'animateurs socio-éducatifs
 - Un projet mené avec le PNUD et piloté par l'UNICEF au nom des agences du système des Nations Unies, sur la prévention des conflits auprès des jeunes. La signature de cette convention octroie des fonds au Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes. Le PROJEG arrive en appui technique et financier complémentaire sur ce projet.
- Open Society Institute for West Africa et Revenue Watch Institute autour du travail mené avec la plate-forme Publiez Ce Que Vous Payez sur les textes miniers. En Guinée, OSIWA travaille particulièrement sur les problématiques de contrôle budgétaire, réconciliation nationale et d'utilisation transparente des ressources issues de l'exploitation minière. RWI a mis une expertise à disposition de l'Etat guinéen pour l'aider dans la formulation du nouveau code minier et la revue des conventions signées avec les compagnies minières. Ces deux organisations se complètent avec le PROJEG pour amener des expertises et des appuis à PCQVP pour une meilleure mobilisation des acteurs de la société civile sur les

problématiques de la gestion et de l'utilisation des ressources générées par l'exploitation minière.

- Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) sur un état des lieux puis un plaidoyer sur la torture mené en concertation avec les organisations guinéennes travaillant sur les droits de l'Homme.

Dans chaque région au sein des collèges régionaux sont mobilisées entre 70 et 150 organisations (75 en Moyenne Guinée, 150 à Conakry, 70 en Guinée Forestière, 85 en Basse Guinée, 90 en Haute Guinée. On peut donc estimer qu'un minimum de 440 organisations sont touchées par le programme au niveau local.



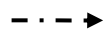
Organes constitués en partie de membres du Comité de Pilotage et du Secrétariat Exécutif



Organes constitués en partie de membres des Collèges Régionaux



Election



Appui et suivi



Circuit d'instruction des actions



Animation et coordination



Validation

1.3.3 Activités et principaux résultats obtenus

OS1 : Amener la société civile à contribuer plus particulièrement à l'évolution des politiques et des gestions publiques les plus stratégiques au niveau national, régional et local

Politiques levier / objectifs	Sous-objectif	Activités	Modalités de mise en œuvre	Actions	Période	Partenaire	Financement
MINES	La Société Civile contribue à l'évolution de la politique Minière	Etude Mines	Etat des lieux du secteur minier en Guinée	Encadrement d'un consultant par le GAT Mines Ateliers	2010		Activités transversales
		Participation de la société civile au processus de révision du Code Minier	Construction de proposition Participation aux espaces de dialogue Analyse des évolutions du code minier Plaidoyer auprès des pouvoirs publics députés de l'Assemblée Nationale	Ateliers pluriacteurs Mise à disposition d'expertise Rencontre avec les pouvoirs publics	2011	PCQVP/RWI	Activités transversales
		Elaboration de propositions de révision des textes d'application par la Société Civile	Analyse des textes et proposition d'amendements Proposition sur la gestion des ressources affectées au développement local et communautaire Plaidoyer auprès du gouvernement	Ateliers pluriacteurs Mise à disposition d'expertise Rencontre avec les pouvoirs publics	2012	RWI (Revenue Watch Institute)	Activités transversales
		Participation au processus de révision des conventions minières	Collecte d'information Participation aux espaces de dialogue Plaidoyer auprès des députés Mobilisation de l'opinion	Ateliers pluriacteurs Mise à disposition d'expertise Rencontre avec les pouvoirs publics	2012	PCQVP	Activités transversales
	La Société Civile participe activement à la gestion publique des ressources minières	Elaboration d'un guide d'utilisation du code minier	Expertise pour la rédaction du document Echanges sur les contenus Validation du guide	Mobilisation d'un consultant Ateliers pluri-acteurs	2011 et 2012		Activités transversales
		Renforcement de la plateforme PCQVP	Appui à la tenue de leur AG (élargissement à 41 organisations)	Tenue de l'AG	2011-2012	PCQVP RWI OSIWA	Activités transversales RWI OSIWA
		Suivi de l'ITIE	Collecte des informations sur les conventions Mobilisation d'expertise Elargir et renforcer la participation de PCQVP dans le conseil ITIE Guinée Plaidoyer auprès de l'Etat	Ateliers pluri-acteurs Participation aux espaces de dialogue	2011 - 2012	PCQVP RWI OSIWA	Activités transversales

			Mobilisation de l'opinion publique				
		Actions sur les mines	Différents thèmes : conflits, gestion des ressources, vulgarisation des textes.	12 actions locales Bilan collectif	2008 - 2010	39 OSC	Fonds d'appui
		Développement local et décentralisation	Concertations nationales et régionales société civile – administration publique et renforcement de l'articulation avec le «FSP Sortie de crise»	Organisations des Collèges Régionaux autour des enjeux de fiscalité et de développement local	Novembre 2011 – 2012	SCAC	Activités transversales SCAC
GESTION DES RESSOURCES PUBLIQUES	La société civile contribue à l'évolution de la fiscalité, à la transparence et à la bonne gestion des ressources fiscales au niveau local et national	Fiscalité locale	Renforcement des capacités des acteurs locaux (société civile et élus) sur : i)- identification, mobilisation, gestion des ressources locales, fiscalité notamment et ii)- contrôle citoyen sur l'utilisation des ressources (mise à disposition d'outils de formation, création de modules)	Appels à propositions en 2009 et 2010 : 6 actions sélectionnées et mises en œuvre Appel à candidature en 2011 : 7 actions sélectionnées sur l'ensemble du territoire et en cours de mise en œuvre	2008 - 2012	14 OSC en 2009 – 2010 33 OSC en 2011	Fonds d'appui
		Accompagnement de la plateforme d'information et d'action sur la dette et le développement	Mise en place de la plate-forme (amendement/validation des textes, identification actions prioritaires, planification, etc.)	Ateliers pluriacteurs Mise à disposition d'expertise	2009 - 2012	Plateforme Dette	Activités transversales OSIWA
		Développement des Conseils Locaux de Jeunes	Echange d'expériences (expertise roumaine) Mise en place du Comité de Pilotage du CLJ Choix de la collectivité pilote Création des outils Mise en œuvre	Sessions des Comités de Pilotage Rencontre de la commune sélectionnée Ateliers de production des outils Election des membres du CLJ pilote et mise en place	2010 - 2012	Ministère Jeunesse et Emploi Jeune Ministère Administration du Territoire et Décentralisation Association Nationale des Communes de Guinée	Activités transversales
	La société civile participe aux décisions sur l'affectation des ressources issues de la dette et au suivi de l'utilisation de ces ressources						
JEUNESSE	La jeunesse guinéenne participe aux cadres de concertation et au débat public et à la gestion des affaires publiques	Jurys citoyens pour les futures élections communales, communautaires et législatives	Mise en place d'un Jury citoyen pour les présidentielles (2010) et d'un Jury Citoyen pour les législatives (en cours) Construction d'outils des jurys citoyens	Pour chaque jury : 1 atelier d'identification du jury et des thématiques 1 atelier d'élaboration des propositions Portage des propositions	2010 pour les présidentielles 2011 et jusqu'à présent pour les législatives		Activités transversales
		Appui aux partenariats existants ou naissants entre OSC de jeunesse, OSC/OSC de jeunesse, au niveau national ou international	Appui au partenariat Etudiants et Développement / Relais sur la mise en relation OSC de jeunesse guinéennes et françaises	Actions de suivi du partenariat Etudiants et Développement/Relais	2011-2012	Etudiants et Développement Relais	Activités transversales

		Renforcement des capacités des OSC et des cadres du MJEJ en animation locale	Partenariat Francas/Ministère de la Jeunesse sur une formation diplômante d'animateurs socio-éducatifs	Actions d'appui au partenariat MJEJ/FRANCAS	2011-2012	FRANCAS MJEJ	Activités transversales
	Les OSC jeunesse contribuent à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques qui touchent la jeunesse	Appui aux actions de participation de la jeunesse de la diaspora au plan stratégique jeunesse	Rencontre diaspora jeune en France - MJEJ	Appui à des rencontres entre jeunes de la diaspora et départements Ministériels (Jeunesse, Formation-emploi, Economie...)	Septembre 2011 2012	MJEJ Association des Jeunes Guinéens de France - AJGF Coordination des Associations Guinéennes de France - CAGF	Activités transversales

Sur la période 2008 – 2010, le PROJEG comptait le foncier comme axe d'action. 15 actions impliquant 42 OSC ont été mises en œuvre. Suite à l'évaluation intermédiaire, une réflexion a permis de recentrer les objectifs du programme et le foncier n'a plus fait partie directement des thématiques développées. Cependant des aspects liés aux conflits fonciers sont toujours traités par le programme soit dans la thématique minière soit dans la prévention des conflits.

OS2 : Appuyer la Société Civile dans la consolidation de la démocratie et de la paix pour favoriser le débat public et la mise en œuvre efficace des politiques publiques

Objectifs	Sous-objectif	Activités	Modalités de mise en œuvre	Actions	Calendrier	Partenaire	Financement
CONTRIBUTION A L'APAISEMENT ET A LA CONSOLIDATION DE L'UNITE NATIONALE	La société civile joue un rôle moteur dans la prévention de conflits et l'unité nationale	Appui à la concertation et à la mise en place de projets communs entre pouvoirs publics et OSC	Appui au partenariat Ministère de la Jeunesse/PNUD/PROJEG sur la prévention des conflits dans les zones défavorisées (écoute jeunes)	Suivi et mise en oeuvre des actions du partenariat PNUD/MJEJ/PROJEG	Novembre 2011 - Octobre 2012	MJEJ/PNUD (UNICEF)	Activités transversales
		Actions citoyennes (notamment par des organisations jeunesse et de femmes)	Appel à propositions	10 actions sélectionnées puis mises en œuvre	2008 - 2010	26 OSC	Fonds d'appui
		Actions de prévention des conflits	Actions soutenues sur la ligne de réactivité sur : - les conflits interethniques après le 28 septembre 2009 - les violences communautaires après les élections présidentielles	2 actions	Octobre 2009 Octobre 2010	Plus de 30 OSC dans 4 régions naturelles	Ligne de réactivité
KATA DEFENSE DES DROITS HUMAINS ET A LA LUTTE CONTRE	Les OSC qui travaillent sur les droits de l'Homme sont renforcées et mènent des actions de veille et de suivi	Actions de mise en réseau d'organisations spécialistes des droits humains	Appui au partenariat ACAT/OSC guinéennes sur un état des lieux de la torture et sur un plaidoyer	Appui à l'atelier de formation des OSC sur la collecte des données Appui au plaidoyer des OSC auprès de l'Etat sur la torture	Janvier à septembre 2011 2012	ACAT	Activités transversales

	sur le long terme		<p>Actions soutenues sur la ligne de réactivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des données suite au 28 septembre 2009 - Collecte des données sur les violations des droits de l'Homme dans l'entre 2 tours - Recensement des victimes des violences de la période du 21 au 25 octobre 2010 <p>Appel à candidature</p>	3 actions	2008 – 2010	CNOSCG, Intercentrale, organisations droits de l'Homme, OSC locales	Ligne de réactivité	
		Appui aux actions de collecte, compilation, analyse, suivi...			Mars 2012		Fonds d'appui	
RENFORCER LA LEGITIMITE DE LA SOCIETE CIVILE ET APPUYER A LA CONSTRUCTION DE SON NOUVEAU POSITIONNEMENTS FACE AUX ENJEUX DES NOUVELLES INSTITUTIONS		Appui à l'unité du mouvement social	Mise en place d'espaces de concertation entre les composantes de la société civile	Rencontres COPIL PROJEG/Acteurs du mouvement social	2009 – 2012	CNOSCG Intercentrale	Activités transversales Ligne de réactivité	
		Appui à l'élaboration de propositions concrètes et partagées de la société civile guinéenne pour le respect du droit et de la bonne gouvernance	<p>Participation de la société civile à l'amélioration du Code Pénal et du Code de Procédure</p> <p>Actions sur la ligne de réactivité sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le dialogue citoyen pour une transition démocratique - La contribution du mouvement social au processus de sortie de crise et la transition - La gestion des résultats électoraux - Le portage de propositions aux nouvelles autorités 	<p>Atelier de propositions Rencontres avec le Ministère de la Justice</p> <p>7 actions sur la ligne de réactivité</p>	<p>Novembre 2011 2012</p> <p>2009 - 2010</p>	<p>OSC droits de l'Homme (MDT, OGDH, AVIPA, ACAT)</p> <p>CNOSCG, Intercentrale</p>	<p>Activités transversales</p> <p>Ligne de réactivité</p>	
		La société civile reste unie et est capable de porter un positionnement commun						
		La société civile travaille à son exemplarité et à son renforcement	<p>Formation/réflexion sur la définition et le rôle de la société civile</p> <p>Soutien aux initiatives de bonne gouvernance associative</p>	<p>Formation participative société civile pour 25 jeunes cadres d'OSC et des pouvoirs publics</p> <p>Action sur l'évaluation entre les pairs</p> <p>Appel à propositions 2008 - 2010</p>	<p>3 modules</p> <p>1 consortium avec 24 organisations impliquées</p> <p>29 actions</p>	<p>2010 – 2012</p> <p>2010</p> <p>Novembre 2011- Octobre 2012</p>	<p>SCAC</p> <p>Relais</p> <p>88 OSC</p>	<p>Activités transversales</p> <p>Fonds d'appui</p> <p>Fonds d'appui</p>

1.3.4 Budget total PROJEG et plan de financement

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2012	TAUX
Coût total de l'opération	1.344.046	1.348.314	1.306.309	1.311.296 €	100 %
Participation du MAEE/AFD	1.008.035	1.011.236	979.732	983.472 €	75 %

1.3.5 Antécédents de suivi et d'évaluation de l'action

1.3.5.1 Dispositif de suivi /Evaluation

✓ Evaluation à mi-parcours :

A l'approche de la signature d'une nouvelle convention avec le MAEE/AFD pour une durée de 2 ans (2010-2012), une évaluation à mi-parcours a été réalisée. Il est apparu important, pour un programme qui repose sur une démarche d'apprentissage collectif où l'engagement des acteurs est très important et où les perceptions peuvent être subjectives, de proposer un regard rétrospectif et critique sur les processus en cours et les pratiques. C'est ainsi que le COPIL en lien avec l'AFD s'est engagé à réaliser cette première évaluation de type externe.

Les évaluateurs du GRET ont pu explorer les axes d'intervention du programme et son dispositif de mise en œuvre. Des recommandations opérationnelles (cf. 1.2.2) ont pu être formulées pour favoriser des évolutions importantes du programme pour lesquelles des décisions ont été prises mais dont les principaux effets ne sont encore mesurables à ce stade.

L'évaluation a permis au programme d'engager une réflexion à partir des constats et recommandations faites par l'évaluation. Cela s'est fait à travers:

- un atelier du COPIL de prise en compte des résultats de l'évaluation du 3 au 5 décembre
- une séance des Collèges régionaux autour de la restitution des résultats et recommandations de l'évaluation et des premiers travaux du COPIL à la mi-décembre
- la séance du COPIL de janvier 2011 a poursuivi ce travail en intégrant les remarques des Collèges Régionaux
- un échange avec les OSC au sein des collèges régionaux à la mi-avril
- l'AG de fin avril 2011 qui a permis de partager une compréhension commune des évolutions du programme

- ✓ **Dispositif de suivi :** C'est autour des résultats liés aux nouveaux objectifs qu'a été menée une autre réflexion pour élaborer le dispositif de suivi. Il s'est agi de l'identification des indicateurs par résultat et l'élaboration d'un mécanisme de renseignement de ces indicateurs. Un document de dispositif est disponible à cet effet. (Document en annexe)

1.4 Justification de l'évaluation

1.4.1 Origine de la demande

Le PROJEG est un outil de développement qui vise des changements sociaux à travers l'accompagnement des OSC en renforçant la participation de celles-ci dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques sectorielles. L'appui aux acteurs de la société civile suppose une capacité de mieux cerner les dynamiques tant au niveau local que national, qui sont capables de garantir une mobilisation durable de la société civile. L'évaluation externe est un outil indispensable qui permet une analyse extérieure, détachée des enjeux internes, des jeux d'acteurs pour alimenter leur propre réflexion. Ainsi, l'actuelle phase programme du Projeg, prévoit une évaluation à mi-



parcours (celle-ci a été réalisée) et une évaluation finale qui reste à faire. Les acteurs du programme ont fait le choix de faire porter l'évaluation à mi-parcours sur un champ évaluatif très vaste qui portait à la fois sur les objectifs du programme et sur son organisation de manière à pouvoir adapter leur stratégie et leur organisation dès la mi-programme. Les acteurs du programme ont donc choisi de retenir pour cette évaluation finale un champ évaluatif plus limité dont les recommandations doivent venir compléter celles déjà formulées lors de l'évaluation à mi-parcours et ainsi enrichir leur propre réflexion.

1.4.2 Attentes et objectifs pour le commanditaire

Cette évaluation devra permettre au programme d'identifier des pistes de travail et permettre de se projeter sur les phases prochaines en termes de consolidation d'acquis et de mobilisation des acteurs autour des dynamiques. Ceci répond à une préoccupation récente apparue avec l'évolution des réflexions suite à l'évaluation intermédiaire. Elle permettra également d'alimenter la réflexion sur l'élaboration d'une seconde phase du Projeg en perspective de la demande de cofinancement à l'AFD.

Il est attendu de cette évaluation une analyse détaillée des dynamiques induites et/ou soutenues par le programme. Elle doit formuler des recommandations et propositions opérationnelles d'actions permettant au PROJEG de mieux organiser ses efforts autour des dynamiques porteuses de changement dans un contexte sociopolitique encore instable.

1.5 Objet de l'évaluation et Délimitation

L'évaluation portera essentiellement sur un champ évaluatif considéré comme stratégique et peu pris en compte par l'évaluation à mi-parcours. En effet, à ce stade du programme l'ensemble des acteurs s'interroge sur la manière de favoriser la pérennité des dynamiques induites et/ou soutenues par le programme.

Ce champ volontairement circonscrit va permettre à l'ensemble des acteurs de mieux cerner les avancées réalisées et d'en mesurer les limites. Au-delà du programme, ces dynamiques doivent contribuer à la mobilisation des OSC pour une meilleure participation à la formulation et à la mise en œuvre de politiques sectorielles et à la consolidation de la démocratie et de la paix. La question de la pérennité est donc essentielle pour les acteurs du programme. Ils considèrent comme impératif de pouvoir mesurer en quoi les dynamiques actuelles sont susceptibles de devenir pérennes et comment favoriser cette pérennité.

Cette évaluation devra permettre de mieux ajuster les efforts d'accompagnement en cherchant à accroître la durabilité des dynamiques soutenues par le PROJEG qu'elles soient induites ou pré-existantes.

1.5.1 Sur quoi va porter l'évaluation ?

Le champ évaluatif retenu est : « **l'Efficacité de l'appui du PROJEG dans la construction de dynamiques pérennes** ».

1.5.2 Questions que se posent le commanditaire et ses principaux partenaires, et critères d'évaluation à mobiliser.

Le champ défini pour la réalisation de cette évaluation est « **L'Efficacité de l'appui du PROJEG dans la construction de dynamiques pérennes** ».

Par « dynamiques » nous entendons un ensemble d'initiatives collectives susceptibles de concerner la mobilisation, l'organisation, la structuration, la concertation et le dialogue ou encore la capacité à agir des acteurs au service d'une finalité qu'il leur est propre. Ces dynamiques peuvent avoir des portées géographiques diverses (locales, régionales, nationales) et se matérialiser de manière très différentes (consortium pour agir, réseaux aux modes d'organisation divers, cadre de concertation, regroupements informels, etc.).

Afin de faciliter cette analyse, **des cadres ou espaces qui ont permis le déploiement de ces dynamiques ont été fléchés pour l'évaluation** au regard de :

- leur échelle d'intervention (local/national)
- l'objectif spécifique auxquels ils renvoient : objectif spécifique 1 sur les politiques publiques (« sectoriel ») et objectif spécifique 2 sur la consolidation de la démocratie (« crise »)

	Sectoriel	Crise
Local	Collèges régionaux Contrôle citoyen	Collèges régionaux
National	PCQVP	Mouvement pour un Etat de droit Lutte contre la violation des droits de l'Homme

- o **Les collèges régionaux** : espaces induits par le PROJEG dans la perspective de sauvegarder les dynamiques de mobilisation et de concertation construites par les Assemblées Régionales durant la phase pilote, ils participent au développement et au renforcement des concertations et des réflexions des OSC au niveau local.
- o **La mobilisation et la structuration des acteurs de la société civile et des élus locaux autour de la plateforme Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP)** : Ceci dans le but d'une part, d'appuyer la participation de la société civile dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique publique de ce secteur et d'autre part, de garantir une répartition équitable et transparente des ressources minières.
- o **le rôle de contrôle citoyen** : les OSC au niveau local notamment dans les communes urbaines et rurales, mettent en œuvre des activités qui leur permettent de mobiliser les citoyens et ensuite d'interpeller les élus locaux sur l'utilisation des redevances minières et des taxes payées localement. Ainsi, les OSC contribuent à faire de la redevabilité une pratique qui s'impose à la gouvernance locale.
- o **Les démarches collectives d'OSC** guinéennes, d'une part pour la mise en place d'un Etat de droit (les sociétés civiles guinéennes et françaises se sont faites force d'interpellation auprès des pouvoirs publics guinéens et français sur l'urgence de retourner vers la démocratie lors de la période de gestion de la transition par les militaires) et, de l'autre, pour la lutte contre la violation des **droits de l'Homme**. Ces deux dynamiques différentes ont été soutenues par des partenariats avec des OSC du Nord (notamment françaises) ce qui est apparu déterminant dans la mise en œuvre et la réussite des actions de plaidoyer et d'interpellation des pouvoirs publics dans des contextes de crises récurrentes.

Ainsi il est proposé aux évaluateurs de faire reposer leur analyse sur deux axes complémentaires :

- i)- l'analyse des dynamiques et des stratégies du PROJEG et
- ii)- Le PROJEG et son environnement.

A – L'ANALYSE DES DYNAMIQUES ET DES STRATEGIES DU PROJEG

A1. Comment peut-on caractériser les principales dynamiques induites et/ou soutenues par le PROJEG au regard de leur contexte, de leur origine, des acteurs qui les animent, des territoires concernés, des modes d'organisation choisis et de leur finalité ?

Comment le PROJEG a-t-il appuyé ces dynamiques ? Quels ont été la pertinence et l'efficacité de cet appui ?

A2. Comment ces dynamiques évoluent dans le temps ?

- Quels sont les facteurs déterminants qui permettent à ces dynamiques d'évoluer dans le temps ?
- Quel appui le PROJEG doit-il amener à ces dynamiques afin qu'elles atteignent leurs objectifs et résultats?

B – LE PROJEG ET SON ENVIRONNEMENT

B1. En vue de peser sur l'évolution du contexte sociopolitique, le PROJEG se met-il en capacité d'analyser son contexte?

B2. Quelles articulations et quelles complémentarités entre le PROJEG et les projets et programmes d'appui à la société civile?

- Comment ces articulations et complémentarités peuvent-elles être construites et/ou renforcées ?
- Quels effets peuvent-elles avoir sur la pérennité de ces dynamiques ?

Il est demandé aux consultants, dans leur offre de service, de formuler et d'organiser les questions évaluatives qu'ils proposent de traiter autour de ces éléments de réflexion, en fonction de leur compréhension de la problématique principale et des objectifs de l'évaluation, qu'ils auront exposés par ailleurs.

Les consultants dans leur offre devront pouvoir formuler des propositions et des recommandations sur la façon dont ces dynamiques peuvent être pérennisées. Comment ? Quels obstacles ? Quelles limites ? Quels atouts? Comment le programme peut-il contribuer à la pérennisation de ces dynamiques ?

1.6 Méthodologie

1.6.1 Pour la mission

- **Les acteurs et structures concernés par l'évaluation :**

- L'équipe de consultants de l'évaluation à mi-parcours
- Les membres des collèges régionaux
- Les membres des comités d'instruction
- Les acteurs français (syndicats, organisations droits de l'Homme, etc.)
- Les membres du PROJEG
- Les membres du COPIL
- Les membres du SE
- Les OSC d'accueil
- Des OSC guinéennes actrices et bénéficiaires des activités du PROJEG, dans les régions du PROJEG visitées par l'équipe d'évaluation

- Les partenaires du PROJEG et programmes d'appui à la société civile : CNOSCG, Intercentrale syndicale, ANCG, organisations des droits de l'Homme, PCQVP, OSIWA, RWI, NDI, Faisons Ensemble, Union Européenne (AISCHA), Banque Mondiale (Fonds de soutien à la société civile), PNUD.
- Les autorités administratives et locales en Guinée (pouvoirs publics – Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Ministère de la jeunesse et emploi jeunes – et élus locaux)
- Les pouvoirs publics français (MAEE et AFD à Paris et à Conakry)

Il sera important de pouvoir adapter la grille de questionnement à la diversité des acteurs et de leurs points de vue.

- **Déroulement de l'évaluation**

L'évaluation devrait se dérouler en quatre phases essentielles :

Phase1 : Travail préparatoire et cadrage entre les consultants et le Comité de pilotage de l'évaluation.

Cette étape aura pour objectif principal d'harmoniser les compréhensions des différentes parties sur le contenu des TDR de l'évaluation et de partager et stabiliser la démarche de réalisation des activités d'évaluation.

Cette étape démarrera par la transmission des documents relatifs au PROJEG aux consultants. Elle permettra d'établir une 1^{ère} prise de contact entre les consultants (évaluateur chef de mission au minimum) et la coordination France et/ou la coordination nationale Guinée du PROJEG (présentation du PROJEG et de l'évaluation, 1^{ère} liste d'acteurs à rencontrer...).

Sur cette base, les consultants réaliseront une note de cadrage qui précisera les objectifs, l'objet et la méthodologie de l'évaluation.

Cette note de cadrage sera présentée par les consultants (évaluateur chef de mission au minimum) au Comité de pilotage de l'évaluation lors d'une réunion à Paris, pour discussion et validation.

Phase 2 : Mission en Guinée

a)- Entretien et partage avec les membres du Secrétariat Exécutif (SE) et COPIL du PROJEG.

En vu de permettre d'une part à l'ensemble des membres du Secrétariat Exécutif du PROJEG, notamment les Coordinateurs régionaux et d'autre part à certains membres du COPIL du PROJEG de mieux appréhender les enjeux de cette évaluation, une rencontre à Conakry aura lieu au démarrage de la mission en Guinée avec les consultants, des membres du SE et du COPIL. Au cours de cette rencontre, les membres du SE seront mieux imprégnés du rôle qu'ils auront à jouer dans la mobilisation des acteurs en régions, notamment pour les régions dans lesquelles se rendront les consultants.

Cette étape permettra de finaliser la liste des acteurs à rencontrer en Guinée et de compléter éventuellement la documentation, d'établir un calendrier partagé pour le travail de terrain et d'avoir un échange sur les outils d'évaluation avec le Secrétariat Exécutif (en particulier le Chargé de suivi-évaluation-capitalisation).

b)- Réalisation du travail de terrain en Guinée

C'est l'évaluation sur le terrain en Guinée. Les entretiens individuels et/ou collectifs seront menés à Conakry et en région avec les acteurs concernés. Il est souhaité que les consultants se rendent à Conakry (région spéciale) et dans deux (2) régions du PROJEG sur quatre (4) à savoir Haute Guinée (Kankan), Moyenne Guinée (Labé), Basse Guinée (Kindia) et Guinée Forestière (Nzérékoré). La liste des régions à visiter sera confirmée entre le PROJEG et les consultants au démarrage de l'évaluation. Les consultants pourront se répartir pour ces missions. Ils préciseront éventuellement dans leurs offres de quelle manière ils comptent opérer sur le terrain. A priori la mission à Conakry sera à réaliser conjointement par les 2 consultants.



Régions	BASSE GUINEE	MOYENNE GUINEE	HAUTE GUINEE	GUINEE FORESTIERE
Chef lieu	KINDIA	LABE	KANKAN	N'ZEREKORE
Distance de Conakry	135 KM	460 KM	670 KM	980 KM
Durée de voyage	3H	7H	9H00	11H

Phase 3 : Mission en France

A l'issue de la réunion de cadrage, les consultants (évaluateur chef de mission au minimum) mèneront des entretiens avec le chef de file du PROJEG (Aide & Action) et avec un échantillon d'acteurs dont AFD et MAEE ainsi que d'autres partenaires du PROJEG en France.

Phase 4 : Rédaction et restitution des résultats de l'évaluation

3 niveaux de restitution des résultats de l'évaluation par les consultants sont prévus :

- En fin de mission en Guinée, à Conakry, restitution à chaud auprès du Secrétariat Exécutif et de membres du COPIL du PROJEG.
- Au Comité de pilotage de l'évaluation, à Paris, restitution du rapport provisoire complet (par l'évaluateur chef de mission au minimum).
- Au COPIL du PROJEG, restitution du rapport final (par l'évaluateur chef de mission au minimum). Cette restitution aura lieu en France à priori.

b. Comité de Pilotage de l'évaluation

Pour la conduite globale de l'évaluation il est mis en place un Comité de pilotage de l'évaluation. Il est composé de :

N°	PRENOM ET NOM	COORDONNEES	STATUT
1	François Peyredieu Du Charlat	Personne ressource	président du Copil éval
2	Régis Koetschet/Laetitia Haton	Mission des relations société civile, MAEE	Membre du Comité
3	Isabelle Brossas	Division du Partenariat avec les ONG, AFD	Membre du Comité
4	Hélène Barbier	CCFD Terre solidaire	Membre du Comité
5	Florent Marcoux	Aide & Action (chef de file)	Membre du Comité
7	Perrine Duroyaume	F3E	Membre du Comité
8	Samba Yatera	GRDR (Réfèrent CA F3E)	Membre du Comité
9	Kayoko Doré	PNUD	Membre du Comité
10	Moctar Diallo	Coordinateur National du PROJEG	Membre du Comité
11	Mahmoud Condé	Suivi-évaluation-capitalisation du PROJEG	Membre du Comité
12	Sonia Vinolas	Coordinatrice France du PROJEG	Membre du Comité

c. Le comité tiendra les réunions suivantes :

N°	ECHÉANCES	ACTIVITES	LIEUX
	8 mars	Comité de Pilotage Evaluation sur la sélection et constitution de la short-list et finalisation des TDR	France
	16 avril	Comité de Pilotage Evaluation : Analyse des propositions et sélection du cabinet	Guinée/France
	10 mai	Comité de pilotage Evaluation : Cadrage des consultants : travail sur leur offre et calendrier mission	France
	12 juillet	Restitution provisoire au COPIL de l'évaluation	Paris

Les interlocuteurs de l'équipe d'évaluation seront le Secrétariat Exécutif du PROJEG (Coordinateur national, Chargé de suivi-évaluation-capitalisation, Coordinatrice France) pour l'organisation et la réalisation de l'évaluation, en lien avec la chargée d'études du F3E.

○

1.7 Moyens Humains et financiers

1.7.1 Moyens Humains : expertise recherchée

L'évaluation sera réalisée à priori par un binôme d'évaluateurs, avec un consultant international et un consultant sous-régional. L'un des consultants sera chef de mission pour l'évaluation, les offres devront préciser lequel. D'autres montages concernant l'équipe d'évaluation peuvent être proposées dans les offres de service. Les compétences suivantes sont recherchées au niveau de l'équipe d'évaluation :

- Expérience avérée dans l'évaluation de ce type de programme fondé sur la gouvernance et le renforcement de capacité, et qui réunit plusieurs types d'acteurs autour d'objectifs et enjeux communs (programme pluri-acteurs).
- Avoir des compétences pédagogiques et méthodologiques reconnues en matière d'évaluation externe d'une part, et en accompagnement, animation et conduite de groupe autour d'un tel travail d'autre part.
- Avoir une bonne expérience de travail avec une grande diversité d'acteurs (OSC, syndicats, pouvoirs publics, collectivités locales...)
- Connaissance de l'Afrique de l'Ouest, et de la Guinée si possible, et des enjeux de développement dans cette partie du monde.

1.7.2 Moyens Financiers

*Le plafond du budget de l'évaluation est fixé à **32 300 € TTC** (coûts directs hors imprévus) avec une estimation de 51 jours travaillés pour l'équipe d'évaluation.*

Le montant maximum des honoraires est fixé à 600 € TTC par homme et par jour.

Ce budget inclut les honoraires des consultants, leurs per-diems en France et en Guinée, leurs déplacements internationaux et en France, des frais de reproduction / communication. Le PROJEG mettra à disposition des consultants les véhicules nécessaires en Guinée (hors budget de l'évaluation).

Les imprévus (5% des coûts directs) seront calculés à partir de la proposition sélectionnée suite à l'appel d'offres restreint.

NB : Il est demandé aux consultants de faire dans leur offre une proposition budgétaire détaillée TTC, en tenant compte de ces éléments.

1.8 Calendrier de l'évaluation

1.8.1 Pour la démarche d'évaluation.

La démarche d'évaluation attendue est participative. Il est demandé aux consultants de faire, dans leur offre de service, des propositions détaillées dans ce sens en ce qui concerne la méthodologie qu'ils se proposent de mettre en œuvre (étapes de l'évaluation, réunions et restitutions, méthodologie de collecte d'information, outils utilisés, documents produits), en tenant compte des éléments ci-dessus, et de faire éventuellement d'autres propositions méthodologiques argumentées. Les consultants proposeront également, dans leurs offres, la répartition du nombre de jours de travail entre chaque évaluateur aux différentes phases de l'évaluation.

1.8.2 Chronogramme de l'évaluation

d. Calendrier détaillé du processus

N°	ECHEANCES	ACTIVITES	LIEUX
1	15 mars	Lancement de l'appel d'offre (Clôture le 9 avril)	international
2	16 avril	Comité de Pilotage Evaluation : Analyse des propositions et sélection du cabinet	Guinée/France
3	Semaine du 20 avril	Contractualisation	Guinée
4	10 mai	Comité de pilotage Evaluation : Cadrage des consultants : travail sur leur offre et calendrier mission	France
5	mi-mai - juin	Missions terrains Guinée – France et rédaction du rapport	France/Guinée
6	Semaine du 2 juillet	Réception et transmission aux membres du COPIL évaluation	France/Guinée
7	12 juillet	Restitution provisoire au COPIL de l'évaluation	Paris
8	Septembre	Restitution du rapport définitif au COPIL du PROJEG de septembre	Paris

Les consultants, dans leur offre, feront une proposition de calendrier pour l'évaluation en tenant compte de ces éléments. Les consultants doivent être impérativement présents pour la réunion de cadrage et la restitution provisoire.

1.8.3 Pour la remise des documents par les consultants

Les produits suivants sont attendus de l'évaluation de la part des consultants

- Une note de cadrage de l'évaluation
- Un rapport provisoire complet de l'évaluation
- Un rapport final de l'évaluation tenant compte des observations du Comité de pilotage de l'évaluation
- Une synthèse du rapport final d'une dizaine de pages

ANNEXES

- Charte du PROJEG
- Liste des membres du PROJEG
- Liste des actions appuyées par les fonds du PROJEG
- Dispositif de suivi
- Document de capitalisation transversale des PCPA et plaquette de présentation des PCPA (téléchargeables sur le site web du F3E : www.f3e.asso.fr, adresse directe : <http://f3e.asso.fr/spip.php?rubrique381>)
- document de la phase programme

Liste des documents disponibles pour les consultants au démarrage de l'évaluation finale

N°	NOM DU DOCUMENT
1	Rapport final de l'évaluation à mi-parcours
2	Rapport diagnostic (étude préalable)
3	Présentation du dispositif de suivi-évaluation
4	Rapports de suivi
5	Compte rendu technique intermédiaire phase programme
6	Manuel de procédures
7	CR réunions du Copil du Projeg / AG/ collègues régionaux

8	Grille d'instruction
---	----------------------

ANNEXES 2

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

CONAKRY

COFIL

Moctar Diallo	Coordinateur national PROJEG
Mahdi Diawando	Coordinateur régional Basse Guinée
Cheikh Mohamed Touré	Coordinateur région spéciale de Conakry
Babakar Sow	Responsable administratif et financier PROJEG
Mahmoud Condé	Responsable du suivi évaluation et capitalisation
Salvatoré Papallardo	Attaché de coopération Etat de droit, société civile, SCAC, Albassade de France
Adja Fatoumata Ba	ONG ODRID, membre COFIL
Taran Diallo	Président PCQVP
Bella Diallo	Président Confédération nationale des éleveurs de Guinée (CONEG)
Abdoullay Diallo	
Foromo Frédéric Loua	Mêmes Droits Pour Tous MDPT
Kabinet Cissé	Coordinateur Programme ressources naturelles CECIDE,
Ibrahima Barry	Secrétaire Général Ministère Emploi Jeunes
Mathias Hounké	Country Office Head, Open Society Initiative for West Africa (OSIWA)
Abdoul Rahamane Diallo	Coordinateur du Programme OSIWA
Souleyman Bah	Président OGDH
Asmaou Diallo	Présidente AVIPA

BASSE GUINEE

Moussa KOULIBALY	Association pour le Développement Rural et l'Entraide Mutuelle de Guinée (ADREMGUI) ;
Mamadou Oury BARRY	Association des Ressortissants et Sympathisants de Fria (ARSYF),
Ibrahima Sabou DIALLO	Groupe des Volontaires et du Développement (GVD),
Mamadou Dian SQUARE	Centre Guinéen de Formation et de Développement (CEGUIFED),
Ousmane TOURE	LONNI-GUINEE.
Abdoulaye CAMARA	Réseau guinéen de traction animale (RGTA)
DIAWARA	Organisation Guinéenne des Droits de l'Homme,
Mamady Mèmè CAMARA	Conseil National des Organisations de la Société Civile Régionale,
Ousmane Aminata BANGOURA	Association des Producteurs Economiques de Kindia (APEK),
Niata CAMARA	Réseau des Elus Femmes Ministres et Parlementaires (REFMAP),
Aboubacar M'BOP	Secrétaire Général chargée de la décentralisation
Fodé Mahmoudou KEIRA	CAJEG
Mady DIAWANDO	Coordinateur Régional/ BG PROJEG
Zézé BEAVOGUI	Conseil National des Organisations de la Société Civile Régionale,

GUINEE FORESTIERE

Alain Kollié	Coordinateur Guinée Forestière
Alliance	
Matthieu Manamo	Association pour le Développement Communautaire
Guemou Ernesto	Groupe Messager des Enfants
Jean Paul Lamah	Paccem Interris
jean Baptiste Koïvogi	Institut d'appui au développement rural
Christophe Zeze Kpoghoma	Zaliassé
Consortium Pride	
Vincent...	ADC
François Lamah	Représentant Pride Guinée
Joël Bamou	Coordinateur projet
Kobbe Leopold	Faisons Ensemble USAID
Kaka Sekou Camara	Agir pour l'enfant
Formateurs	PRIDE
CRD Diécké	
Maomin Gnan	Maire Diécké
M'Seck Ndayla	Secrétaire Général CRD Diécké
Prosper Maome	Président de la Fédération régionale des planteurs de palmiers et d'hévéa de la GF
Matri Sarom	Epouse exploitant Saora
Consortium AVFVA	
Elisabeth Bamba	AVFVA
Hawa Baldé	Présidente AVFVA
Irène Malé	Trésorière AVFVA
Maïmouna Baldé	Cellule affaires sociale AVFVA
Diouldé Baldé	Organisation AVFVA
Ismaël Soumaro	AJDC
Sidibé	Association pour l'intégration des femmes au processus de développement
CRD Lola	
Youal Doré	Maire Lola
Capi Doré	Vice Maire
Séné Sekou Camara	Conseiller communal
Mori Sidibé	Receveur
Vincent Doré	Secrétaire Général
Jean Lamah	Agent de poursuites
Consortium Paccem in Terris	
Jean Baptiste Lamah	Chargé du programme, Paccem in Terris
Jean Paul Lamah	Directeur exécutif, Paccem in Terris
Alain Ouououa Kolié	Directeur exécutif, AGID
DR Mines	
Mamadi Pellico Kourouma	Directeur régional des mines
Baba Sidibé	Directeur préfectoral des Mines
SERACCO	
Kemoko Camara	Chef SERACCO
Mourouha Albert Delamou	chargé des collectivités locales
Kerfela Camara	Chargé des ONG

CROSC	
Antoine Dramou	Président CROSC
Baldé Mamadou Dué	Eleveur
Mohamed Mori Keita	Coordinateur Programme conjoint PNUD
Mamadou Ciré Camara	Chargé des Opérations Programme Conjoint PNUD
CONAKRY	
Beatriz Betegon Ramiro	Chargée de programme Economie et Gouvernance, DUE
Kayoko Doré	Coordinateur National Projet d'appui à la lutte contre la pauvreté, PNUD
Thomas Lassour	Revenue Watch Institute, assistant technique au Ministère des Mines
Aboubacar Max Camara	Association nationale des communes de Guinée ANCG
Thierno Amadou Sow Saw	USTG
Bertrand Cochery	Ambassadeur de France en Guinée
Philippe Michaud	Agence Française de Développement
Juliana Diallo	Directrice adjointe du Projet Faisons ensemble
Bah Thierno Mamadou	Directeur de la performance gouvernementale du Projet Faisons ensemble
France	
Martin Vielajus	Eval Instrument PCPA
Florent Marcoux	Responsable International qualité, Aide et Action
Sonia Vinolas	Coordinatrice France du PROJEG, Aide et Action
Catherine Choquet	LDH
Nathalie Dupond	Responsable du pôle Animation plaidoyer , Coordination Sud
Olivier Blamangin	CGT

ANNEXE 3

Calendrier de la mission en Guinée

20-mai	Réunion de cadrage SE et membres COPIL PROJEG	
21-mai	Lecture documents, préparations entretiens entretien MDT entretiens plate-forme PCQVP	
22-mai	Entretien SCAC Entretien SG Ministère de la jeunesse Entretien OSIWA Entretien SG Ministère de la jeunesse	
23-mai	Entretien CNOSG Entretiens OSC défense des droits humains Entretien MATD Entretien AFD	
24-mai	Voyage Guinée Forestière	Voyage Basse Guinée
25-mai	Participation collège régional GF	Rencontre avec les autorités régionales et préfectorales Réunion avec Principaux responsables de la société civile de Kindia
26-mai	Entretiens membres Alliance des OSC en GF Entretien consortium Pride Entretien CRD Diécké Entretien Président de la Fédération régionale des planteurs de palmiers et d'hévéa de la GF	2. Association des Ressortissants et Sympathisants de Fria (ARSYF) Groupe des Volontaires et du Développement (GVD), Association pour le Développement Rural et l'Entraide Mutuelle de Guinée (ADREMGUI) ; Entretien avec le maire de Kindia (Président de l'association des maires de Guinée)
27-mai	Entretien avec membres Consortium Association des femmes et veuves victimes d'abandon Rencontre avec les femmes veuves et victime d'abandon de Lola Entretien au CRD Lola Entretien Consortium Paccemin Terris de Environnement minier	

28-mai	Entretien Direction régionale des Mines Entretien Conseil régional des organisations de la société civile CROSC Entretien éleveur Entretien Programme conjoint PNUD	Centre Guinéen de Formation et de Développement (CEGUIFED), LONNI-GUINEE Réseau guinéen de traction animale (RGTA) Antenne Régionale de l'Organisation Guinéenne des Droits de l'Homme (OGDH) Conseil National des Organisations de la Société Civile Régionale
29-mai	Voyage retour sur Conakry	Association des Producteurs Economiques de Kindia (APEK) Antenne Régionale du Réseau des Elus Femmes Ministres et Parlementaires (REFMAP) Centre d'Informations de Proximité (CIP) du PNUD Retour sur Conakry
30-mai	Entretien à la Délégation de l'Union Européenne Entretien PNUD	
31-mai	Entretien Ministère des Mines Entretien chargé du suivi évaluation PROJEG travail documentaire Entretien à l'Association des Maires des Communes de	
01-juin	Guinée Entretien USTG	
02-juin	Sythèse	
03-juin	Sythèse	
04-juin	Entretien à la COSCG RV Ambassadeur de France RV AFD	
05-juin	Entretien Programme "Faisons ensemble" Restitution évaluation RV MATD Retour France	

ANNEXE 4

Documents consultés

- Diagnostic des organisations de la société civile en Guinée : étude préalable à la mise en place du programme concerté pluri-acteurs, rapport provisoire, Ingénieurs Développement et Suivi des systèmes IDSS, avril 2007.
- Programme concerté de renforcement des organisations de la société civile et de la jeunesse guinéenne (PROJEG) – Document de la phase programme- 2008 – Aide et Action – MAEE
- Programme concerté de renforcement des organisations de la société civile et de la jeunesse guinéenne (PROJEG) – Manuel des procédures – Aide et Action – AFD - MAEE
- Rapport de suivi des actions de la phase pilote, octobre-décembre 2008, Mahmoud Condé, PROJEG, Aide et Action, MAEE
- Rapport de suivi des actions 2011 ; Mahmoud Condé, Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéenne (PROJEG), Aide et Action, AFD, MAEE
- Manuel des procédures Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéenne (PROJEG)
- Compte-rendu technique intermédiaire : Année 1 de la phase programme du Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéenne (PROJEG)
- Compte-rendu technique final : Année 3 de la phase programme du Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéenne (PROJEG)
- Evaluation intermédiaire du Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéenne (PROJEG) - Daniel NEU, Reiye GANDZOUNOU- GRET , septembre 2010, F3E, Aide et Action
- Dispositif de suivi évaluation du Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéenne (PROJEG) – version de 2011

Instances du PROJEG

- Rapport Assemblée générale du 14 avril 2008, Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéenne (PROJEG)

- Note de cadrage pour le Comité de pilotage des 21, 22 et 24 septembre 2009, Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéenne (PROJEG)
- Draft de synthèse de l'AG de Fria, 19 – 20 MAI 2009
- Note de cadrage des sessions du Comité de pilotage des 16 – 17 avril et 20 – 21 avril 2010 à Mamou
- Relevé de décision du COPIL des 16 – 17 avril et 20 – 21 avril 2010 à Mamou
- Compte rendu de la 3^{ème} AG du PROJEG du 18-19 avril 2010 à Mamou
- Note de cadrage du Comité de Pilotage du 26 -30 septembre 2010 à Paris
- Session COPIL du 12 au 14 janvier 2011
- Session COPIL du 18 au 19 janvier 2011
- Compte rendu du COPIL sortant des 24-25 avril 2011 à Fria
- Compte rendu de l'Assemblée Générale du PROJEG les 26-27 avril 2011 à Fria
- Compte rendu du COPIL entrant le 28 avril 2011 à Fria
- Travaux de groupe sur la communication, COPIL 21-23 septembre 2011
- Compte rendu du COPIL du 21-23 septembre 2011
- Compte rendu COPIL des 24-26 janvier 2012
- Processus élection des membres du COPIL, avril 2012 (Draft)
- Compte rendu de la 4^{ème} Assemblée Générale du PROJEG à Kindia 2012
- Bilan Suivi Evaluation 2012 pour AG de Kindia
- Présentation des 4 ateliers tenus lors de l'AG 2012 : 1) Gouvernance et exemplarité 2) Démocratie et Droits Humains 3) Transparence dans la gestion des ressources publiques 4)

Collèges régionaux

- Mise en place des collèges régionaux, Secrétariat exécutif, 24 janvier au 4 février 2009.
- Rapport de capitalisation sur les collèges régionaux, compilation d'informations. Le coordinateur Régional de la Moyenne Guinée, SOW Souleymane
- Rapport Collège régional Moyenne Guinée, Labé, du 22 au 23 Décembre 2010

Année 3

- Rapport Session du Collège Région Moyenne Guinée Labé, les 29 et 30 Novembre 2011
- Rapport 7^{ème} session collège régional Haute Guinée
- Rapport de synthèse collège régional Basse Guinée, Kindia du 13 au 15 avril 2011
- Rapport 10^{ème} session collège Haute Guinée

Année 4

- Compte rendu du Collège régional de Moyenne Guinée à Labé, du 14 au 16 mars 2012
- Rapport synthèse du collège régional de la Basse Guinée, du 02 AU 04 mars 2012 Au CFP DE KINDIA

Collèges Guinée Forestière

- Rapport de l'atelier de mise en place du Collège de Guinée Forestière, 31 janvier au 1^{er} Février 2009.
- Rapport première session du Collège de Guinée Forestière, 3-4 mars 2009
- Rapport deuxième session du Collège de Guinée Forestière, 18-22 mai 2009
- Rapport troisième session du Collège de Guinée Forestière 2-3 septembre 2009
- Rapport quatrième session du Collège de Guinée Forestière, 21-22 octobre 2009
- Rapport cinquième session du Collège de Guinée Forestière, 21-22 mai 2010
- Rapport sixième session du Collège de Guinée Forestière, 23-24 décembre 2010
- Rapport septième session du Collège de Guinée Forestière, 12-14 avril 2011
- Rapport sur la session extraordinaire du Collège régional des organisations de la société civile portant sur la résolution des conflits en Guinée Forestière, Septembre 2011

Consortium

PRIDE

- Etude de base sur la fiscalité locale, Projet : << Participation citoyenne à la mobilisation et sécurisation des ressources locales des collectivités >> Région administrative de N'zérékoré, Consortium PRIDE/Guinée-Formation-APE-ADC-CU/NZ-CNTG, Financement : PROJEG, PRIDE Guinée Formation, Octobre 2011
- « Participation citoyenne à la mobilisation et sécurisation des ressources locales des collectivités », Guinée Forestière Nzérékoré, PROJEG, PRIDE Guinée Formation, Aout 2011-Avril 2012.

- Présentation projet : « Participation citoyenne à la mobilisation et sécurisation des ressources locales des collectivités », Power Point, Septembre 2011.

PACCEM in TERRIS

- Projet d'amélioration de l'environnement minier. Septembre 2009 à janvier 2010. Guinée Forestière, PACEM IN TERRIS, AGUIDE, TOSTAN,
- Rapport d'activité projet : Bonne Gouvernance et de Citoyenneté dans les Zones Minières en Guinée Forestière ; présenté par le Consortium PACEM/AGUIDE/PRIDE-Formation.

Mines

- Guide de référence à l'intention de la société civile et des jeunes. Rapport principal. IRAM pour le PROJEG, Marie Mazalto et Aboubacar Akoumba Diallo, avec la collaboration de Mme Marie-Jo Demante. Octobre 2010, PROJEG, Aide et Action, AFD, MAEE.
- Extrait ancien code minier, PACCEM in TERRIS, PROJEG
- Gestion transparente, démocratique et participative des ressources minières, Power Point, PROJEG
- Atelier de révision du code minier, 01-02 février 2011, Thierno Ousmane WANN
- Atelier multi-acteurs sur l'ITIE et la révision du code minier 10 mars 2011. Thierno Ousmane Wann, mai 2011, Programme concerté de renforcement des capacités des organisations de la société civile et de la jeunesse guinéennes, PROJEG.
- Retraite d'échanges et de planification - Coalition Nationale Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP), Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéenne (PROJEG), Modérateur : BAH Chérif Salah, Juillet 2011
- Atelier d'élaboration de proposition finales de la société civile sur le projet de code minier, Coalition Nationale Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP), Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéenne (PROJEG), Thierno Ousmane WANN, septembre 2011

Droits Humains

ACAT

- Rapport d'atelier : Renforcer les mécanismes d'enquête, d'information, d'alerte et de suivi en matière de tortures et autres mauvais traitements - Mardi 15 mars 2011 -Projet ACAT-France

- Torture : la force fait loi – Etude du phénomène tortionnaire en Guinée –Novembre 2011 – ACAT France- AVIPA-MDT-OGDH avec le soutien de l’Union Européenne.
- Réunion des organisations guinéenne co-signataires du rapport sur la torture en Guinée : Vendredi 25 Novembre 2011

Conflits en Guinée Forestière

- Rapport de mission du Coordinateur national du PROJEG en Guinée Forestière, août 2011
- Compte rendu de la rencontre des organisations de la société civile de la Guinée Forestière sur la résolution des conflits dans la région, 27 août 2011
- Compte rendu de la situation de Saoro à la Préfecture de Yomou, à la Sous-Préfecture de Diécké et au District de Saoro 3/9/2011
- Plaidoyer de l’alliance des organisations de la société civile de Guinée Forestière sur les conflits de Moanan et de Saoro- Présentation ADC -Power Point.
- Appui à la gestion et prévention des conflits du district de Saoro portant sur l’occupation des domaines cultivables par la SOGUIPAH et de l’ex canton Moanan qui regroupe des localités des préfectures Beyla et Lola portant sur l’abattage de bœufs. Période d’exécution. Novembre 2011- Décembre 2012
- Projet d’arrêté conjoint N° A/2005/4960 portant réglementation de la transhumance et de la réglementation des conflits entre agriculteurs et éleveurs Ministre de l’agriculture, de l’élevage, des eaux et forêt, Jean Paul Sarr et Ministre de l’administration du territoire et de la décentralisation, Kiridi Bangoura.

Autres

- Panorama des dispositifs d’appui à la société civile, Rodolphe Poirier, Conseiller aux Organisations de la Société Civile, 27/08/2008